Portrait-Diagnostic

du territoire et des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis

Septembre 2025



REMERCIEMENTS

La production de ce document a été rendue possible grâce à l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2023-2025 et son comité directeur.

Partenaires

- Agglomération de Québec
- Communauté métropolitaine de Québec (coordination du projet et rédaction)
- Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale–Côte-Nord
- Institut pour la nutrition et les aliments fonctionnels (rédaction)
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (rédaction)
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- MRC de Charlevoix
- MRC de Charlevoix-Est
- MRC de La Côte-de-Beaupré
- MRC de La Jacques-Cartier
- MRC de L'Île-d'Orléans
- MRC de Portneuf
- Secrétariat à la Capitale-Nationale
- Ville de Lévis

Citation

Comité directeur de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2023-2025. Portrait-Diagnostic du territoire et des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis, 2025, 101 p.

LEXIQUE

Entente 2017-2019 (première entente) Entente 2020-2022 (deuxième entente) Entente 2023-2025 (troisième entente)	Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis
Territoire ou Région	Lorsqu'ils sont utilisés seuls, les termes « territoire » ou « région » représentent la région de la Capitale-Nationale (constituée de la MRC de Portneuf, de la MRC de La Jacques-Cartier, de la MRC de L'Île-d'Orléans, de la MRC de La Côte-de-Beaupré, de la MRC de Charlevoix, de la MRC de Charlevoix-Est, de l'Agglomération de Québec et des territoires de la Nation Wendat) et la Ville de Lévis.
Entité municipale	Terme utilisé pour référer à une MRC, une agglomération, une ville ou une municipalité.

ACRONYMES

CMQuébec	Communauté métropolitaine de Québec
FPFQ	Fédération des producteurs forestiers du Québec
HRI	Secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions
MRC	Municipalité régionale de comté
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec
LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
TNO	Territoire non organisé
UPA	Union des producteurs agricoles
GES	Gaz à effet de serre

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION **8**

SECTION 1. PORTRAIT DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES **9**

1.1 PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE **10**

Population et prévisions démographiques 2025-2051 10

Économie régionale 12

Importance économique de l'agroalimentaire au Québec 14

Importance économique de l'agroalimentaire dans la Capitale-Nationale 15

Constats – Profil socio-économique 16

1.2 TERRITOIRE AGRICOLE **17**

Utilisation des terres agricoles 17

Constats – Territoire agricole 26

1.3 ACTIVITÉS AGRICOLES **27**

Nombre d'exploitations, type de production et tenure des terres 27

Revenus agricoles 29

Transformation à la ferme 30

Agriculture biologique 31

Agroforesterie 32

Agriculture urbaine 34

Infrastructures agricoles : besoins et mutualisation possibles 34

Main-d'œuvre et relève agricoles 35

Santé physique et psychologique des producteurs agricoles du Québec 37

Constats – Activités agricoles 38

1.4 TRANSFORMATION, DISTRIBUTION ET MISE EN MARCHÉ **41**

Industries de la transformation alimentaire 41

Évolution des pratiques de consommation 43

Vente au détail 44

Établissements hôteliers, restaurants et institutions 46

Circuits courts, agrotourisme et vente à la ferme 49

Services-conseils 53

Constats – Transformation, distribution et mise en marché 54

1.5 ENVIRONNEMENT ET DURABILITÉ 55
Milieux humides 55
Milieux hydriques 56
Effets des changements climatiques sur l'agriculture 59
Initiatives en agroenvironnement 62
Plastiques agricoles 62
Pertes alimentaires 64
Pesticides 65
Constats – Environnement et durabilité 67

1.6 SÉCURITÉ ALIMENTAIRE 69
Insécurité alimentaire dans la Capitale-Nationale 69
Accès aux aliments sains, déserts et marais alimentaires 70
Initiatives pour favoriser la sécurité alimentaire et l'accès 71
Littératie et choix alimentaires 72
Constats – Sécurité alimentaire 72

SECTION 2. DIAGNOSTIC TERRITORIAL 74

2.1 ANALYSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES 75

2.2 ENJEUX 79
Enjeux 1 : Capacité de renouveler les générations d'agriculteurs et de soutenir la relève 80
Enjeu 2 : Accessibilité aux terres et transmission des entreprises agricoles et agroalimentaires 81
Enjeu 3 : Accès aux marchés et valorisation des produits agroalimentaires régionaux 82
Enjeu 4 : Accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive (sécurité alimentaire) 83
Enjeu 5 : Capacité à relever les défis agroenvironnementaux et climatiques 84
Enjeu 6 : Attraction et rétention de la main-d'œuvre agricole 85
Enjeu 7 : Santé psychologique des producteurs et des agrotransformateurs 87
Enjeu 8 : Gestion durable des entreprises, innovation et acquisition des connaissances 88
Enjeu 9 : Consolidation et développement des entreprises agricoles et agroalimentaires 89
Enjeu 10 : Concertation et coordination régionales en agriculture et en agroalimentaire 90

RÉFÉRENCES 92

FIGURES

Figure 1 – Produit intérieur brut (M$) total du secteur bioalimentaire en 2023 16

Figure 2 – Superficie (ha) de terres en friche revalorisée entre 2021 et 2024 grâce au Programme d'aide financière à la remise en production des terres agricoles inexploitées 22

Figure 3 – Répartition du taux de location dans la Région 24

Figure 4 – Augmentation de la valeur des immeubles agricoles par MRC entre 2017 et 2024 26

Figure 5 – Proportion de la zone agricole occupée par des milieux humides 56

Figure 6 – Contribution de l'agriculture à la décarbonation et l'atteinte de la carboneutralité 61

Figure 7 – Indice de pression des pesticides vendus par les grossistes dans le secteur de la production végétale, 2006 à 2023 67

Figure 8 – Évolution de la proportion (%) des adultes vivant dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire, Capitale-Nationale 69

TABLEAUX

Tableau 1 – Population et croissance de 2015 à 2023 10

Tableau 2 – Projections de la population pour la Région et la province de Québec 11

Tableau 3 – Projections de la population pour la Région, scénarios de 2024 11

Tableau 4 – Proportion des ménages par tranches de revenus 12

Tableau 5 – Revenu médian des ménages, 2015 et 2020 (en $ constant de 2020) 13

Tableau 6 – Principaux indicateurs du marché du travail, 2016 à 2021 14

Tableau 7 – Principaux indicateurs de l'industrie bioalimentaire, Province de Québec 15

Tableau 8 – Données sur le territoire en zone agricole protégée 17

Tableau 9 – Superficie de la zone agricole et superficie totale exploitée par des cultures assurées 18

Tableau 10 – Répartition de la zone agricole selon les classes de sols de l'inventaire des terres du Canada (ITC) par MRC 20

Tableau 11 – Superficie et répartition des terres en friche 20

Tableau 12 – Superficie exploitée et taux de location des terres 22

Tableau 13 – Variation du taux de location des terres entre 2010 et 2024 23

Tableau 14 – Richesse foncière uniformisée (RFU) totale et valeur foncière des immeubles agricoles, 2017 et 2024 25

Tableau 15 – Nombre d'exploitations agricoles, 2010 et 2024 27

Tableau 16 – Nombre d'exploitations agricoles par types de production, poids régional et revenu (Capitale-Nationale et Lévis) 28

Tableau 17 – Nombre d'exploitations agricoles par strates de revenus, 2024 29

Tableau 18 – Répartition des producteurs déclarant faire de la transformation à la ferme, 2024 30

Tableau 19 – Nombre d'exploitations agricoles en production biologique, 2010 et 2024 31

Tableau 20 – Nombre de producteurs forestiers par région et superficie possédée 32

Tableau 21 – Production acéricole, 2024 33

Tableau 22 – Type de main-d'œuvre embauchée par les exploitations agricoles de la région 35

Tableau 23 – Nombre d'exploitants agricoles par tranche d'âge, âge médian et moyen, 2021 37

Tableau 24 – Répartition selon la taille des établissements de transformation alimentaire au Québec, 2023 41

Tableau 25 – Répartition régionale des établissements de transformation alimentaire au Québec, 2023 42

Tableau 26 – Estimation des ventes de produits alimentaires dans le commerce de détail au Québec selon les types de magasins, 2022 et 2023 (en G$) 44

Tableau 27 – Ventes au détail par grandes catégories de produits alimentaires dans les grands magasins de Québec 2023 ($) et variations en % par rapport à 2022 45

Tableau 28 – Répartition des producteurs déclarant vendre directement en épiceries, marchés indépendants, fruiteries, boulangeries, boucheries, etc. 46

Tableau 29 – Ventes dans les services alimentaires au Québec selon les types d'établissements, 2022 et 2023 (en G$) 46

Tableau 30 – Répartition du nombre d'exploitations qui déclarent vendre directement aux restaurants, 2024 48

Tableau 31 – Établissements de service de restauration reconnus par Aliments du Québec – Territoire de la Capitale-Nationale et de Lévis 48

Tableau 32 – Établissements institutionnels reconnus par Aliments Québec, offrant au moins 60 % de produits québécois dans leur menu – Territoire de la Capitale-Nationale et de Lévis 48

Tableau 33 – Nombre d'entreprises agricoles qui déclarent faire de la vente directe aux consommateurs au Québec, 2022 49

Tableau 34 – Répartition des exploitations agricoles déclarant vendre leurs produits agricoles dans les marchés publics, 2024 50

Tableau 35 – Marchés publics de la région en 2024 50

Tableau 36 – Répartition des producteurs déclarant faire de l'agrotourisme 52

Tableau 37 – Aide financière versée aux entreprises de la région de la Capitale-Nationale dans le cadre du Programme services-conseils, 2023-2024 53

Tableau 38 – Superficie de milieux humides situés en zone agricole 55

Tableau 39 – Proportion des aires d'alimentation des prises d'eau potable municipales de surface de catégorie 1 situées dans la zone agricole 58

Tableau 40 – Estimation des quantités de plastiques agricoles générés sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) et de la région administrative de la Capitale-Nationale en 2019 63

Tableau 41 – Pourcentage des types de plastiques agricoles utilisés sur les fermes de la CMQuébec (Rive-Nord) selon un sondage réalisé en 2024 auprès de 78 agriculteurs 64

Tableau 42 – Les dix ingrédients actifs les plus vendus dans le milieu agricole, 2023 (au Québec) 66

Introduction

INTRODUCTION

Le portrait des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis constitue la première étape d'élaboration de la Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires 2017-2025. Il s'agit d'une mise à jour d'un premier portrait qui avait été réalisé en 2017.

La première section du document présente le portrait du territoire et des activités agricoles et agroalimentaires. On y retrouve des informations concernant la dimension socio-économique, les spécificités du territoire et des activités agricoles et alimentaires, ainsi que les aspects environnementaux et sociaux liés à l'agriculture et à l'alimentation.

La deuxième section présente un diagnostic territorial, qui identifie les forces, les faiblesses, les circonstances opportunes, les menaces, ainsi que les principaux enjeux liés au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans la région.

La Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires 2026-2034 fait l'objet d'un document distinct dans lequel on retrouve la vision, les orientations, les objectifs et un plan d'action-cadre.

Section 1.

Portrait du territoire et des activités agricoles et agroalimentaires

1.1 PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE

Le territoire de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis (ci-après appelé le territoire ou la région) est constitué de la MRC de Portneuf, de la MRC de La Jacques-Cartier, de la MRC de L'Île-d'Orléans, de la MRC de La Côte-de-Beaupré, de la MRC de Charlevoix, de la MRC de Charlevoix-Est, de l'Agglomération de Québec, des territoires de la Nation Wendat et de la Ville de Lévis.

La région est reconnue pour ses produits agricoles et sa gastronomie. Elle se distingue également par l'importance et la qualité de son secteur bioalimentaire. On note également la présence de plusieurs établissements de recherche et de formation réputés, ainsi que des circuits agrotouristiques prisés[1].

Population et prévisions démographiques 2025-2051

La population du territoire en 2023 était de 952 031 habitants, soit 11 % de celle du Québec, et représentait le deuxième bassin de population en importance au Québec après la région métropolitaine de Montréal (tableau 1). Une large majorité de la population du territoire réside dans l'Agglomération de Québec et la Ville de Lévis (81 %).

Tableau 1 – Population et croissance de 2015 à 2023

Entité municipale	Population		Croissance
	2015r[1]	2023p[1]	2015-2023
Agglomération de Québec	568 860	619 212	**8 %**
MRC de Charlevoix	12 954	14 210	**10 %**
MRC de Charlevoix-Est	15 648	15 829	**1 %**
MRC de L'Île-d'Orléans	6 906	6 951	**1 %**
MRC de La Côte-de-Beaupré	27 896	31 446	**13 %**
MRC de La Jacques-Cartier	42 679	50 324	**18 %**
MRC de Portneuf	52 599	57 945	**10 %**
Capitale-Nationale	**729 684**	**795 917**	**9 %**
Ville de Lévis	124 504	156 114	**25 %**
Capitale-Nationale et Lévis	**854 188**	**952 031**	**11 %**
Province de Québec	**8 175 743**	**8 874 683**	**8,5 %**

[1] r : révisée - p : provisoire

Source : Institut de la statistique du Québec ; Données compilées par la CMQuébec : https://statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et-sexe-municipalites/tableau/estimations-de-la-population-des-municipalites-de-25-000-habitants-et-plus.

Les perspectives démographiques calculées par l'Institut de la statistique du Québec pour la Région démontrent une augmentation importante de la population qui atteindra le million d'habitants dès 2031 (tableau 2). La progression de la population, entre 2021 et 2051, serait aussi proportionnellement plus grande que celle de l'ensemble de la province de Québec (+31 % vs +16 %).

Tableau 2 – Projections de la population pour la Région et la province de Québec

	2021	2026	2031	2036	2041	2046	2051
Capitale-Nationale et Lévis	**913 352**	**986 752**	**1 034 475**	**1 080 548**	**1 120 901**	**1 157 786**	**1 192 450**
Variation vs 2021		8 %	13 %	18 %	23 %	27 %	31 %
Province de Québec	**8 572 020**	**9 054 531**	**9 243 006**	**9 446 764**	**9 622 063**	**9 781 505**	**9 930 837**
Variation vs 2021		6 %	8 %	10 %	12 %	14 %	16 %

Source : Institut de la statistique du Québec. Données compilées par la CMQuébec.

Selon les scénarios de 2024 (tableau 3), certaines entités municipales connaîtraient une croissance majeure entre 2021 et 2051. C'est le cas pour les populations de la Ville de Lévis (+34 %), de la MRC de La Jacques-Cartier (+38 %), de la MRC de la Côte-de-Beaupré (+31 %) et de la MRC de Portneuf (+ 27 %). D'autres MRC verraient leur population croître moins rapidement, telles que Charlevoix (+10 %), L'Île d'Orléans (+6 %) et Charlevoix-Est qui subirait une légère décroissance (-1 %). À noter que les projections de population de l'ISQ sont le résultat du prolongement de la tendance récente ou actuelle, et non des prédictions ou des prévisions d'un futur attendu.

Tableau 3 – Projections de la population pour la Région, scénarios de 2024

Entité municipale	Années							Croissance 2021 à 2051
	2021	2026	2031	2036	2041	2046	2051	
Agglomération de Québec	592 242	642 242	673 458	704 386	730 671	754 074	775 971	+31 %
MRC de Charlevoix	13 405	14 350	14 416	14 507	14 588	14 681	14 798	+10 %
MRC de Charlevoix-Est	15 460	15 814	15 683	15 525	15 382	15 292	15 260	-1 %
MRC de L'Île-d'Orléans	6 818	7 045	6 965	6 953	6 992	7 084	7 226	+6 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	30 468	32 528	34 175	35 681	37 139	38 592	40 013	+31 %
MRC de La Jacques-Cartier	48 384	52 346	55 332	58 167	61 049	63 924	66 572	+38 %

Entité municipale	Années							Croissance 2021 à 2051
	2021	2026	2031	2036	2041	2046	2051	
MRC de Portneuf	55 930	59 579	61 811	63 971	66 199	68 509	70 798	+27 %
Capitale-Nationale	**762 707**	**823 905**	**861 841**	**899 189**	**932 021**	**962 156**	**990 637**	
Ville de Lévis	150 645	162 847	172 634	181 359	188 880	195 630	201 813	+34 %
Capitale-Nationale et Lévis	**913 352**	**986 752**	**1 034 475**	**1 080 548**	**1 120 901**	**1 157 786**	**1 192 450**	

Source : Institut de la statistique du Québec. Données compilées par la CMQuébec.

La croissance importante de la population prévue à la Ville de Lévis, et dans les MRC de la Côte-de-Beaupré, de la Jacques-Cartier et de Portneuf, pourrait causer une pression accrue sur les terres agricoles de ces territoires situés à proximité des milieux urbains. Par ailleurs, de nouveaux besoins alimentaires apparaîtront, mais aussi des perspectives de marchés. Le vieillissement appréhendé de la population aura également pour effet d'amener des modifications dans la demande de produits alimentaires.

Économie régionale

Le portrait de l'économie régionale pour ce qui est des revenus des ménages entre 2015 et 2020 est plutôt positif (tableau 4). Le nombre de ménages dans les strates inférieures de revenus (de 5 000 $ à 49 999 $) diminue ou demeure constant, alors que les ménages dans les strates supérieures de revenus, soit de 100 000 $ à 200 000 $, augmentent au cours de cette période. Les ménages ayant un revenu de 5 000 $ ou inférieur semblent se concentrer dans l'Agglomération de Québec et la MRC de L'Île-d'Orléans. Notons que la proportion de ménages ayant un revenu de plus de 200 000 $ et plus est en constante augmentation partout sur le territoire entre 2015 et 2020.

Tableau 4 – Proportion des ménages par tranches de revenus

Entité municipale	- de 5 k$		5 k$ à 24,9 k$		25 k$ à 49,9 k$		50 k$ à 69,9 k$		70 k$ à 99,9 k$		100 k$ à 199,9 k$		200 k$ et +	
	2015	2020	2015	2020	2015	2020	2015	2020	2015	2020	2015	2020	2015	2020
Agglomération de Québec	0,9 %	1 %	14 %	9 %	25 %	22 %	17 %	17 %	18 %	19 %	21 %	27 %	4 %	6 %
MRC de Charlevoix-Est	0,5 %	0,4 %	16 %	11 %	28 %	25 %	18 %	17 %	19 %	20 %	17 %	23 %	1 %	3 %
MRC de Charlevoix	0,7 %	0,5 %	16 %	11 %	27 %	24 %	18 %	16 %	19 %	19 %	18 %	25 %	2 %	4 %
MRC de L'Île-d'Orléans	0,7 %	1 %	9 %	6 %	20 %	17 %	15 %	14 %	21 %	19 %	29 %	34 %	5 %	9 %

Entité municipale	- de 5 k$		5 k$ à 24,9 k$		25 k$ à 49,9 k$		50 k$ à 69,9 k$		70 k$ à 99,9 k$		100 k$ à 199,9 k$		200 k$ et +	
	2015	2020	2015	2020	2015	2020	2015	2020	2015	2020	2015	2020	2015	2020
MRC de La Jacques-Cartier	0,5 %	0,4 %	5 %	3 %	13 %	10 %	15 %	11 %	24 %	19 %	37 %	45 %	6 %	11 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	0,5 %	0 %	10 %	7 %	22 %	18 %	17 %	15 %	20 %	19 %	26 %	33 %	5 %	8 %
MRC de Portneuf	0,5 %	0,5 %	15 %	10 %	26 %	22 %	17 %	16 %	20 %	19 %	21 %	29 %	2 %	4 %
Ville de Lévis	0,4 %	0 %	9 %	6 %	21 %	18 %	16 %	16 %	20 %	19 %	28 %	32 %	5 %	8 %

Source : Statistique Canada, Profils du recensement, 2016-2021, données compilées par la CMQuébec.

En ce qui concerne le revenu médian des ménages des municipalités de la CMQuébec entre 2015 et 2020, il a progressé de 15 % en moyenne (tableau 5).

Tableau 5 – Revenu médian des ménages, 2015 et 2020 (en $ constant de 2020)

Entité municipale	Revenu médian des ménages		Croissance
	2015	2020	%
Agglomération de Québec	65 149 $	72 000 $	11 %
MRC de Charlevoix	56 806 $	68 000 $	20 %
MRC de Charlevoix-Est	55 727 $	64 500 $	16 %
MRC de L'Île-d'Orléans	82 606 $	89 000 $	8 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	75 907 $	84 000 $	11 %
MRC de La Jacques-Cartier	96 787 $	109 000 $	13 %
MRC de Portneuf	60 385 $	72 500 $	20 %
Ville de Lévis	78 914 $	84 000 $	6 %
Région métropolitaine de recensement	**69 604 $**	**80 375 $**	**15 %**

Source : Statistique Canada, Profils du recensement, 1980 à 2005, compilation CO-0997, selon le découpage géographique au 1er janvier 2006 et Enquête nationale auprès des ménages 2011. Compilation réalisée par la CMQuébec.

Données 2020 manquantes pour la CN (fichier Excel RevenuMedMenStatCan). Seulement 2015.

Les principaux indicateurs du marché du travail sont le taux d'activité (population active exprimée en pourcentage de la population de 15 ans et plus), le taux de chômage (nombre de chômeurs exprimé en pourcentage de la population active) et le taux d'emploi (nombre de personnes actives exprimé en pourcentage de la population de 15 ans et plus). Entre 2016 et 2021, ces indicateurs démontrent des taux d'activité et d'emploi stables, alors que

les taux de chômage augmentent considérablement, sauf dans les MRC de Charlevoix, de Charlevoix-Est et de Portneuf où ils baissent tout en demeurant élevés (tableau 6). L'économie régionale se compare avantageusement à celle de l'ensemble de la province. Les taux d'activité et d'emploi sont très semblables, alors que le taux de chômage est généralement plus faible. Précisons que les derniers chiffres du recensement, recueillis en 2021, l'ont été en pleine pandémie.

Tableau 6 – Principaux indicateurs du marché du travail, 2016 à 2021

Entité municipale	Taux d'activité		Taux d'emploi		Taux de chômage	
	2016	2021	2016	2021	2016	2021
Agglomération de Québec	65 %	65 %	62 %	60 %	4,9 %	7,0 %
MRC de Charlevoix	57 %	56 %	51 %	52 %	9,7 %	6,1 %
MRC de Charlevoix-Est	56 %	55 %	50 %	50 %	11,8 %	9,8 %
MRC de L'Île-d'Orléans	60 %	62 %	58 %	57 %	3,5 %	7,2 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	67 %	65 %	63 %	61 %	4,7 %	6,4 %
MRC de La Jacques-Cartier	76 %	75 %	73 %	72 %	3,6 %	4,8 %
MRC de Portneuf	63 %	63 %	60 %	59 %	5,5 %	5,3 %
Ville de Lévis	70 %	68 %	67 %	65 %	4,1 %	5,3 %
Le Québec	**64 %**	**64 %**	**60 %**	**59 %**	**7,2 %**	**7,6 %**

Source : Statistique Canada, Profils du recensement, 1981 à 2016. Profil du recensement, Recensement de 2016, produit nº 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.

Source : Statistique Canada, Profils du recensement, 1981 à 2021. Profil du recensement, Recensement de 2021, produit nº 98-10-0445-01 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 30 novembre 2022.

Les années de pandémie ainsi que les suivantes ont été marquées par leur lot de défis, comme la rareté de la main-d'œuvre, la perturbation des marchés, notamment agricoles, causée par la guerre en Ukraine et les pressions inflationnistes.

Importance économique de l'agroalimentaire au Québec

L'industrie bioalimentaire québécoise joue un rôle majeur dans l'économie de la province. Elle a toutefois dû composer avec de nombreux défis ces dernières années, dont les aléas climatiques, la hausse des taux d'intérêt, l'inflation, un ralentissement économique et le prix élevé des intrants. Malgré cette conjoncture, les principaux maillons de l'industrie bioalimentaire ont affiché de bonnes performances[2].

Le produit intérieur brut (PIB) réel de l'industrie bioalimentaire a atteint 27,2 G$ en 2023 (tableau 7). La contribution de cette industrie au PIB réel de l'ensemble de l'économie du Québec s'est élevée à 6,3 %. Plus d'un demi-million d'emplois se concentrent dans l'industrie bioalimentaire, ce qui représente 12 % des emplois de l'ensemble de l'économie québécoise[3], ce qui constitue une augmentation de 2 % par rapport au taux présenté dans la première stratégie. On constate toutefois une chute de leur nombre total entre 2017 et 2020 (-11 %), mais une bonne reprise en 2023 (+17 %). Du côté des recettes financières agricoles, elles n'ont cessé de croître entre 2017 et 2020 et

entre 2020 et 2023, avec une progression respectivement de 17 % et 14 %, notamment en raison de la hausse des prix au cours de cette période.

Les ventes alimentaires dans les magasins d'alimentation ont aussi augmenté de 18 % et 10 % pendant les mêmes périodes et les exportations de produits bioalimentaires se sont accrues de 13 %, entre 2017 et 2020, et de 21 % entre 2020 et 2023. Les importations poursuivent aussi leur progression avec une croissance de 11 % et de 32 % au cours des mêmes périodes.

Tableau 7 – Principaux indicateurs de l'industrie bioalimentaire, Province de Québec

Indicateurs	2017	2020	Croissance 2017-2020	2023	Croissance 2020-2023
PIB bioalimentaire	27,5 (G$)	26,9 (G$)	-2 %	27,2 (G$)	1 %
Nombre d'exploitations agricoles	27 800	27 320	-2 %	28 024	3 %
Recettes financières agricoles	8,8 (G$)	10,3 (G$)	17 %	11,8 (G$)	15 %
Emplois (nombre total du secteur bioalimentaire)	509 700	452 900	-11 %	530 085	17 %
Ventes alimentaires dans les magasins d'alimentation	27,6 (G$)	32,8 (G$)	19 %	36,1 (G$)	10 %
Exportations de produits bioalimentaires	8,7 (G$)	9,8 (G$)	13 %	11,9 (G$)	21 %
Importations bioalimentaires	7,0 (G$)	7,8 (G$)	11 %	10,3 (G$)	32 %

Sources : Statistique Canada, Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, tableau 36-10-0402-01 :
Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec – Édition 2021 (ISQ et MAPAQ).
Le bioalimentaire économique – Bilan 2023 (MAPAQ).
Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec – Estimations pour l'année 2023 (MAPAQ).

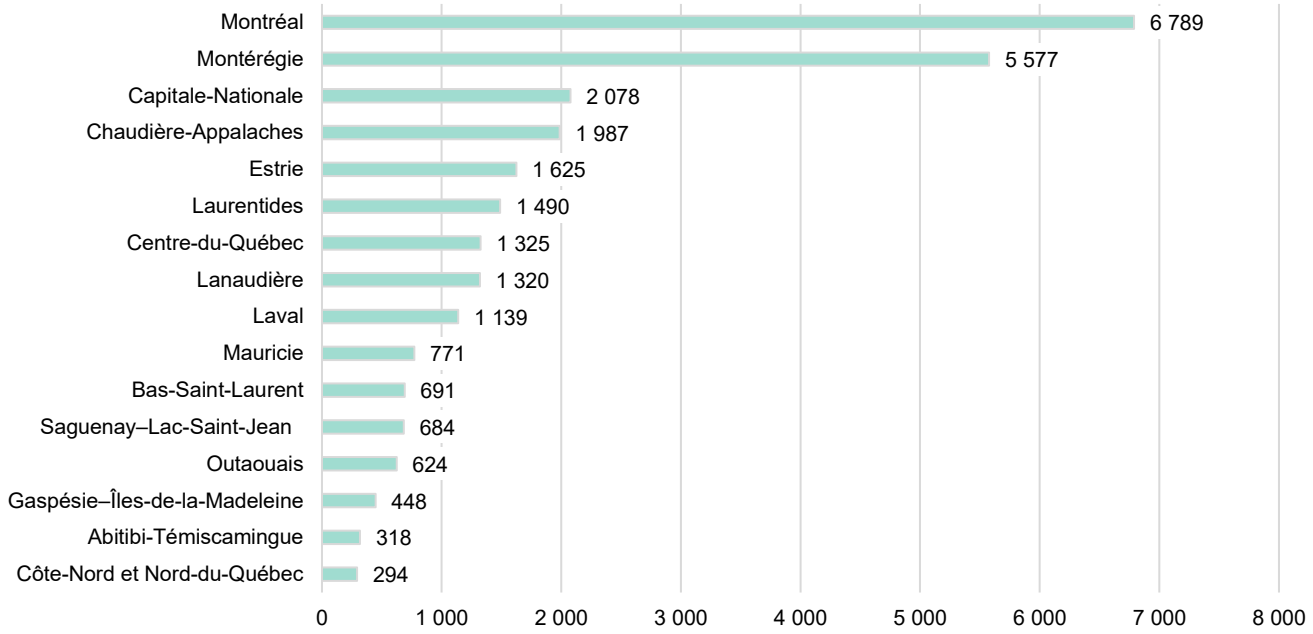
Importance économique de l'agroalimentaire dans la Capitale-Nationale

La région de la Capitale-Nationale se caractérise par un grand bassin de consommateurs locaux et touristiques, une importante offre agrotouristique et la présence de restaurants favorisant les produits locaux frais et de niche. Plusieurs institutions de recherche tant universitaires que privées se trouvent sur le territoire.

Alors qu'en 2013, le PIB du secteur bioalimentaire régional se chiffrait à 1,6 G$, les estimations de 2023 indiquent que l'industrie bioalimentaire génère un PIB de 2,1 G$, soit 5 % du PIB régional. L'agriculture y compte pour 6 %, la transformation alimentaire pour 26 % et la restauration commerciale pour 31 %. L'industrie bioalimentaire emploie 50 000 personnes, soit 12 % des emplois de la région, dont 51 % en restauration, 11 % en transformation et 7 % en agriculture. Il s'agit d'une augmentation de près de 15 000 emplois par rapport aux données de 2013. La proportion par rapport aux emplois de la région a augmenté de 2 %.

Le PIB bioalimentaire de la région de la Capitale-Nationale est le troisième plus élevé de la province. On peut même supposer qu'il est plus élevé encore, puisque la Ville de Lévis est exclue de cette donnée. La région de la Capitale-Nationale est donc un pilier provincial de l'industrie bioalimentaire derrière les régions de Montréal et la Montérégie (figure 1).

Figure 1 – Produit intérieur brut (M$) total du secteur bioalimentaire en 2023



Produit intérieur brut (M$) total du secteur bioalimentaire en 2023.

Source : Gouvernement du Québec, Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec, 2023.

Constats – Profil socio-économique

Population et prévisions démographiques 2025-2051

- À l'échelle du territoire, une augmentation de la population de 31 % est prévue d'ici 2051. Cette croissance pourrait amplifier les effets suivants :
  - Bassin de consommateurs important;
  - Pression accrue sur le milieu agricole;
  - Enjeu du point de vue de la sécurité alimentaire.

Importance économique de l'agroalimentaire au Québec

- Malgré les nombreux défis des dernières années (aléas climatiques, hausse de taux d'intérêt, inflation, ralentissement économique, prix élevé des intrants, etc.), le PIB bioalimentaire s'est tout de même stabilisé au Québec depuis 2017.

Importance économique de l'agroalimentaire dans la Capitale-Nationale

- Le PIB bioalimentaire régional est passé de 1,6 G$ à 2,1 G$ depuis 2013.
- Le PIB bioalimentaire de la région de la Capitale-Nationale est le troisième plus élevé de la province. On peut même supposer qu'il est plus élevé encore, puisque la Ville de Lévis est exclue de cette donnée. La région de la Capitale-Nationale est donc un pilier provincial de l'industrie bioalimentaire derrière les régions de Montréal et la Montérégie.

1.2 TERRITOIRE AGRICOLE

Utilisation des terres agricoles

Superficies agricoles et superficies forestières

La superficie totale de la zone agricole dans la région est de 253 583 hectares (ha), selon les données de 2023-2024 (tableau 8). La zone agricole protégée constitue une faible proportion de 13 % pour l'ensemble de la région de la Capitale-Nationale-Lévis. C'est donc cette proportion qui est sous la juridiction de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA).

Portneuf est la MRC avec la plus grande superficie agricole, atteignant 106 843 ha, suivie de celle de Charlevoix avec 33 929 ha et de la Ville de Lévis avec 32 270 ha. En revanche, l'Agglomération de Québec et la MRC de La Jacques-Cartier possèdent les plus petites superficies agricoles, respectivement 12 369 et 6 206 ha.

La MRC de L'Île-d'Orléans possède le pourcentage le plus élevé de son territoire en zone agricole (95 % de son territoire), suivie par la Ville de Lévis (72 %).

La MRC de La Côte-de-Beaupré est la MRC ayant la plus grande superficie totale (487 169 ha), mais avec une faible proportion de territoire agricole (5 %).

Depuis la révision de la zone agricole en 1987, on compte 500 ha de superficie qui ont été inclus à l'intérieur de la zone agricole, avec des ajouts plus significatifs sur le territoire des MRC de Charlevoix-Est et de la Jacques-Cartier. En revanche, les exclusions de la zone agricole totalisent 2 512 ha de superficie, ce qui constitue une perte nette de 2 012 ha. La Ville de Lévis a subi une plus grande réduction avec une perte nette de 931 ha, dont 271 ha ont été exclus par décret du gouvernement pour la terre de RABASKA. La MRC de Portneuf a perdu près de 400 ha de superficie agricole.

Cependant, bien que le nombre d'ha exclus soit considérable, une certaine stabilisation des exclusions de la zone agricole est observée depuis la dernière stratégie. À l'échelle de la région de la Capitale-Nationale-Lévis, la zone agricole a perdu 343 ha.

Tableau 8 – Données sur le territoire en zone agricole protégée

Entité municipale	Superficie de la zone agricole (ha)	Superficie totale des MRC (ha)	% du territoire des MRC en zone agricole	Inclusion depuis la révision (ha)	Exclusion depuis la révision (ha)	Différentiel
Agglomération de Québec	12 369	54 738	23	22	160	-138
MRC de Charlevoix	33 929	372 156	9	54	96	-42
MRC de Charlevoix-Est	19 716	228 310	9	144	342	-198
MRC de L'Île-d'Orléans	18 521	19 458	95	0,5	0,03	0,47
MRC de La Côte-de-Beaupré	23 730	487 169	5	0,08	313	-313

Entité municipale	Superficie de la zone agricole (ha)	Superficie totale des MRC (ha)	% du territoire des MRC en zone agricole	Inclusion depuis la révision (ha)	Exclusion depuis la révision (ha)	Différentiel
MRC de La Jacques-Cartier	6 206	317 197	2	133	126	7
MRC de Portneuf	106 843	387 996	28	59	456	-397
Ville de Lévis	32 270	44 727	72	88	1 019	-931
Total	**253 583**	**1 911 751**	**13**	**500**	**2 512**	**2 012**

Source : Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), Rapport annuel 2023-2024

Concernant la superficie forestière, les données disponibles portent uniquement sur la région de la Capitale-Nationale. Elles indiquent que le territoire compte 283 680 ha de forêt, soit 10,4 % des 2 721 658 ha de forêt présents à l'échelle du Québec.

Taux d'exploitation de la zone agricole

Les superficies exploitées par rapport à la zone agricole varient d'une MRC à l'autre, avec une utilisation moyenne de 24 % pour la production agricole (tableau 9). La MRC de l'Île d'Orléans se distingue par une exploitation plus intensive de sa superficie en zone agricole.

Tableau 9 – Superficie de la zone agricole et superficie totale exploitée par des cultures assurées

Entité municipale	Superficie de la zone agricole (ha)*	Superficie totale exploitée (ha)**	% de superficie exploitée
Agglomération de Québec	12 369	3 743	30 %
MRC de Charlevoix	33 929	5 881	17 %
MRC de Charlevoix-Est	19 716	3 526	18 %
MRC de L'Île-d'Orléans	18 521	7 279	40 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	23 730	2 386	10 %
MRC de La Jacques-Cartier	6 206	1 166	19 %
MRC de Portneuf	106 843	29 491	28 %
Capitale-Nationale	**221 313**	**53 472**	**24 %**
Ville de Lévis	32 270	6 860	21 %
Capitale-Nationale et Lévis	**253 583**	**60 332**	**24 %**

* Source : Commission de protection du territoire agricole du Québec, Rapport annuel de gestion 2023-2024.

**MAPAQ – données 2024 compilées par la CMQuébec.

Potentiel des sols en zone agricole

La classification des sols illustre la variation du potentiel pour la production agricole[4] (Gouvernement du Canada, 2013) :

Classe 1	Sols ne comportant aucune limitation importante à la production agricole.
Classe 2	Sols présentant des limitations modérées qui restreignent la diversité des cultures ou exigeant l'application de pratiques de conservation ordinaires.
Classe 3	Sols présentant des limitations assez sérieuses qui restreignent la gamme des cultures ou nécessitant des pratiques de conservation spéciales.
Classe 4	Sols présentant de graves limitations qui restreignent la gamme des cultures ou nécessitant des pratiques de conservation spéciales.
Classe 5	Sols présentant des limitations très sérieuses qui les restreignent à la culture de plantes fourragères vivaces, mais pouvant être améliorés.
Classe 6	Sols uniquement aptes à la culture de plantes fourragères vivaces, mais ne présentant aucune possibilité d'y réaliser des travaux d'amélioration.
Classe 7	Sols n'offrant aucune possibilité pour la culture ni pour le pâturage permanent.
Classe 0	Sols organiques (non classés selon leur potentiel).

Le territoire de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis comporte au total 89 546 ha (35 %) de sols de classes 1, 2 et 3, 81 414 ha (32 %) de classes 4 et 5, 67 259 ha (28 %) de classes 6 et 7, et 15 542 ha (5 %) en classe 0 (tableau 10).

Parmi ces superficies, la MRC de Portneuf possède la plus grande étendue de sols de classes 1, 2 et 3 (42 065 ha), considérés comme les plus propices à l'agriculture. La MRC de L'Île-d'Orléans détient également une proportion importante de terres agricoles de bonne qualité, avec 14 732 ha dans ces catégories.

À l'inverse, certaines MRC, comme celles de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré, disposent de superficies plus limitées en terres agricoles de bonne qualité, avec respectivement 1 014 ha et 5 273 ha en classes 1, 2 et 3.

Les sols de classes 4 et 5, qui présentent des contraintes modérées à élevées pour l'agriculture, sont principalement situés dans la MRC de Portneuf (32 082 ha), la Ville de Lévis (18 113 ha) et la MRC de Charlevoix (9 678 ha).

Les sols les moins propices à l'agriculture (classes 6 et 7), généralement non arables et destinés à d'autres usages (pâturages, forêts, conservation), sont majoritaires dans les MRC suivantes : Charlevoix (15 473 ha), La Côte-de-Beaupré (13 117 ha) et Portneuf (25 235 ha).

Enfin, les sols de classe 0 (sols organiques) sont les plus présents dans la MRC de Portneuf (7 514 ha) et la Ville de Lévis (4 876 ha).

Tableau 10 – Répartition de la zone agricole selon les classes de sols de l'inventaire des terres du Canada (ITC) par MRC

Entité municipale	Classes 1, 2 et 3		Classes 4 et 5		Classes 6 et 7		Classes 0	
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
Agglomération de Québec	6 798	55	1 937	16	2 812	23	820	7
MRC de Charlevoix	7 457	22	9 678	29	15 473	46	1 198	4
MRC de Charlevoix-Est	3 335	17	8 542	43	7 971	40	180	1
MRC de L'Île-d'Orléans	14 732	80	3 153	17	154	1	453	2
MRC de La Côte-de-Beaupré	5 273	22	5 184	22	13 117	55	93	0
MRC de La Jacques Cartier	1 014	16	2 725	44	2 108	34	408	7
MRC de Portneuf	42 065	39	32 082	30	25 235	24	7 514	7
Ville de Lévis	8 872	27	18 113	56	389	1	4 876	15
Total	**89 546**	**35**	**81 414**	**32**	**67 259**	**28**	**15 542**	**5**

Source : Fascicule 1, le territoire agricole – CNTAA – Selon une compilation interne de la CPTAQ.

Terres en friche

Selon l'Atlas des terres agricoles et des bâtiments inexploités de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis (2018) (Atlas), 4 390 ha de terres étaient non exploités dans la région de la Capitale-Nationale et de Lévis en 2018. Ces terres en friche représentaient 6,58 % de la zone agricole cultivée. La MRC de Portneuf détient la plus grande superficie de terres en friche (1 438,1 ha), suivie par la MRC de La Côte-de-Beaupré (874,7 ha) et la Ville de Lévis (604,9 ha). En matière de proportion par rapport à la zone agricole cultivée, la MRC de La Côte-de-Beaupré affiche la plus forte proportion de terres en friche (31,51 %), suivie par la MRC de Charlevoix-Est (12,22 %).

Le tableau 11 présente la répartition des terres en friche dans la région, par entité municipale, ainsi que par classe de friche.

Tableau 11 – Superficie et répartition des terres en friche

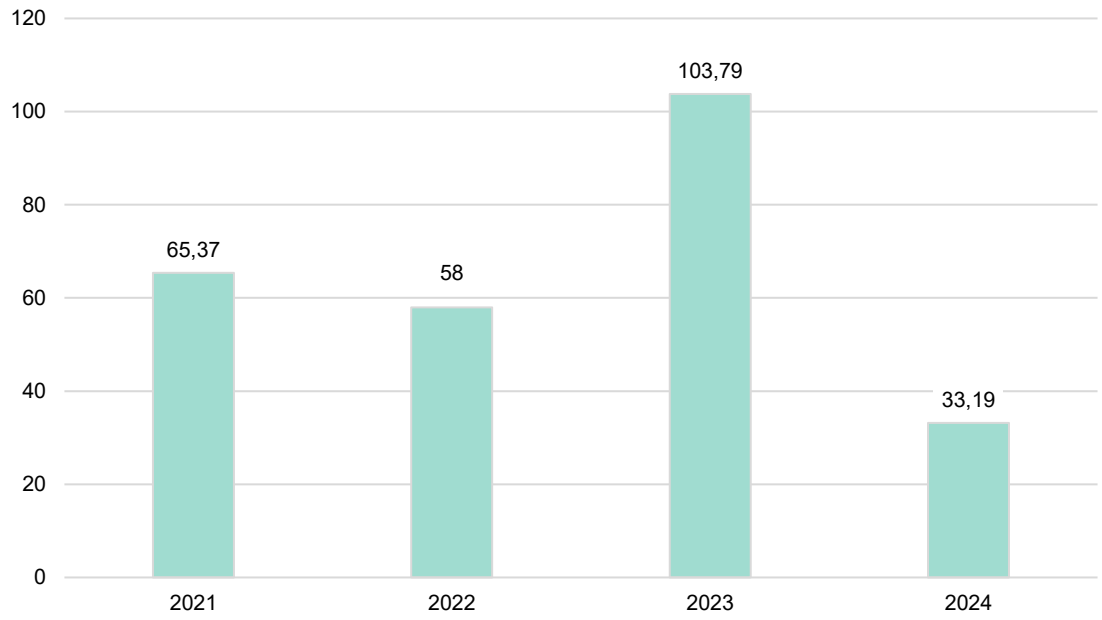
Entité municipale	Classes de friches					Zone agricole cultivée en 2014 (ha)	Proportion des friches par rapport à la zone agricole cultivée (%)
	Herbacée (ha)	Arbustive (ha)	Arborescents (ha)	Arborescents haute (ha)	Total (ha)		
Agglomération de Québec	237,6	10,5	9,8	16,8	274,7	4 862	5,65 %
MRC de Charlevoix	267,9	39,4	23,1	21,3	432,0	6 390	6,76 %

Entité municipale	Classes de friches					Zone agricole cultivée en 2014 (ha)	Proportion des friches par rapport à la zone agricole cultivée (%)
	Herbacée (ha)	Arbustive (ha)	Arborescents (ha)	Arborescents haute (ha)	Total (ha)		
MRC de Charlevoix-Est	337,4	43,1	30,1	41,5	452,2	3 699	12,22 %
MRC de L'Île-d'Orléans	133,7	20,0	15,7	45,5	215,0	8 404	2,6 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	661,5	60,9	52,7	99,7	874,7	2 776	31,51 %
MRC de La Jacques-Cartier	82,2	6,5	3,2	6,5	98,4	2 054	4,8 %
MRC de Portneuf	1 157,2	128,5	63,1	89,3	1 438,1	31 805	4,52 %
Région de la Capitale-Nationale	**2 877,4**	**308,9**	**197,7**	**320,7**	**3 785,1**	**59 990**	**6,31 %**
Ville de Lévis	488,0	45,3	29,0	42,5	604,9	6 770	8,94 %
Région de la Capitale-Nationale et Lévis	**3 365,5**	**354,2**	**226,7**	**363,2**	**4 390,0**	**66 760**	**6,58 %**

Source : Atlas CMQuébec, 2018.

L'Atlas réalisé en 2018, et qui couvre l'ensemble de la Région, constitue la seule base de données disponible concernant les terres en friche. L'Entente sectorielle 2017-2019 découlant de la première stratégie a permis de mettre en place un programme d'aide financière à la remise en production des terres agricoles inexploitées. Lancé en 2021, le programme a permis de revaloriser 260,35 ha (figure 2). Bien que plusieurs producteurs agricoles aient bénéficié du programme, il reste encore beaucoup à faire et les besoins sont grands sur le territoire.

Figure 2 – Superficie (ha) de terres en friche revalorisée entre 2021 et 2024 grâce au Programme d'aide financière à la remise en production des terres agricoles inexploitées



Source : Compilation CMQuébec 2024

Tenure des terres

Les terres agricoles exploitées dans la région de Capitale-Nationale et Lévis totalisent 128 305,45 ha, avec un taux de location global de 34 % en 2010 et de 37% en 2024 (tableau 13).

La MRC de Portneuf se distingue par la plus grande superficie exploitée, atteignant 62 982,78 ha, bien que son taux de location soit relativement faible à 30,1 %. À l'inverse, la MRC de La Jacques-Cartier possède la plus petite superficie exploitée, avec seulement 6 553,40 ha (tableau 12).

La Ville de Lévis présente le plus haut taux de location de la région avec 45,6 %, ce qui reflète un usage plus important de terres en location par rapport à d'autres territoires. En comparaison, la MRC de La Jacques-Cartier a le taux de location le plus bas à 10,8 %, avec une prédominance des terres en propriété.

Tableau 12 – Superficie exploitée et taux de location des terres

Entité municipale	Superficie exploitée (ha)		Total de superficie exploitée (ha)	Taux de location (%)
	Loué	Propriétaire		
Agglomération de Québec	2971,21	3 790,13	6 761,34	43,9
MRC de Charlevoix	4 639,26	7 119,44	11 758,70	39,5
MRC de Charlevoix-Est	2 547,44	4 858,54	7 405,97	34,4
MRC de L'Île-d'Orléans	5 577,29	7 500,99	13 078,29	42,6

Entité municipale	Superficie exploitée (ha)		Total de superficie exploitée (ha)	Taux de location (%)
	Loué	Propriétaire		
MRC de La Côte-de-Beaupré	3 614,84	4 397,66	8 012,50	45,1
MRC de La Jacques-Cartier	708,68	5 844,71	6 553,40	10,8
MRC de Portneuf	18 967,7	44015,07	62 982,78	30,1
Ville de Lévis	5 358,57	6 393,92	11 752,49	45,6
Région de la Capitale-Nationale et Lévis	**5 358,57**	**6 393,92**	**11 752,49**	**45,6**
Total	**44 385**	**83 920,45**	**128 305,45**	**34,6**

Source : MAPAQ, 2024.

Tableau 13 – Variation du taux de location des terres entre 2010 et 2024

Entité municipale	Taux de location en 2010	Taux de location en 2024	Variation %
Agglomération de Québec	44 %	44 %	0 %
MRC de Charlevoix	34 %	40 %	6 %
MRC de Charlevoix-Est	nd	34 %	nd
MRC de L'Île-d'Orléans	36 %	43 %	7 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	36 %	45 %	9 %
MRC de La Jacques Cartier	15 %	11 %	-4 %
MRC de Portneuf	31 %	30 %	-1 %
Ville de Lévis	44 %	46 %	2 %
Total	**34 %**	**37 %**	**3 %**

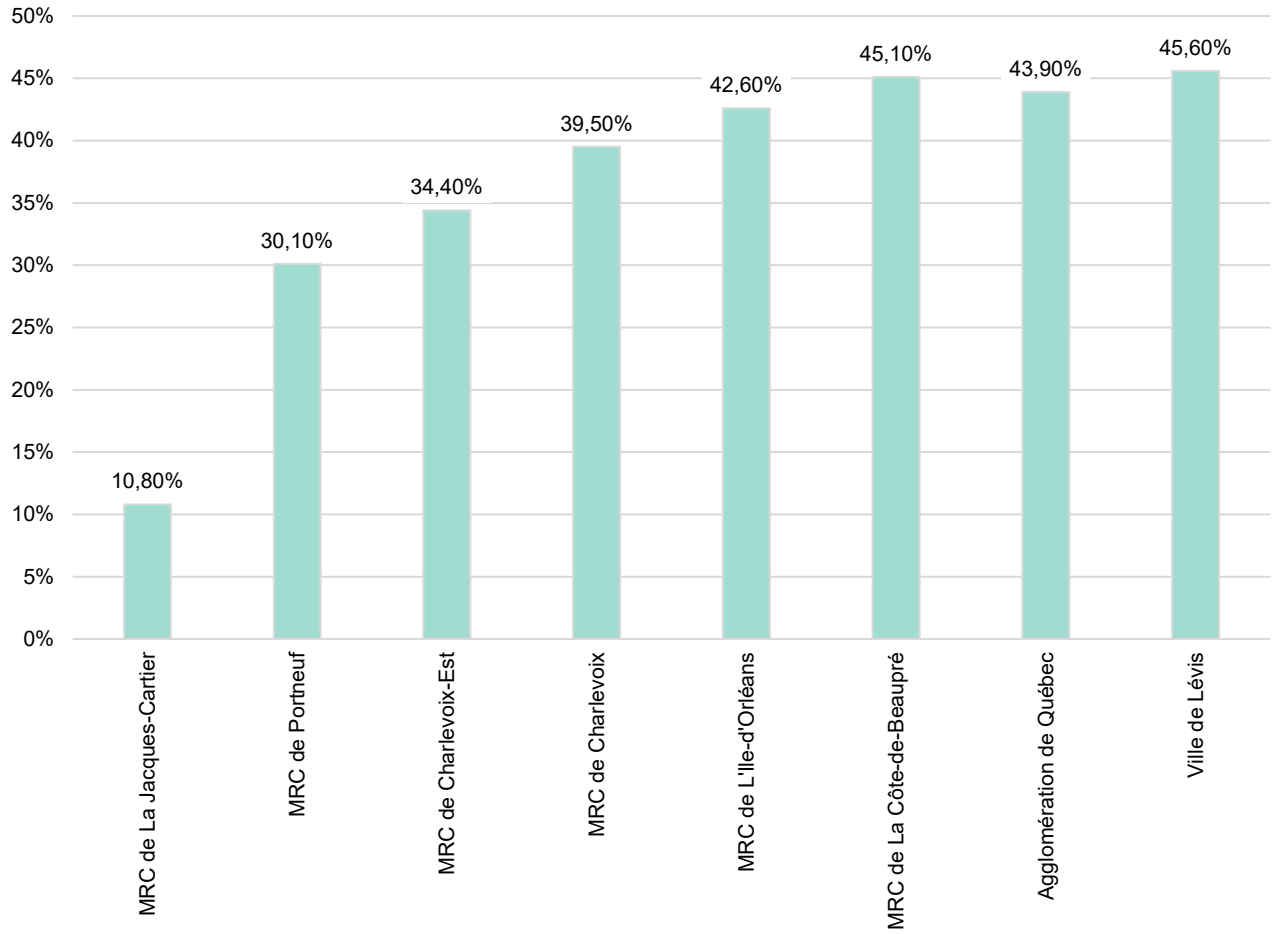
Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010 et 2024.

Depuis 2010, le taux de location de la Région a légèrement augmenté (environ 3 %). Comme présenté au tableau 13, la MRC de La Côte-de-Beaupré est celle où le taux a le plus augmenté, avec 9 %. La MRC de L'Île-d'Orléans affiche aussi une augmentation considérable (7 %). On remarque que les MRC à proximité des grands centres urbains affichent un taux de location plus élevé.

La location peut être vue négativement, car un agriculteur locataire est soumis aux décisions d'un propriétaire, ce qui peut nuire à l'investissement nécessaire sur une terre agricole (drainage, amélioration, fertilisation, etc.). En contrepartie, la location d'une terre peut aider à l'établissement d'un producteur en démarrage, puisque la location d'une terre représente des coûts moins élevés.

Le coût d'acquisition des terres est aussi un enjeu pour un grand nombre d'exploitations. D'après le bulletin Transac-terre 2025 de la Financière agricole, la valeur des terres agricoles dans la Capitale-Nationale (excluant la Ville de Lévis) en 2024 se chiffrait à 17 905 $/ha, en hausse de 28 % par rapport à 2023. Au niveau provincial, la valeur des terres se situe à 21 567 $/ha, en hausse de 12,5 % par rapport à 2023, soit une augmentation moins forte que dans la Capitale-Nationale. Près de 47 % des transactions de terres agricoles réalisées dans la région en 2024 l'ont été à un prix supérieur à 15 500 $/ha, alors que cette proportion s'élevait à 38 % en 2023. Les transactions conclues à un prix inférieur à 5 500 $/ha ont représenté 11 % de l'ensemble de celles-ci en 2023 comparativement à 23 % en 2022, illustrant encore une fois la hausse de prix subie par les exploitants agricoles.

Figure 3 – Répartition du taux de location dans la Région



Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010 et 2024.

Évolution de la richesse foncière et de la valeur des immeubles agricoles (2017-2024)

La valeur des immeubles agricoles a connu une hausse dans la région de la Capitale-Nationale et à Lévis entre 2017 et 2024. Par exemple, dans le territoire de la CMQuébec, la valeur foncière des immeubles agricoles est passée de 799 M$ en 2017 à 1,18 G$ en 2024, soit une hausse de 48 %. La MRC de Portneuf a connu une croissance particulièrement marquée, passant de 384 M$ en 2017 à 754 M$ en 2024, une augmentation de 96 %.

La richesse foncière uniformisée (RFU) totale a également augmenté dans l'ensemble du territoire. Dans l'Agglomération de Québec, la RFU totale est passée de 74,97 G$ en 2017 à 108,78 G$ en 2024, soit une augmentation de 45 %. La CMQuébec a vu sa RFU totale croître de 48 %, atteignant 154,58 G$ en 2024.

Dans des municipalités comme Québec et Lévis, la proportion des immeubles agricoles dans la RFU totale demeure extrêmement faible (0 % à 1 %). Cependant, certaines MRC, comme l'Île-d'Orléans, conservent une proportion élevée d'immeubles agricoles dans leur RFU (17 %).

Certaines MRC ont connu une croissance plus importante des valeurs des immeubles agricoles, comme Portneuf (+96 %) et La Côte-de-Beaupré (+82 %). Cette croissance plus rapide pourrait être liée à une pression accrue sur les terres agricoles ou à une hausse de la spéculation foncière.

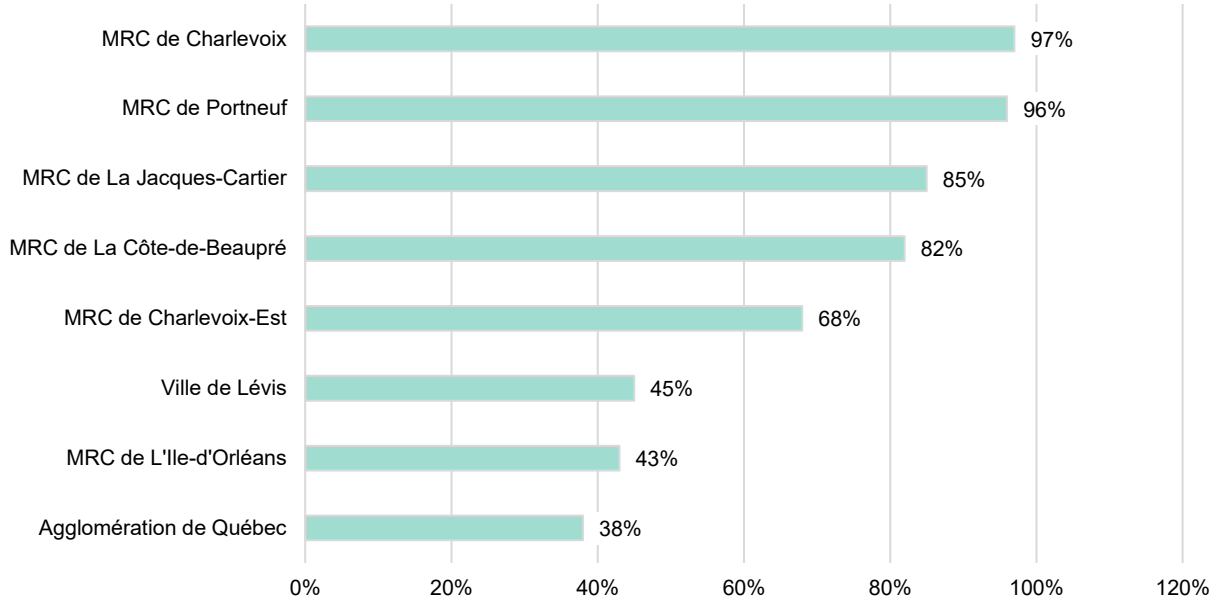
Dans la plupart des municipalités et MRC, la part des immeubles agricoles dans la richesse foncière totale est restée relativement stable, avec des variations mineures. Cela signifie que, bien que la valeur des immeubles agricoles augmente, la richesse foncière totale des municipalités croît à un rythme similaire.

Tableau 14 – Richesse foncière uniformisée (RFU) totale et valeur foncière des immeubles agricoles, 2017 et 2024

Entités municipales	2017			2024		
	Immeubles agricoles	RFU totale	Proportion	Immeubles agricoles	RFU totale	Proportion
Agglomération de Québec	248,9 G$	74,97 G$	0 %	343 M$	108,78 G$	0 %
MRC de L'Île-d'Orléans	219,5 M$	1,32 G$	17 %	312,9 M$	1,83 G$	17 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	62,6 M$	3,85 G$	2 %	113,69 M$	6,19 G$	2 %
MRC de La Jacques-Cartier	57,5 M$	6,58 G$	1 %	106,3 M$	11,16 G$	1 %
Ville de Lévis	210,9 G$	18,1 G$	1 %	305,5 M$	26,6 G$	1 %
Communauté métropolitaine de Québec	**799,5 M$**	**104,8 G$**	**1 %**	**1,18 G$**	**154,58 G$**	**1 %**
MRC de Charlevoix	100,7 M$	2,13 G$	5 %	199 M$	3,6 G$	6 %
MRC de Charlevoix-Est	31,5 M$	1,54 G$	2 %	52,8 M$	2,4 G$	2 %
MRC de Portneuf	383,8 M$	6,06 G$	6 %	753,7 M$	9,7 G$	8 %
Région de la Capitale-Nationale	**1 104 G$**	**96,46 G$**	**1 %**	**1,88 G$**	**143,68 G$**	**1 %**

Source : données compilées par la Communauté métropolitaine de Québec, tirées du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Richesse foncière uniformisée, [Jeu de données], dans Données Québec, 2017, mis à jour le 14 janvier 2025. https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/richesse-fonciere-uniformisee.

Figure 4 – Augmentation de la valeur des immeubles agricoles par MRC entre 2017 et 2024



Source : données compilées par la Communauté métropolitaine de Québec, tirées du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Richesse foncière uniformisée, [Jeu de données], dans Données Québec, 2017, mis à jour le 14 janvier 2025. https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/richesse-fonciere-uniformisee.

Constats – Territoire agricole

Utilisation des terres agricoles

- Faible proportion du territoire qui est protégée par la LPTAA (13 %).
- Stabilisation des exclusions agricoles depuis l'adoption de la dernière stratégie à l'échelle du territoire.
- La superficie de terres en friche revalorisée depuis la première stratégie est minime par rapport au total de 4 400 ha.
- Il n'existe pas de donnée plus récente que l'Atlas de 2018 pour suivre l'évolution des friches agricoles.
- Les sols à meilleurs potentiels agronomiques (classes 1-2-3) constituent la proportion la plus élevée (35 %) sur le territoire.
- Le taux de location des terres agricoles est plus élevé près des grands centres.
- Le taux de location est demeuré relativement stable depuis 2010 avec une augmentation de 3 % à l'échelle du territoire.
- La valeur marchande moyenne des terres agricoles a presque doublé depuis l'année 2019 (de 8 549 $ à 17 905 $ par ha).
- Augmentation généralisée de la valeur des immeubles agricoles en moyenne de 48 %.

1.3 ACTIVITÉS AGRICOLES

Nombre d'exploitations, type de production et tenure des terres

Selon les fiches d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ, on dénombre 1 201 exploitations agricoles dans la région de la Capitale-Nationale et de Lévis en 2024 (tableau 15). C'est dans la MRC de Portneuf qu'on retrouve la plus grande proportion de celles-ci (35 %), suivie de loin par la Ville de Lévis et la MRC de L'Île-d'Orléans (14 % chacune). Contrairement à la tendance générale au Québec, qui a vu le nombre d'exploitations diminuer de 4 % entre 2010 et 2020 (28 433 vs 27 320)[5-6], on constate une croissance de 35 exploitations dans la région de la Capitale-Nationale et de Lévis, entre 2010 et 2024. L'augmentation du nombre d'exploitations agricoles sur le territoire peut paraitre faible, mais se démarque dans un contexte où le nombre d'exploitations agricoles subit une baisse depuis 2010 au niveau provincial.

Tableau 15 – Nombre d'exploitations agricoles, 2010 et 2024

Entité municipale	Nombre d'exploitations 2010	Nombre d'exploitations 2024	Variation
Agglomération de Québec	119	113	-6
MRC de Charlevoix	123	120	-3
MRC de Charlevoix-Est	71	70	-1
MRC de L'Île-d'Orléans	173	168	-5
MRC de La Côte-de-Beaupré	84	90	+6
MRC de La Jacques-Cartier	37	46	+9
MRC de Portneuf	426	424	-2
Ville de Lévis	133	170	+37
Total	**1 166**	**1 201**	**+35**

Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010 et 2024.

La province de Québec est reconnue pour l'importance de sa production laitière. C'est ce que l'on constate dans la région, puisque celle-ci est la première production en importance en ce qui concerne le nombre d'exploitations laitières (169). La production laitière se concentre dans la MRC de Portneuf, où on trouve aussi une proportion importante de production bovine. Cette dernière émane souvent de producteurs laitiers ayant quitté le secteur laitier pour poursuivre des activités agricoles en production bovine.

La production porcine est aussi une activité agricole qui se distingue par son importance dans la province de Québec. C'est le cas aussi dans la région. Elle s'est particulièrement développée dans les MRC de Charlevoix, de Charlevoix-Est et de Portneuf. Finalement, c'est dans la MRC de La Jacques-Cartier que se trouve principalement la production de poulets et dindons.

Tableau 16 – Nombre d'exploitations agricoles par types de production, poids régional et revenu (Capitale-Nationale et Lévis)

Productions animales	Nombre	Revenu ($)
Lait	169	76 243 013 $
Porcs	34	57 764 528 $
Poulets et dindons	34	38 776 320 $
Bovins	124	9 822 093 $
Autres	26	6 874 644 $
Œufs	13	6 256 811 $
Veaux	6	4 481 302 $
Apiculture	20	2 735 103 $
Ovins	22	1 644 964 $
Chevaux	21	424 650 $
Total des productions animales	**469**	**205 023 428 $**

Productions végétales	Nombre	Revenu ($)
Maraîcher	277	127 129 727 $
Cultures abritées	36	18 134 067 $
Horticulture ornementale	38	16 582 518 $
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	108	14 667 598 $
Acériculture	150	12 599 111 $
Fourrages	95	4 487 334 $
Autre	16	780 945 $
Total des productions végétales	**720**	**194 855 143 $**

Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2024

Le nombre d'entreprises en productions végétales de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis est supérieur à celui en productions animales (720 contre 469). On y retrouve en effet une bonne concentration de producteurs de fourrages et de grandes cultures, mais aussi de légumes frais, de sirop d'érable et de fruits. Les entreprises de cultures abritées ainsi que d'horticulture ornementale sont très présentes dans la région et se retrouvent près des centres, dans la Ville de Lévis et la région de Québec. Les exploitations de production de pommes de terre et de légumes frais sont aussi situées à proximité des centres, dans les MRC de L'Île-d'Orléans et de Portneuf.

Par rapport aux données de la première stratégie, il est observé une augmentation considérable en productions végétales avec 720 exploitations, alors qu'en 2010, on en dénombrait 537. C'est tout le contraire pour la production animale, qui a connu une baisse marquée avec 469 exploitations, alors qu'on en dénombrait 629 en 2010. La première stratégie démontrait que la production animale était supérieure en nombre par rapport à la production végétale, on constate donc que le portrait de la production agricole a quelque peu changé à ce niveau.

Revenus agricoles

Les revenus agricoles de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis se chiffrent à 401,7 M$, soit 3,4 % de l'ensemble des revenus agricoles de la province. En dépit du fait que les exploitations du secteur végétal soient plus nombreuses que celles du secteur animal, ce dernier génère davantage de revenus (205 M$ vs 195 M$). La production laitière vient en tête de liste (76 M$), suivie de la production porcine et de la production de poulets et dindons. Malgré le nombre limité d'entreprises porcines (34), les revenus d'exploitation sont les deuxièmes en importance pour la région (57,7 M$). Les revenus de la production de poulets et dindons se situent en troisième position dans la région avec 38,7 M$.

Les revenus des productions végétales sont davantage morcelés en de multiples productions. Cependant, les revenus de la production de pommes de terre se distinguent en se rapprochant de celles de la production laitière (72,4 M$ vs 76 M$). Les revenus des exploitations de fruits et de bleuets nains ressortent également du lot (36 M$). Suivent les cultures abritées (18 M$) et l'horticulture ornementale (16,6 M$).

Les revenus agricoles par strates démontrent que 50 % des entreprises de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis ont un revenu de moins de 50 000 $. Celles-ci se retrouvent tant dans la MRC de Portneuf (15 %) que dans la MRC de L'Île-d'Orléans et l'Agglomération de Québec (11 % au total). Les revenus sont étroitement liés au type de production retrouvée sur chaque territoire. Ainsi, la MRC de Portneuf est celle qui compte le nombre le plus important d'exploitations agricoles déclarant des revenus dans la strate des 500 000 $ et plus. Les revenus agricoles de cette MRC comptent pour 41 % des revenus agricoles de la région. La MRC de L'Île-d'Orléans compte aussi une bonne proportion de grandes entreprises de production agricole générant des revenus de 500 000 $ et plus, soit 18,7 % des exploitations de la MRC.

Tableau 17 – Nombre d'exploitations agricoles par strates de revenus, 2024

Entité municipale	0 à ≥ 50 (k)	50 à ≥ 150 (k)	150 à ≥ 500 (k)	500 et + (k)	Nombre total d'entreprises
Agglomération de Québec	65	15	21	13	114
MRC de Charlevoix	58	18	24	22	122
MRC de Charlevoix-Est	39	11	7	11	68
MRC de L'Île-d'Orléans	66	27	44	34	171
MRC de La Côte-de-Beaupré	60	17	12	4	93
MRC de La Jacques-Cartier	29	2	6	11	48
MRC de Portneuf	188	76	95	68	427
Région de la Capitale-Nationale	**505**	**166**	**209**	**163**	**1 043**

Entité municipale	0 à ≥ 50 (k)	50 à ≥ 150 (k)	150 à ≥ 500 (k)	500 et + (k)	Nombre total d'entreprises
Ville de Lévis	102	16	35	19	172
Total	**607**	**182**	**244**	**182**	**1 215**

Source : Répartition des exploitations selon les strates de revenus – MAPAQ 2024.
*Portrait agricole par MRC compilé par la CMQuébec.

Transformation à la ferme

La transformation à la ferme désigne l'ensemble des processus par lesquels un producteur agricole transforme directement les produits de son exploitation destinés généralement à la vente locale. Dans la région, il y a eu une certaine progression entre 2010 et 2024, avec une augmentation de 36 fermes pratiquant cette activité, passant de 134 à 170 entreprises en 14 ans. La hausse est de 4 % au cours de la période. La transformation à la ferme permet aux producteurs de diversifier leurs revenus en tirant profit de la matière première pour y ajouter de la valeur et en diversifiant leurs marchés. Cette pratique demeure toutefois marginale avec une proportion de 15 % des entreprises faisant de la transformation à la ferme en 2024. Les règles provinciales d'implantation pour un transformateur à la ferme pouvaient auparavant être contraignantes, puisqu'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) était nécessaire pour un producteur qui ne transformait pas la majorité (50 % et plus) des produits de son exploitation. En 2022, cette règle a été abaissée à 25 % et plus, allégeant ainsi les normes pour la pratique de la transformation en zone agricole, selon le *règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la CPTAQ*. Cette dernière pourrait donc être en augmentation au cours des prochaines années.

Tableau 18 – Répartition des producteurs déclarant faire de la transformation à la ferme, 2024

Entité municipale	Nombre de producteurs	Transformation à la ferme 2024	Part relative en 2024	Part relative en 2010
Agglomération de Québec	113	9	8 %	4 %
MRC de Charlevoix	120	21	18 %	9 %
MRC de Charlevoix-Est	70	10	14 %	nd
MRC de L'Île-d'Orléans	168	34	20 %	23 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	90	24	27 %	23 %
MRC de La Jacques-Cartier	46	4	9 %	8 %
MRC de Portneuf	424	52	12 %	10 %
MRC de Lévis	170	16	9 %	10 %
Total	**1 201**	**170**	**15 %**	**11 %**

Source : MAPAQ, 2024.

Agriculture biologique

Un produit biologique est un produit alimentaire certifié par un organisme accrédité au Québec, conforme au *Cahier des charges de l'appellation biologique*. On dénombre six organismes de certification, Ecocert étant le plus connu en production agricole au Québec. La procédure de certification comprend une évaluation documentaire (plan de production et/ou de préparation, intrants, étiquettes, registres, etc.), une inspection annuelle sur le site des opérations ainsi que des inspections inopinées.

Au Québec, on compte 3 014 entreprises agricoles[7] détenant la certification biologique, une très faible proportion (11 %) du total des 28 000 entreprises[8] que compte le Québec. Les exploitations agricoles biologiques du Québec sont majoritairement en production acéricole et de fruits et légumes. Dans la région, on compte 120 entreprises agricoles certifiées biologiques en 2024 comparativement à 49 en 2010. Il s'agit d'un secteur d'activité en forte augmentation.

Tableau 19 – Nombre d'exploitations agricoles en production biologique, 2010 et 2024

Entité municipale	2010			2024		
	Nombre total d'exploitations agricoles	Nombre en production biologique	Part relative	Nombre total d'exploitations agricoles	Nombre en production biologique	Part relative
Agglomération de Québec	119	0	0 %	134	2	1 %
MRC de Charlevoix	123	9	7 %	106	17	16 %
MRC de Charlevoix-Est	71	nd	nd	70	11	16 %
MRC de L'Île-d'Orléans	173	5	3 %	155	16	10 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	84	6	7 %	92	6	7 %
MRC de La Jacques-Cartier	37	1	3 %	49	2	4 %
MRC de Portneuf	426	25	6 %	419	69	16 %
Région de la Capitale-Nationale	**1 033**	**46**	**4 %**	**1 025**	**112**	**11 %**
Ville de Lévis	133	3	2 %	160	8	5 %
Région de la Capitale-Nationale et de Lévis	**1 166**	**49**	**4 %**	**1 185**	**120**	**10 %**

Source : Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) 2024.

Agroforesterie

Le Québec possède sur son vaste territoire d'importantes surfaces de terres agricoles et forestières, privées ou publiques. Les secteurs agricole et forestier sont étroitement liés, puisque nombreuses sont les exploitations agricoles qui incluent des superficies boisées privées. L'agroforesterie permet de générer des revenus additionnels à la ferme par la production acéricole, de matière ligneuse ou les produits forestiers non ligneux (PFNL).

Le secteur forestier constitue un pilier économique au Québec, occupant le troisième rang en importance de l'activité économique manufacturière québécoise, derrière les secteurs de la transformation alimentaire et de la fabrication de matériel de transport. Le secteur forestier génère un produit intérieur brut de près de 6 G$ par année au Québec (1,6 % du PIB du Québec). Il assure le maintien d'environ 57 000 emplois directs avec des retombées dans plus de 900 municipalités, soit 83 % des municipalités québécoises. Au Québec, les forêts privées couvrent près de 6,6 Mha, ce qui représente 16 % de la forêt productive québécoise et 26 % des forêts privées du Canada[9].

Tableau 20 – Nombre de producteurs forestiers par région et superficie possédée

Région	Nb de producteurs forestiers reconnus	Superficie forestière totale de la région (ha)	Superficie moyenne possédée par les producteurs forestiers (ha)
Bas-Saint-Laurent	5 225	470 195	90
Chaudière-Appalaches	7 634	449 773	59
Estrie	4 338	354 513	82
Mauricie	1 029	349 755	340
Capitale-Nationale	**1 280**	**283 680**	**222**
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 198	218 981	100
Abitibi-Témiscamingue	1 321	118 514	90
Centre-du-Québec	2 226	107 483	48
Outaouais	868	105 240	121
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 257	81 915	65
Laurentides	1 084	81 716	75
Lanaudière	897	40 608	45
Côte-Nord	126	37 270	296
Montérégie	644	18 453	29
Nord-du-Québec	50	3 564	71
Total	**30 177**	**2 721 658**	**90**

Source : ministère des Ressources naturelles et des Forêts, compilation interne 2023.

En 2021, la récolte et la transformation du bois des forêts privées du Québec ont généré des revenus de 4,7 G$ et assuré près de 24 300 emplois[10]. Ces statistiques excluent l'acériculture, la production de sapins de Noël, la cueillette de produits forestiers non ligneux ou les activités fauniques et récréatives. Les producteurs forestiers ont mis en marché environ 6,0 Mm^3 de bois, toutes essences confondues. En 2022, 76 % des livraisons de bois en provenance de la forêt privée du Québec furent destinées aux usines de sciage, 13 % aux usines de panneaux et autres utilisations, et 11 % aux usines de pâtes et papiers.

Dans la région de la Capitale-Nationale, on dénombrait, en 2023, 1 280 propriétaires forestiers. Ceux-ci ont une superficie moyenne de production de 222 ha, soit la troisième plus grande moyenne derrière les régions de la Côte-Nord et de la Mauricie. Bien que les ventes aient diminué de 11 % en 2022 par rapport aux chiffres de 2021, la région de la Capitale-Nationale se trouvait au quatrième rang en ce qui concerne la vente de produits forestiers.

Le secteur forestier québécois mise sur sa diversification pour pallier le déclin, à l'échelle mondiale, du secteur traditionnel du papier journal et des papiers d'impression, qui a été exacerbé par la pandémie de COVID-19. Plusieurs organismes s'engagent par nécessité dans une course à la modernisation afin que le secteur demeure concurrentiel et pertinent. L'industrie forestière rénove ses équipements et se consolide, les conseillers forestiers se lancent dans une transition numérique, les entrepreneurs optimisent l'intégration de leurs opérations avec les transporteurs forestiers et les efforts de conservation se poursuivent.

Annuellement, des dizaines de milliers de propriétaires forestiers contribuent à générer une activité économique structurante pour les communautés rurales par la mise en valeur des potentiels sylvicoles de leurs lots boisés. Nul doute, les producteurs forestiers constituent un atout incontournable pour les régions et le Québec.

En ce qui concerne l'acériculture, la production au Québec occupe 13 500 producteurs sur 8 400 entreprises totalisant 56 millions d'entailles. La production de sirop d'érable en 2024 s'est élevée à 239 millions de lb. La valeur de la production de produits d'érable se chiffre à 802 M$, contribue pour 1,1 % du PIB du Québec et génère 12 600 emplois équivalent temps plein[11].

En ce qui concerne le portrait de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis, la production acéricole se pratique surtout dans la MRC de Portneuf, avec 80 % des entailles, suivie de très loin par la MRC de L'Île d'Orléans (7 % des entailles) et de La Jacques-Cartier (5 % des entailles). La production acéricole se pratique principalement sur des terres privées.

Tableau 21 – Production acéricole, 2024

Entité municipale	Nombre d'exploitations	Entailles	Proportion	Tenure privée	Production (lb)
Agglomération de Québec	nd	nd	nd	nd	nd
MRC de Charlevoix	0	0	0	0	0
MRC de Charlevoix-Est	1	600	0,03 %	100 %	2 682
MRC de L'Île-d'Orléans	34	124 294	7,13 %	100 %	555 594
MRC de La Côte-de-Beaupré	17	68 582	3,93 %	100 %	306 562
MRC de La Jacques-Cartier	23	86 536	4,96 %	68 %	386 816
MRC de Portneuf	177	1,4 M	80,3 %	79 %	6,6 M

Entité municipale	Nombre d'exploitations	Entailles	Proportion	Tenure privée	Production (lb)
Ville de Lévis	22	64 068	3,7 %	100 %	279 336
Total	**274**	**1 744 080**		**91 %**	

Source : Producteurs et productrices acéricoles du Québec 2024.

Agriculture urbaine

Au Québec, l'agriculture urbaine est une activité citoyenne réalisée sur de petites surfaces, à l'intérieur du périmètre urbain. Elle est généralement associée à la production de fruits et légumes, mais l'élevage de petits animaux et d'insectes est aussi considéré comme une activité agricole urbaine.

À l'échelle de la Communauté métropolitaine de Québec, en 2018, on comptait 36 jardins communautaires et 9 jardins collectifs[12]. Depuis 2018, ce nombre a augmenté puisque la Ville de Québec (38) et la Ville de Lévis (10) ensemble dénombrent 48 jardins communautaires selon leur site Internet respectif.

Dans la région de Québec, l'agriculture urbaine relève surtout, pour le moment, de l'autoproduction. Les jardins d'établissement, en sol ou sur les toits, comme les jardins d'herbes et les ruchers de certains restaurants, se multiplient. On pourrait aussi voir se développer, au cours des prochaines années, des jardins urbains à visée commerciale, aménagés au sol ou sur des toits. Il s'agit en effet d'un phénomène en pleine expansion, qui génère certaines questions étant donné les particularités du milieu urbain. Celui-ci est en effet généralement très dense, fortement peuplé et beaucoup d'usages concurrents s'y concentrent. L'encadrement juridique de cette pratique est encore peu développé au Québec.

Certaines politiques et planifications d'aménagement et de développement font référence à l'agriculture urbaine en complément des règlements municipaux, notamment ceux de la CMQuébec, de la MRC de La Côte-de-Beaupré et de la Ville de Québec (Plan d'action en agriculture urbaine 2020-2025), mais ils sont peu nombreux et les dispositions concernant l'agriculture urbaine restent peu développées. On trouve aussi quelques références à l'agriculture urbaine dans le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la Ville de Lévis et dans la Vision des activités agricoles et agroalimentaires de l'Agglomération de Québec.

Selon les données disponibles, on comptait, en 2021, 21 entreprises agricoles urbaines dans l'Agglomération de Québec et 2 entreprises agricoles urbaines dans la MRC de Portneuf. Bien que le nombre d'entreprises semble faible, ce type d'exploitation est en constante augmentation depuis les années 1990 au Québec[13].

Aussi, il existe un potentiel pour ce type d'agriculture dans la région. Soulignons la présence de l'Agro-Parc[14], qui est un projet issu de l'acquisition par le gouvernement d'une superficie de 203 ha de terres ayant appartenu à la congrégation des Sœurs de la Charité de Québec. Localisé en plein cœur de la ville de Québec, le projet constitue une vitrine agricole et assure la protection des terres agricoles d'exception au cœur de l'urbanisation.

Infrastructures agricoles : besoins et mutualisation possibles

L'agriculture est un secteur économique qui exige énormément d'investissements en infrastructures, machineries et équipements. Afin d'alléger le poids financier de ces investissements, une formule de coopératives de mise en commun de différentes ressources, telles que de la machinerie, des équipements, de la main-d'œuvre et des intrants a été créée, inspirée du modèle français. Ces coopératives d'utilisation de matériel agricole, ou CUMA, permettent d'améliorer l'efficacité technico-économique des entreprises agricoles et de réduire les coûts de production en favorisant l'utilisation, à moindre coût, d'équipements performants[15]. Selon les quelques chiffres

disponibles, on comptait 64 CUMA en activité au Québec en 2021. La Capitale-Nationale n'en comptait que deux, regroupant 73 membres, et la Ville de Lévis en comptait une seule de 7 membres[16]. Les deux CUMA de la Capitale-Nationale, localisées à l'agglomération de Québec et dans Charlevoix, comptaient 13 branches d'activités, allant du partage de machinerie et d'équipement, à de l'achat d'intrants en commun et au partage de main-d'œuvre.

Le chiffre d'affaires moyen des CUMA était de 151 479 $ en 2019. Les immobilisations nettes de la soixantaine de CUMA déclarantes sont passées de 14,4 M$ (232 441 $ en moyenne par CUMA) à 22,7 M$ (412 778 $ en moyenne par CUMA) entre 2011 et 2019, une hausse d'environ 58 %[17].

Main-d'œuvre et relève agricoles

Les exploitations agricoles de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis, tout comme dans l'ensemble de la province, sont des fermes de type familial. Ainsi, 85 % de la main-d'œuvre est familiale. Néanmoins, 37 % des fermes embauchent de la main-d'œuvre extérieure et, de ce nombre, 7 % ont recours à de la main-d'œuvre de l'extérieur du Québec. Selon les données de Statistique Canada à ce sujet, celle-ci provient principalement du Mexique et du Guatemala. Il est à noter que 40 % des exploitations agricoles qui déclarent embaucher une main-d'œuvre de l'extérieur du Québec, proviennent de la MRC de L'Île-d'Orléans ce qui est cohérent avec la prédominance des cultures maraîchères très exigeantes en main-d'œuvre.

Tableau 22 – Type de main-d'œuvre embauchée par les exploitations agricoles de la région

Type de main-d'œuvre par territoire	Nombre d'exploitations agricoles
Main-d'œuvre familiale	
Agglomération de Québec	94
MRC de Charlevoix	101
MRC de Charlevoix-Est	56
MRC de L'Île-d'Orléans	148
MRC de La Côte-de-Beaupré	77
MRC de La Jacques-Cartier	35
MRC de Portneuf	358
Ville de Lévis	152
Total Main-d'œuvre familiale	**1 021 | 85 %**
Main-d'œuvre engagée non familiale – du Québec	
Agglomération de Québec	36
MRC de Charlevoix	41

Main-d'œuvre engagée non familiale – du Québec	
MRC de Charlevoix-Est	25
MRC de L'Île-d'Orléans	70
MRC de La Côte-de-Beaupré	30
MRC de La Jacques-Cartier	15
MRC de Portneuf	136
Ville de Lévis	50
Total Main-d'œuvre engagée non familiale - du Québec	**403**

Main-d'œuvre engagée non familiale – hors Québec	
Agglomération de Québec	6
MRC de Charlevoix	5
MRC de Charlevoix-Est	2
MRC de L'Île-d'Orléans	32
MRC de La Côte-de-Beaupré	2
MRC de Portneuf	19
Ville de Lévis	15
Total Main-d'œuvre engagée non familiale hors Québec	**81**

Nombre d'exploitations avec main-d'œuvre engagée hors famille	**424**
Nombre d'exploitations déclarantes	**1 151**
Nombre d'entreprises totales	**1 201**

Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, 2024.

La relève des exploitations est certainement un enjeu dans la région, comme ce l'est dans tout le Québec. Selon les données du recensement de Statistique Canada de 2021, 1 052 entreprises agricoles de la Capitale-Nationale et de Lévis déclaraient n'avoir aucun plan de relève. Seulement 5 % des fermes ont un plan de relève écrit. La plupart incluent les membres de la famille et très peu de personnes de l'extérieur. Ce qui est plutôt inquiétant, c'est que 61 % des exploitants sont âgés de 50 ans et plus (selon les données du MAPAQ 2024) et que l'âge moyen des producteurs de la région est de 55 ans.

Le transfert de ferme est difficile à cause de la valeur élevée des exploitations, que ce soit à cause du prix des terres, des équipements ou des quotas. Le prix demandé et une rentabilité insuffisante, notamment à cause d'un endettement élevé, découragent ou empêchent des repreneurs d'assurer une relève.

Un service de jumelage, L'Arterre, dont la mission est d'aider la relève non apparentée à reprendre des fermes d'agriculteurs cédants, œuvrait dans 82 MRC en 2019. Une trentaine de celles-ci ont quitté l'organisme, dont celles de la Capitale-Nationale, faute de financement. Le soutien financier provenait soit à 100 % de la MRC, soit d'une entente régionale permettant de diviser les frais entre les différents partenaires. La Fédération de la relève agricole du Québec plaide pour un financement pérenne de l'organisme[18].

Tableau 23 – Nombre d'exploitants agricoles par tranche d'âge, âge médian et moyen, 2021

Entité municipale	Moins de 35 ans	35 à 54 ans	55 ans et plus	Âge médian	Âge moyen
Agglomération de Québec	10	95	145	56	56
MRC de Charlevoix	15	55	85	55	53,2
MRC de Charlevoix-Est	5	35	65	57	56,1
MRC de L'Île-d'Orléans	15	95	140	56	55
MRC de La Côte-de-Beaupré	10	55	70	56	55,5
MRC de La Jacques-Cartier	5	40	40	54	54,3
MRC de Portneuf	45	230	360	57	54,9
Ville de Lévis	20	100	160	56	54,9
Total	**125**	**705**	**1 065**	**56**	**55**

Source : Statistique Canada. Tableau 32-10-0381-01. Caractéristiques des exploitants agricoles : âge, sexe et nombre d'exploitants déclarés dans l'exploitation agricole, Recensement de l'agriculture, 2021 ; Compilation par la CMQuébec.

Santé physique et psychologique des producteurs agricoles du Québec

L'agriculture demeure la plus importante activité du secteur primaire au Québec. Ce secteur doit constamment s'adapter à de nouvelles réalités, comme les changements technologiques et l'ouverture des marchés. Il existe peu de métiers où les entrepreneurs doivent jongler avec autant d'impondérables sur lesquels ils n'ont pas de contrôle : les aléas de la météo, les fluctuations des marchés mondiaux, des tendances alimentaires, des politiques environnementales, etc. La baisse des revenus amène les exploitants à grossir leurs entreprises pour y remédier, mais entraîne un taux d'endettement. L'isolement qu'apporte le métier est également un facteur inhérent au monde agricole qui augmente la charge mentale. Tous ces facteurs causent énormément de stress pouvant entraîner des problèmes d'ordre physique et mental.

Consciente de cette situation, l'Union des producteurs agricoles a créé un poste consacré à la santé mentale dans ses 12 bureaux régionaux. De plus, l'organisme communautaire « Au cœur de la famille agricole » (ACFA), créé dès 2003, répond au besoin d'amélioration du bien-être des familles agricoles. On y offre des services psychosociaux de première ligne dans neuf régions du Québec, dont la Capitale-Nationale, des interventions en prévention de la détresse psychologique, de l'écoute et de l'accompagnement auprès des personnes traversant

des périodes difficiles. ACFA a implanté le service de travailleur de rang, un professionnel de la relation d'aide qui recommande les personnes en détresse à des ressources spécialisées en mesure de les aider. De plus, ACFA sensibilise les différents partenaires agricoles et de la santé à l'importance des interventions spécifiques à la population agricole. L'organisme s'appuie également sur les gens gravitant autour des producteurs et productrices pour référer, de manière confidentielle, une situation problématique.

Dans les régions de la Capitale-Nationale–Côte-Nord, 281 interventions ont été réalisées en 2023 par les travailleurs de rang, dont 51 % dans le secteur laitier, 17 % dans le secteur maraîcher et 11 % dans le secteur fruitier. La moyenne d'âge des personnes demandant du soutien est de 47 ans, 67 % sont des hommes, 33 % des femmes et 77 % sont à temps plein sur la ferme. Les demandes d'aide proviennent tant de la personne elle-même que d'un tiers (53 %). Les motifs de demandes sont de l'ordre de la peur de perdre l'entreprise, les problèmes familiaux, relationnels ou conjugaux, l'anxiété, l'insomnie ou encore la remise en question. La bonne nouvelle est que les agriculteurs sont davantage portés à demander de l'aide quand ils ressentent de la détresse.

Concernant l'ampleur des traumatismes physiques (lésions corporelles), le secteur de l'agriculture est l'un des secteurs économiques les plus à risque. Au Canada, le taux de mortalité par traumatisme en milieu agricole place ce secteur au quatrième rang des secteurs industriels après ceux de la production minière, forestière et de la construction[19].

Au Québec, entre 2000 et 2019, on a répertorié 285 décès attribuables à un traumatisme lié au milieu agricole, dont 180 impliquant de la machinerie agricole. Concernant les hospitalisations, 1 580 cas ont été répertoriés entre 2011-2012 et 2020-2021. Rapportés sur la population agricole, ces nombres correspondent à des taux annuels de 16 décès et de 174 hospitalisations par 100 000 personnes[20-21.]. Chez les travailleurs agricoles, le taux d'incidence des lésions professionnelles d'origine traumatique s'élevait en 2010 à 21 lésions reconnues par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) pour 1 000 personnes de ce secteur[22]. Mentionnons que plus de la moitié des entreprises agricoles (57 %) ne sont pas couvertes par la CNESST et échappent aux contrôles des règlements de santé et sécurité. On peut donc présumer que les statistiques mentionnées auparavant sont plus élevées.

La ferme étant à la fois un milieu de travail et un milieu de vie, la sécurité apparaît comme une préoccupation importante, puisqu'il s'agit d'une caractéristique susceptible d'améliorer tant les conditions de vie que les conditions de travail qui prévalent dans ce secteur.

Constats – Activités agricoles

Nombre d'exploitations, type de production et tenure des terres

- L'augmentation du nombre d'exploitations agricoles sur le territoire peut paraitre faible, mais se démarque dans un contexte où le nombre d'exploitations agricoles subit une baisse constante au niveau provincial.
- La production végétale a augmenté de façon significative depuis 2010.
- La production animale a diminué significativement par rapport à 2010.

Revenus agricoles

- Les revenus agricoles de la région représentent 3,4 % des revenus agricoles totaux de la province.
- Plus de 50 % des exploitations agricoles génèrent moins de 50 000 $ de revenus.
- Le secteur de la production animale est celui qui génère le plus de revenus agricoles, bien que les producteurs soient moins nombreux que ceux du secteur de la production végétale.

- La production laitière (75 M$) est la production animale qui génère le plus de revenus dans la région parmi les autres productions animales.
- La production maraîchère (127 M$) est la production qui génère le plus de revenus dans la région parmi l'ensemble des productions animales et végétales.

Transformation agricole

- La transformation agricole à la ferme demeure une pratique marginale avec une proportion de 15 % des entreprises en faisant en 2024.
- Des changements réglementaires récents (LPTAA) pourraient constituer une circonstance opportune pour cette industrie.

Agriculture biologique

- L'agriculture biologique est un secteur d'activité en forte augmentation.

Agroforesterie

- Les propriétaires forestiers de la région de la Capitale-Nationale ont une superficie moyenne de production de 222 ha, soit la troisième plus grande moyenne au Québec derrière les régions de la Côte-Nord et de la Mauricie.
- La région de la Capitale-Nationale se trouvait au quatrième rang en ce qui concerne la vente de produits forestiers.

Acériculture

- 80 % des entailles exploitées se situent dans la MRC de Portneuf.

Agriculture urbaine

- Il existe un potentiel pour l'agriculture urbaine dans la région. Soulignons la présence de l'Agro-Parc, qui est un projet issu de l'acquisition par le gouvernement d'une superficie de 203 ha de terres ayant appartenu à la congrégation des Sœurs de la Charité de Québec.
- L'agriculture urbaine est en constante augmentation depuis les années 1990 au Québec.
- La Ville de Québec dispose d'un plan d'actions dédié à l'agriculture urbaine

Infrastructures agricoles : besoins et mutualisation possibles

- La région de la Capitale-Nationale ne comptait que deux CUMA en 2024, regroupant 73 membres, et la Ville de Lévis en comptait une seule de sept membres.
- La province comptait environ 64 CUMA en activité en 2021.

Main-d'œuvre et relève agricoles

- 85 % de la main-d'œuvre est familiale.
- Le taux des entreprises agricoles déclarant embaucher de la main-d'œuvre étrangère reste faible (7 %).
- Seulement 5 % des fermes ont un plan de relève écrit.
- 1 052 exploitants agricoles déclaraient ne pas avoir de plan de relève en 2021.

- Les producteurs agricoles de la région sont vieillissants, l'âge moyen étant de 55 ans.
- 60 % des producteurs agricoles sur le territoire ont plus de 50 ans.

Santé physique et psychologique des producteurs agricoles du Québec

- 281 interventions ont été réalisées en 2023 par les travailleurs de rang.
- Le secteur laitier est celui auprès duquel les travailleurs de rang ont le plus intervenu.
- Au Canada, le taux de mortalité par traumatisme en milieu agricole place ce secteur au quatrième rang des secteurs industriels après ceux de la production minière, forestière et de la construction.

1.4 TRANSFORMATION, DISTRIBUTION ET MISE EN MARCHÉ

Industries de la transformation alimentaire

Au Québec, en 2023, la valeur des livraisons (ventes) manufacturières dans le secteur de la transformation alimentaire était estimée à 39,9 G$. Le secteur représentait environ 1,7 % des emplois au Québec et 18 % de la valeur des livraisons de toutes les activités manufacturières. Cette importance de la transformation alimentaire résulte du dynamisme de plus de 3 000 établissements répartis dans toutes les régions du Québec. En dépit de leur taille généralement petite, ces établissements contribuent de manière significative à la vitalité des régions et au développement du secteur bioalimentaire au Québec[23].

Au Québec, on retrouvait 23 % des établissements de transformation alimentaire du Canada en 2023. Cette représentativité du Québec est plus importante dans les sous-secteurs du sucre et des confiseries (34 %) et de la fabrication de produits laitiers (31 %)[24]. D'autre part, un peu plus du tiers des établissements de transformation alimentaire sont « sans employés », c'est-à-dire qu'ils sont gérés exclusivement par des propriétaires qui y travaillent à temps plein ou à temps partiel. En y incluant les établissements comptant moins de 10 employés, ces deux catégories d'établissements représentent 64 % du total de ce secteur. Quant aux établissements de 500 employés et plus, ils représentent moins de 1 % du secteur et se situent dans les sous-secteurs de la fabrication de produits laitiers et de viande (Olymel, Exceldor, Agropur, Saputo, Lactalis, etc.)[25]

Tableau 24 – Répartition selon la taille des établissements de transformation alimentaire au Québec, 2023[26]

Taille des établissements	Proportion
Entreprises sans employés	36 %
De 1 à 4 employés	16 %
De 5 à 9 employés	12 %
De 10 à 19 employés	13 %
De 20 à 49 employés	12 %
De 50 à 99 employés	6 %
De 100 à 199 employés	3 %
De 200 à 499 employés	2 %
500 employés et +	1 %

Source : Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec – Estimations pour 2023

Le Québec se démarque dans la catégorie des établissements de 200 employés et plus dans laquelle 46 % se situent dans les sous-secteurs de la fabrication de produits laitiers et de produits de viande. Ces deux sous-secteurs totalisent 39 % (15,7 G$) des livraisons manufacturières de la transformation alimentaire au Québec en 2023[27].

Dans la région de la Capitale-Nationale, la transformation alimentaire est un maillon essentiel de l'industrie bioalimentaire. Si le secteur de la production agricole représente 6 % du PIB bioalimentaire régional, la

transformation représente pour sa part 26 %[28]. La région de la Capitale-Nationale compte 257 établissements de transformation alimentaire. Elle est la troisième région de transformation alimentaire en importance au Québec, avec 8 %, après les régions de Montréal (24 %) et de la Montérégie (19 %).[29]

Tableau 25 – Répartition régionale des établissements de transformation alimentaire au Québec, 2023[30]

Régions	Nombre d'établissements	Répartition
Montréal	769	24 %
Montérégie	587	19 %
Capitale-Nationale	257	8 %
Laurentides	230	7 %
Chaudière-Appalaches	176	6 %
Estrie	164	5 %
Laval	145	5 %
Lanaudière	143	5 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	134	4 %
Centre-du-Québec	116	4 %
Outaouais	96	3 %
Bas-Saint-Laurent	95	3 %
Mauricie	87	3 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	80	3 %
Abitibi-Témiscamingue	40	1 %
Côte-Nord et Nord-du-Québec	33	1 %
Total	**3 152**	**100 %**

Source : Statistique Canada ; compilation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). La somme des pourcentages pourrait être supérieure à 100 à cause des arrondis.

Les livraisons manufacturières des 257 établissements de transformation alimentaire situés dans la région de la Capitale-Nationale totalisent 2 342 G$ et fournissent 5 300 emplois[31]. La croissance de la valeur des livraisons manufacturières en 2023 (+ 12 % par rapport à 2021) est principalement attribuable à l'augmentation des prix à la sortie des établissements de transformation, une tendance observée depuis quelques années[32].

Dans la grande région de Québec, le Groupe Biscuits Leclerc (produits de boulangerie) compte 734 employés, dont 58 % travaillent dans ses deux usines au Québec[33]. L'entreprise possède trois autres usines en Ontario et trois aux États-Unis[34]. D'une autre échelle, Maison Orphée, située à Duberger, emploie une quarantaine de

personnes et se positionne comme premier producteur canadien d'huiles de graines vierges[35]. L'entreprise est certifiée B-Corp, et répond ainsi à des exigences sociétales et environnementales, de gouvernance et de transparence envers le public. Gibiers Canabec, située à Saint-Augustin-de-Desmaures, met en marché des viandes de gibiers et de spécialité au détail et dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions (HRI)[36].

Au niveau des activités de transformation de la viande, l'industrie subit une forte régression depuis les dernières années dans la province. Selon l'UPA, entre 2013 et 2020, le Québec a connu une baisse de 22 % de ses abattoirs. La région de la Capitale-Nationale n'en comptait que quatre sur son territoire en 2020 ; une baisse de 20 % par rapport aux données de 2013. Selon un sondage financé par l'entente sectorielle en 2024, 40 % des répondants estimaient que leurs besoins en abattage d'animaux n'étaient pas comblés. Parmi les besoins non comblés, il a été fait mention du manque d'abattoir de proximité et du manque d'abattoirs provinciaux dans la région comme source d'irritation principale.

Soulignons au passage l'important réseau de partenaires du secteur agroalimentaire dans la région, de centres de recherche et d'organismes de soutien à l'industrie, comme le Créneau d'excellence Aliments Santé, l'incubateur-accélérateur d'entreprises en transformation alimentaire Mycélium, le Pôle Bioalimentaire, l'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels de l'Université Laval (INAF) et Québec International – volet alimentation et nutrition, qui travaillent de concert pour améliorer l'offre alimentaire et soutenir le développement des entreprises agroalimentaires.

Évolution des pratiques de consommation

Au sein de la CMQuébec, les études démontrent que les épiceries sont le principal lieu d'approvisionnement alimentaire de la population, sinon l'endroit de prédilection pour s'approvisionner en produits alimentaires : « Les épiceries sont les lieux de vente les plus courus pour réaliser ses achats alimentaires, dans la CMQuébec : neuf personnes sur dix les visitent au moins une fois par semaine, et une sur deux, plus d'une fois par semaine. Ce type de commerce est apprécié pour plusieurs raisons par les habitantes et habitants de la CMQuébec, dont les principales sont leur proximité du lieu de résidence, la qualité ou la fraicheur des produits offerts, leur variété ainsi que des prix jugés relativement concurrentiels. » [37]

Les épiceries et les dépanneurs sont les commerces que l'on retrouve en plus grand nombre sur le territoire[38]. Les commerces de grandes surfaces, aussi appelés magasins-entrepôts, et les supermarchés sont moins nombreux, alors qu'ils offrent des aliments plus variés, de meilleure qualité et à plus petits prix que les épiceries et dépanneurs, exception faite de certaines épiceries ethniques. Ils offrent un prix concurrentiel pour de nombreux produits, mais la clientèle doit avoir la capacité et les moyens de parcourir de longues distances pour s'y rendre.

Les ventes alimentaires des magasins d'alimentation traditionnels en valeur réelle, sans l'effet de prix, ont fléchi de 3 % entre 2022 et 2023. Selon les données de la firme Nielsen IQ, en 2023, les Québécois ont eu tendance à visiter des magasins à bas prix pour leur épicerie et à n'acheter que l'essentiel compte tenu du contexte inflationniste de cette période. Les commerces de gros (Costco) ou à bas prix (Walmart, Dollarama, Tigre Géant) ont connu une croissance en volume de 8,3 %[39].

Tableau 26 – Estimation des ventes de produits alimentaires dans le commerce de détail au Québec selon les types de magasins, 2022 et 2023 (en G$)[40]

Types de magasins	2022	2023	Variation (en pourcentage) 2023/2022	Variation réelle* (en volume) 2023/2022
Commerce de détail alimentaire	**40,4**	**43,5**	**7,8 %**	**-0,2 %**
Détaillants d'alimentation traditionnels (supermarchés, épiceries, dépanneurs, magasins spécialisés [ex. : boucheries, Société des alcools du Québec])	30,3	31,7	4,6 %	-3,0 %
Autres magasins et circuits de commercialisation (Walmart, Costco, Dollarama, Tigre géant, marchés publics, ventes à la ferme, etc.)	10,1	11,9	17,2 %	8,3 %

Sources : Statistique Canada et estimations du MAPAQ. La variation réelle est la variation des ventes une fois l'effet des prix (inflation) soustrait. Les données du tableau font référence uniquement aux produits alimentaires et excluent les produits de santé et de beauté, les produits hygiéniques, le tabac et les aliments pour animaux de compagnie.

Autre tendance intéressante des pratiques de consommation au pays dans les dernières années : entre 2018 et 2023, la valeur des ventes en ligne de produits d'épicerie au Canada a pratiquement quadruplé, passant d'environ 3,8 G$ à 15,1 G$[41]. Les ventes des services de livraison de repas en ligne ont suivi la même tendance au cours de la période, passant de 725 M$ à 4,4 G$[42]. La pandémie a fortement contribué à cette nouvelle donne. Dans un récent rapport du *Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO)* intitulé Baromètre de la confiance des consommateurs québécois à l'égard des aliments, on peut lire que 20 % des répondants ont eu recours de manière régulière à l'épicerie en ligne en 2021 (31 % chez les anglophones). L'achat en ligne est largement adopté par les plus jeunes générations (29 %), les familles avec enfants (27 %) et les personnes vivant en milieu urbain (21 %).[43]

Vente au détail

Le commerce de détail alimentaire (à l'exception des grossistes) est un secteur d'importance, puisque la valeur de ses ventes représente plus de 20 % de celles de tout le commerce de détail québécois. Les magasins d'alimentation traditionnels (épiceries, supermarchés, dépanneurs, magasins spécialisés et Société des alcools) ont réalisé des ventes au Québec de 30,3 G$ en 2022 et de 31,7 G$ en 2023, soit une augmentation de 4,6 %. D'autres magasins à bas prix, les marchés publics et les ventes à la ferme ont accaparé 10,1 G$ de ventes en 2022 et 11,9 G$ en 2023, soit une hausse de 17,2 %. Notons aussi que la population du Québec a progressé de 2,3 % en 2023 par rapport à 2022.

Les prix des aliments et des boissons alcoolisées achetés en magasin au Québec ont augmenté respectivement de 8,3 % et de 5,3 % par rapport à l'année 2022. Le coût du panier d'épicerie des consommateurs a poursuivi son ascension en 2023. La valeur des ventes du tableau ci-dessous découle du prix de vente et de la quantité vendue. On constate une diminution des quantités vendues en 2023 pour la plupart des produits dont le prix a augmenté substantiellement (huile, beurre, produits de boulangerie notamment).

Tableau 27 – Ventes au détail par grandes catégories de produits alimentaires dans les grands magasins de Québec 2023 ($) et variations en % par rapport à 2022

Produits	Ventes en 2023	Variation 2023/2022
Total des ventes	**24,8 G$**	**6,6 %**
Produits de boulangerie	1,9 G$	9,2 %
Grains et produits céréaliers	694 M$	3,8 %
Fruits et préparations à base de fruits et de noix	1,78 G$	4,4 %
Légumes et préparations de légumes	2,33 G$	5,8 %
Produits laitiers et œufs	3,78 G$	6,0 %
Viandes et préparations de viandes	3,17 G$	1,9 %
Poissons et fruits de mer	741 M$	5,1 %
Mets préparés surgelés et aliments cuisinés prêts à manger	2,46 G$	21,6 %
Collations et produits à grignoter	1,63 G$	6,8 %
Confiseries	889 M$	6,7 %
Produits pour cuisiner	350 M$	3,8 %
Corps gras d'origine animale ou végétale	272 M$	8,4 %
Condiments, assaisonnements et sauces	1,06 G$	7,6 %
Autres préparations alimentaires	248 M$	5,1 %
Boissons	3,5 G$	3,4 %

Source : Ventes au détail de produits alimentaires dans les grands magasins au Québec 2023. MAPAQ. Données recueillies par Nielsen IQ. https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Ventesdetailproduitsalimentaires.pdf.

Régionalement, l'accès au marché du détail représente un réel défi pour les producteurs agricoles et pour les agrotransformateurs, en particulier ceux de petites et moyennes tailles. En effet, les conditions à remplir et les normes à respecter (incluant la constance de l'approvisionnement, le volume, la qualité, la compétitivité des prix, la traçabilité, l'image de marque, etc.) sont nombreuses et peuvent constituer un frein important pour ces entreprises.

D'un autre côté, les consommateurs, de plus en plus conscients de l'impact de leurs habitudes et plus particulièrement de leur mode de consommation, ont tendance à privilégier l'achat de produits locaux.

Selon les chiffres du MAPAQ, seulement 175 producteurs de la région (15 % des producteurs) déclarent vendre directement en épiceries, boucheries, boulangerie, etc. Les MRC de L'Île-d'Orléans et de Portneuf regroupent plus de la moitié (51 %) des producteurs qui exercent ce type de mise en marché. Par ailleurs, le quart des producteurs situés sur le territoire de l'Île d'Orléans déclarent vendre directement sur les tablettes des épiceries.

Tableau 28 – Répartition des producteurs déclarant vendre directement en épiceries, marchés indépendants, fruiteries, boulangeries, boucheries, etc.

Entité municipale	Nombre d'exploitations
Agglomération de Québec	11
MRC de Charlevoix	18
MRC de Charlevoix-Est	14
MRC de L'Île-d'Orléans	43
MRC de La Côte-de-Beaupré	20
MRC de La Jacques-Cartier	2
MRC de Portneuf	45
Ville de Lévis	22
Total	**175**

Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2024.

Des programmes tels qu'*Achat local* de Metro ou *Terroir* de IGA ont été déployés dans plusieurs régions du Québec. Dans la région, les entrepreneurs peuvent bénéficier d'une nouvelle initiative qui a été financée par l'entente sectorielle. L'initiative *Saveur de chez nous* a pour but de faire rayonner les produits agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de Lévis. Elle vise à mettre en valeur les produits de la région et favorise l'identification et la mise en marché dans les IGA et Metro. Un site web permet également de découvrir les points de vente des produits locaux grâce à une carte interactive.

Établissements hôteliers, restaurants et institutions

Les ventes des services alimentaires du réseau des établissements hôteliers, des restaurants et des institutions (HRI) représentent environ le tiers de la valeur de la demande alimentaire des consommateurs au Québec (ménages, touristes, etc.). De 2022 à 2023, la valeur des ventes pour l'ensemble des services alimentaires du réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des établissements institutionnels publics et privés a progressé de 14,4 % pour atteindre une valeur estimée à 22,3 G$. Bien que l'inflation alimentaire en 2023 ait poussé vers le haut la valeur des ventes, sans l'effet de prix, celles-ci ont tout de même augmenté de 7,4 % par rapport à 2022.

Tableau 29 – Ventes dans les services alimentaires au Québec selon les types d'établissements, 2022 et 2023 (en G$)[44]

Types d'établissements	2022 (G$)	Variation 2022 et 2021	2023 (G$)	Variation 2023 et 2022	Variation réelle* (en volume) 2023 et 2022
Total, services alimentaires (HRI)	**19,5**	**30,7 %**	**22,3**	**14,4 %**	**7,4 %**
Restauration commerciale	**16,0**	**28,8 %**	**18,1**	**13,0 %**	**6,5 %**

Types d'établissements	2022 (G$)	Variation 2022 et 2021	2023 (G$)	Variation 2023 et 2022	Variation réelle* (en volume) 2023 et 2022
Restaurants à service complet	7,6	36,9 %	8,5	11,8 %	3,9 %
Restaurants à service restreint	6,5	15,4 %	7,4	13,5 %	4,9 %
Services de restauration spéciaux**	1,2	46,2 %	1,4	18,9 %	10,4 %
Débits de boissons alcoolisées	0,7	71,1 %	0,7	11,4 %	7,0 %
Restauration non commerciale	**3,5**	**40,2 %**	**4,2**	**20,7 %**	**11,6 %**

Sources : Statistique Canada et Restaurants Canada ; compilation et estimations du MAPAQ.

* La variation réelle est la variation des ventes une fois l'effet des prix (inflation) soustrait.

** Ces services regroupent les services de restauration contractuels, les traiteurs, les cantines et les comptoirs mobiles.

En 2023, la restauration commerciale, qui réalise environ 80 % du chiffre d'affaires du réseau HRI alimentaire, a généré des ventes de 18,1 G$, une hausse de 13,0 % par rapport à l'année 2022. Dans la restauration non commerciale, qui représente autour de 20 % du chiffre d'affaires du réseau HRI alimentaire, les ventes se sont accrues de 20,7 % en 2023 pour atteindre 4,2 G$. Dans la restauration commerciale, la vente de nourriture ou de boissons représente l'activité principale des établissements (au moins 50 % de leur chiffre d'affaires). La restauration non commerciale, quant à elle, regroupe les établissements où la préparation et le service d'aliments et de boissons tiennent lieu d'activité complémentaire, comme dans les hôpitaux, les bureaux, etc.

En 2020, les restaurateurs estimaient qu'ils parvenaient à s'approvisionner en produits locaux à hauteur de 50 % en été et de 10 à 15 % en hiver. Aujourd'hui, ils s'approvisionnent de diverses manières, principalement auprès de grossistes[45]. L'achat en direct à la ferme est réservé aux « produits de niche »[46]. Cependant, l'approvisionnement en produits locaux des restaurants dépend parfois des ententes existantes entre l'Association des restaurateurs du Québec et les grossistes qui accordent des rabais pour des commandes de quantités[47].

L'approvisionnement local est une plus-value reconnue par le label *Aliments du Québec au menu – Restaurant* qui distingue les restaurants dont une large part du menu est constituée de produits québécois. Cette distinction est rendue disponible aux restaurateurs qui offrent un menu où au moins 60 % des produits sont de provenance québécoise, et ce, tout au long de l'année[48]. 65 restaurants détiennent ce label à Québec, soit trois fois plus qu'en 2019.

Dans la région, l'accès au marché HRI demeure un défi de taille pour les exploitations agricoles et les agrotransformateurs de la région, puisque les normes de qualité, de transformation, de volumes, et la pénurie de main-d'œuvre constituent des enjeux importants afin de percer ce type de marché.

Selon les données du MAPAQ en 2024, on dénombre 97 exploitations agricoles déclarant vendre directement aux restaurants. C'est donc seulement 8 % des exploitations agricoles de la Capitale-Nationale et de Lévis. La MRC de L'Île-d'Orléans compte le plus grand nombre de producteurs déclarant vendre directement à un restaurant, soit 23 exploitations. Signalons toutefois que plusieurs initiatives sur le territoire permettent un maillage entre producteurs et restaurateurs, notamment à la MRC de Portneuf avec *La Virée enracinée* qui incite les restaurateurs à inclure les produits agricoles de la MRC ou l'événement annuel *Viens vendre ta salade* dans la MRC de Charlevoix-Est, qui propose des rencontres entre restaurateurs et producteurs. La plupart des MRC de la Capitale-Nationale et de Lévis ont au moins une initiative en ce sens.

Tableau 30 – Répartition du nombre d'exploitations qui déclarent vendre directement aux restaurants, 2024

Entité municipale	Nombre d'exploitations
Agglomération de Québec	5
MRC de Charlevoix	21
MRC de Charlevoix-Est	9
MRC de L'Île-d'Orléans	23
MRC de La Côte-de-Beaupré	10
MRC de La Jacques-Cartier	1
MRC de Portneuf	19
Ville de Lévis	9
Total	**97**

Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2024

Tableau 31 – Établissements de service de restauration reconnus par Aliments du Québec – Territoire de la Capitale-Nationale et de Lévis

Type d'établissement	Nombre reconnu par Aliments du Québec (excluant les grandes chaînes)
Auberge et hébergement	7
Restauration et formation	1
Restauration haute gastronomie	14
Brunch et déjeuner	11
Cuisine de rue	1

Source : https://alimentsduquebec.com/fr/.

Tableau 32 – Établissements institutionnels reconnus par Aliments Québec, offrant au moins 60 % de produits québécois dans leur menu – Territoire de la Capitale-Nationale et de Lévis

Type d'établissement	Nombre reconnu par Aliments du Québec
Entreprises (ex. : Desjardins)	3
Établissements de santé	7
Établissements publics	1

Type d'établissement	Nombre reconnu par Aliments du Québec
Établissements scolaires (primaire et secondaire)	21
Établissements d'éducation supérieure (Cégep et Université)	5
Centres de la petite enfance (CPE)	6
Total	**43**

Du côté de l'hôtellerie, la région touristique de Québec compte 151 hôtels de toute capacité, 7 auberges de jeunesse et 90 gîtes[49]. La pandémie a été préjudiciable au secteur avec une baisse de près de 85 % du nombre d'entrées internationales au Québec[50] au cours des années 2020 et 2021. L'assouplissement des normes sanitaires et le recul du dollar canadien par rapport au dollar américain ont permis au secteur de reprendre progressivement son souffle et l'entièreté du réseau HRI a vécu un progrès en matière de ventes de 21,8 % en 2021 et 27,7 % en 2022.

C'est au niveau institutionnel qu'il semble plus difficile pour les producteurs de la région de s'implanter, puisque seulement 12 producteurs de la région déclarent vendre leur produit directement en institutions (écoles, hôpitaux, CPE, etc.). Près de la moitié de ceux-ci proviennent de la MRC de L'Île-d'Orléans. Au cours des dernières années, très peu d'initiatives ont vu le jour pour répondre à cette préoccupation dans la région. Cependant, notons le déploiement du projet des *Petits ambassadeurs* qui vise le maillage entre l'industrie bioalimentaire et les services de garde éducatifs pour voir augmenter l'achat local institutionnel.

Circuits courts, agrotourisme et vente à la ferme

Une ferme sur cinq (21 %) au Québec a déclaré faire de la vente directe aux consommateurs au Québec en 2022[51]. Parmi celles-ci, plus de la moitié (55 %) ont des revenus inférieurs à 50 000 $ annuellement. La plupart des fermes (62 %) vendent directement sur les lieux de leur exploitation. Les raisons motivant les entreprises agricoles à faire de la vente à la ferme ou sur les marchés locaux sont le contact étroit avec les clients, une marge supérieure comparativement à d'autres réseaux, moins d'exigences en matière d'étiquetage et d'emballage, une réduction des pertes alimentaires, une plus grande flexibilité dans les quantités à vendre et l'amélioration de l'accès à la nourriture pour la communauté[52].

Tableau 33 – Nombre d'entreprises agricoles qui déclarent faire de la vente directe aux consommateurs au Québec, 2022[53]

Méthodes de vente	Nombre
Vente directe sur les lieux de la ferme – kiosques, magasins, autocueillette, vente à la ferme	3 826
Vente directe hors de la ferme	645
Marchés publics	1 052
Livraison aux consommateurs	2 972
Agriculture soutenue par la communauté	342

Méthodes de vente	Nombre
Autres méthodes	302
Nombre total de fermes faisant de la vente directe	**6 128**
Nombre total de fermes au Québec	**29 380**

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture 2021 ; compilation sur mesure.

Tableau 34 – Répartition des exploitations agricoles déclarant vendre leurs produits agricoles dans les marchés publics, 2024

Entités municipales	Nombre d'exploitations
Agglomération de Québec	8
MRC de Charlevoix	14
MRC de Charlevoix-Est	9
MRC de L'Île-d'Orléans	25
MRC de La Côte-de-Beaupré	20
MRC de La Jacques-Cartier	3
MRC de Portneuf	33
Ville de Lévis	10
Total	**122**

Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2024.

En tout, seulement 122 producteurs agricoles de la région affirment vendre leurs produits en marché public sur le territoire. Pourtant, les marchés publics jouent un rôle de vente en circuit court, mais permettent également un rapprochement direct entre le consommateur et le producteur agricole. Un peu comme les ventes en kiosques, il n'y a pas d'intermédiaires entre les produits offerts et le consommateur. Depuis la dernière stratégie, le portrait a quelque peu changé, notamment avec l'ouverture du Grand Marché de Québec. On comptait une quinzaine de marchés publics. Aujourd'hui, la région compte une vingtaine de marchés saisonniers dont un permanent. Soulignons également la présence de services de ventes de produits en ligne, offert notamment par le *Marché de proximité de Québec.*

Tableau 35 – Marchés publics de la région en 2024

Entité municipale	Marchés	Caractéristiques
Agglomération de Québec	Marché public de L'Ancienne-Lorette	Saisonnier
Agglomération de Québec	Marché public de Beauport	Saisonnier

Entité municipale	Marchés	Caractéristiques
Agglomération de Québec	Marché public de Cap-Rouge	Saisonnier
Agglomération de Québec	Marché public de Limoilou (Rutabaga)	Saisonnier
Agglomération de Québec	Marché public le P'tit marché Saint-Jean-Baptiste	Saisonnier
Agglomération de Québec	Marché public de Saint-Augustin-de-Desmaures	Saisonnier
Agglomération de Québec	Marché public de Saint-Sauveur	Saisonnier
Agglomération de Québec	Marché public de Sainte-Foy	Saisonnier
Agglomération de Québec	Grand Marché de Québec	Permanent
Ville de Lévis	Marché public Ostara	Saisonnier
MRC de Charlevoix	Marché public de Baie-Saint-Paul	Saisonnier
MRC de Charlevoix-Est	Marché public de La Malbaie	Saisonnier
MRC de La Côte-de-Beaupré	Marché public de Saint-Ferréol-des-Neiges	Saisonnier
MRC de La Jacques-Cartier	Marché public des Cantons	Saisonnier
MRC de la Jacques-Cartier	Marché public de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Saisonnier
MRC de La Jacques-Cartier	Marché public de Saint-Gabriel-de-Valcartier	Saisonnier
MRC de Portneuf	Marché public de Pont-Rouge	Saisonnier
MRC de Portneuf	Marché public de Deschambault	Saisonnier
MRC de Portneuf	Marché public de Saint-Casimir	Saisonnier
MRC de Portneuf	Marché public de Saint-Raymond	Saisonnier
MRC de L'Île-d'Orléans	Marché public de Saint-Laurent	Saisonnier

Source : Compilation CMQuébec

Selon les données provenant des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2024 du MAPAQ, pour ce qui est de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis, 274 producteurs déclarent des ventes en kiosque à la ferme, soit 23 % de l'ensemble des fermes de la région, une proportion semblable à la situation dans la province (21 %). Le nombre de kiosques de ventes de produits agricoles à la ferme a augmenté entre 2010 et 2024, passant de 220 à 274. Certains territoires ont connu une forte progression, notamment la Ville de Lévis et la MRC de La Côte-de-Beaupré, où la proportion des producteurs favorisant ce type de mise en marché dépasse le tiers des exploitations totales. Nous constatons que la vente par kiosque à la ferme est de plus en plus populaire.

En ce qui concerne l'agrotourisme, 72 entreprises déclarent exercer cette activité à la ferme dans la région de La Capitale-Nationale et de Lévis en 2024 comparativement à 75 en 2010[54]. C'est donc un secteur d'activité qui

connaît une croissance limitée dans la région. La proportion de fermes déclarant faire de l'agrotourisme n'est que de 6 % dans la région. Ce sont dans les MRC de Charlevoix et de L'Île d'Orléans (avec respectivement 16 et 22 fermes), qu'on en retrouve le plus. Ce sont deux régions particulièrement appréciées pour la beauté de leurs paysages, mais l'agrotourisme pourrait permettre de faire découvrir d'autres régions tout aussi intéressantes et distinctives.

Parmi les entreprises déclarant faire de l'agrotourisme, 90 % de celles-ci déclarent exercer des activités de visite guidées à la ferme. De ce nombre, seulement 25 % déclarent servir des repas mettant en valeur les produits de leur ferme ou des produits agricoles régionaux. En ce qui a trait au service d'hébergement à la ferme, seulement 10 % des exploitations affirment offrir ce service.

Dans le but de valoriser l'agrotourisme et les exploitations agricoles de notre région, il est essentiel de mettre en lumière le rôle précieux des organisations et initiatives locales qui dynamisent notre territoire. Parmi celles-ci, citons notamment *Québec région gourmande*, *Route des saveurs* dans Charlevoix, *Portneuf, Culture de saveurs*, *Le Chemin de la fraicheur* à Lévis, ainsi que *Dégustons Côte-de-Beaupré*. Toutes partagent une mission commune : faire rayonner les circuits gourmands et encourager la découverte des richesses agroalimentaires d'ici.

Sur le plan réglementaire, la transformation à la ferme, la vente en kiosque et l'agrotourisme bénéficient depuis 2022 d'allègement réglementaire permettant l'implantation de ces types d'activités en zone agricole. À titre d'exemple, les visites guidées à la ferme peuvent se faire sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Il n'est également plus nécessaire de vendre la majorité de ses produits provenant de sa ferme pour la vente en kiosque en zone agricole : cette norme a été abaissée à 25 % et plus.

Tableau 36 – Répartition des producteurs déclarant faire de l'agrotourisme

Entité municipale	Nombre de producteurs	Agrotourisme à la ferme 2024	Part relative en 2024	Part relative en 2020
Agglomération de Québec	113	6	5 %	2 %
MRC de Charlevoix	120	16	13 %	15 %
MRC de Charlevoix-Est	70	4	6 %	7 %
MRC de L'Île-d'Orléans	168	22	13 %	11 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	90	7	8 %	8 %
MRC de La Jacques-Cartier	46	2	4 %	4 %
MRC de Portneuf	424	7	2 %	2 %
Ville de Lévis	170	8	5 %	5 %
Total	**1 201**	**72**	**6 %**	**6 %**

Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2020-2024

D'autres circuits courts de commercialisation existent, tels que des épiceries et supermarchés qui s'approvisionnent chez des producteurs agricoles ou des transformateurs, ou sont issus d'un regroupement de producteurs. Certaines fermes peuvent vendre toute leur production ou une partie de celle-ci à un seul intermédiaire avant d'aboutir au

consommateur. Ces intermédiaires sont des détaillants, transformateurs ou emballeurs qui vendent ensuite aux consommateurs, à des restaurants ou à des institutions comme des centres de la petite enfance, des écoles ou des hôpitaux. Les petites entreprises n'ont toutefois pas accès sur une base individuelle à ces intermédiaires faute de volume suffisant.[55]

Services-conseils

En 2023, le gouvernement du Québec a lancé le nouveau Programme services-conseils (PSC) 2023-2028 qui vise à renforcer la capacité des entreprises agricoles et agroalimentaires à s'adapter à leur environnement d'affaires, à l'offre d'aliments de qualité favorable à la santé, à la protection de l'environnement ainsi qu'à la santé et au bien-être des animaux. Une enveloppe de 150 M$ sur 5 ans, soit 30 M$ par année est disponible. Les régions de la Capitale-Nationale et de la Côte-Nord ont droit à 7,8 M$ de cette enveloppe[1]. Ce montant exclut le territoire de la Ville de Lévis qui bénéficie du même programme en Chaudière-Appalaches. C'est le Réseau Agriconseils Capitale-Nationale et Côte-Nord qui est dispensateur des services-conseils auprès de producteurs de la région. Le Réseau Agriconseils de la Chaudière-Appalaches assure le service pour les producteurs de la Ville de Lévis.

Pour la région de la Capitale-Nationale, le tableau ci-dessous fait état des aides financières versées aux entreprises agricoles accompagnées, dans le cadre du PSC, par domaine d'intervention.

Tableau 37 – Aide financière versée aux entreprises de la région de la Capitale-Nationale dans le cadre du Programme services-conseils, 2023-2024

Domaine	Aide financière versée 2023-2024
Agroenvironnement (Club conseil en agroenvironnement, agronome non lié, etc.)	418 675 $
Gestion (plan d'affaires, plan de commercialisation, ressources humaines, etc.)	363 067 $
Technique (dépistage, régie des cultures, transformation alimentaire, optimisation de processus, etc.)	342 000 $
Collaboration interprofessionnelle	21 683 $
Activités collectives (journée de conférences)	26 395 $
Éloignement (subvention lorsque le service conseil est éloigné)	77 411 $
Bonification régionale (ex. : Charlevoix)	58 401 $
Bonification relève	42 170 $
Bonification entreprise certifiée ou précertifiée biologique	18 902 $
Total	**1 368 704 $**

Source : Réseau Agriconseils Capitale-Nationale, Rapport annuel 2023-2024.

On remarque que l'aide financière pour les domaines de l'agroenvironnement, de la gestion d'entreprise et de la technique est largement utilisée dans la région. En 2023-2024, on dénombre 90 dispensateurs de services-conseils sur le territoire. D'après un sondage émis par le Réseau Agriconseils Capitale-Nationale et Côte-Nord, 98 % des clients sont très satisfaits ou plutôt satisfaits du service du réseau et environ 70 % des clients connaissent l'ensemble des services offerts par le Réseau Agriconseils, ce qui témoigne d'un apport satisfaisant de

l'accompagnement des dispensateurs sur le territoire. Selon le Réseau Agriconseils, le nombre de clients oscille annuellement entre 40 et 50 % des producteurs de la région[56].

Constats – Transformation, distribution et mise en marché

Évolution des pratiques de consommation

- Les épiceries sont le principal lieu d'approvisionnement alimentaire de la population.
- Les commerces de gros (Costco) ou à bas prix (Walmart, Dollarama, Tigre Géant) ont connu une croissance en volume de 8,3 %, tandis que les ventes alimentaires des magasins d'alimentation traditionnels ont baissé.

Vente au détail

- La proportion de producteurs agricoles qui déclarent vendre directement en épicerie est faible (15 %).
- L'entente sectorielle a financé une nouvelle initiative nommée Saveur de chez nous, qui a pour but de faire rayonner les produits agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de Lévis.

Établissements hôteliers, restaurants et institutions

- Malgré plusieurs initiatives sur le territoire permettant un maillage entre producteurs et restaurateurs, le nombre de producteurs agricoles déclarant vendre ses produits directement aux restaurateurs reste faible.
- Le nombre de producteurs (12) déclarant vendre directement aux institutions est très faible. Au cours des dernières années, très peu d'initiatives ont vu le jour pour répondre à cette préoccupation dans la région.
- La MRC de L'Île d'Orléans regroupe le plus grand nombre de producteurs qui vendent directement leur produit aux restaurateurs et aux institutions.

Circuits courts, agrotourisme et vente à la ferme

- Ouverture du Grand marché de Québec depuis la dernière stratégie.
- Légère augmentation de nombre de marchés publics sur le territoire.
- La vente en kiosque à la ferme a connu une forte progression, notamment à la Ville de Lévis et dans la MRC de La Côte-de-Beaupré, où la proportion des producteurs favorisant ce type de mise en marché dépasse le tiers des exploitations totales. Ce type de mise en marché est de plus en plus populaire.
- L'agrotourisme est une activité qui est demeurée relativement stable depuis les dernières années.
- Les changements réglementaires peuvent constituer une circonstance opportune pour l'agrotourisme et la vente en kiosque à la ferme.
- Parmi les producteurs déclarant exercer une activité agrotouristique, 90 % de ceux-ci exercent des visites à la ferme.

Services-conseils

- Environ la moitié des producteurs de la région utilisent le Réseau Agriconseils et 70 % de ceux-ci connaissent l'ensemble des services offerts par ce dernier.

1.5 ENVIRONNEMENT ET DURABILITÉ

Milieux humides

Les milieux humides sont des sites saturés d'eau ou inondés durant une période suffisamment longue pour influencer le sol et la végétation qui les composent (Couillard et Grondin, 1986)[1]. Au Québec, les milieux humides sont classés selon quatre grands types, soit les étangs, les marais, les marécages et les tourbières.

Parfois perçus comme des zones improductives ou contraignantes, les milieux humides offrent de nombreux services écosystémiques bénéfiques à l'activité agricole. Ils contribuent notamment, en période de sécheresse, à maintenir l'humidité des sols, et ils atténuent les risques de ruissellement et d'inondation en période de pluies intenses. On attribue également aux milieux humides la capacité de filtrer les polluants, de retenir les sédiments et de préserver la biodiversité.

La superficie totale de milieux humides dans la région de la Capitale-Nationale et de Lévis est de 65 221 ha. De ce total, 48 % des superficies de milieux humides sont en zone agricole (31 318 ha). Les territoires qui ont une plus grande proportion de milieux humides en zone agricole sont la Ville de Lévis (87 %), la MRC de L'Île-d'Orléans (74 %) et la MRC de Portneuf (70 %).

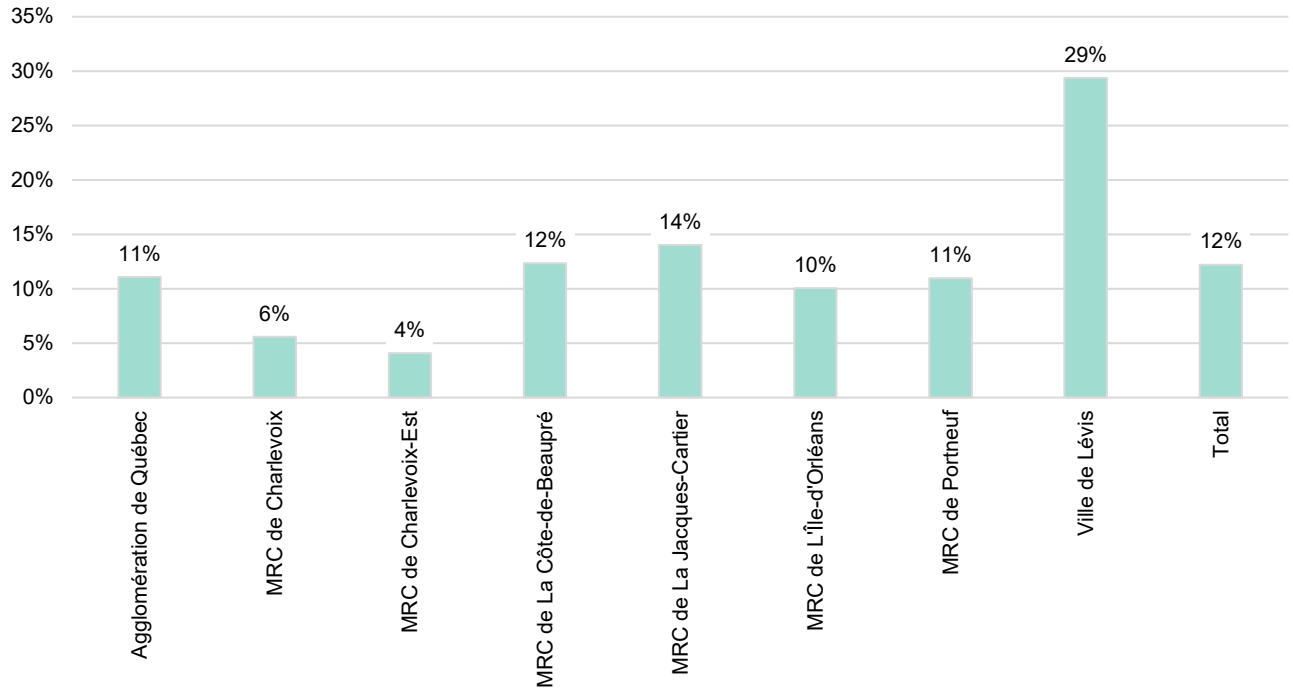
Tableau 38 – Superficie de milieux humides situés en zone agricole

Entité municipale	Superficie des milieux humides sur le territoire	Superficie et proportion des milieux humides en zone agricole		Superficie et proportion des milieux humides à l'extérieur de la zone agricole	
	ha	ha	%	ha	%
Agglomération de Québec	4 585	1 375	30 %	3 210	70 %
MRC de Charlevoix	7 611	1 903	25 %	5 709	75 %
MRC de Charlevoix-Est	7 995	823	10 %	7 172	90 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	5 669	3 009	53 %	2 661	47 %
MRC de La Jacques-Cartier	8 799	892	10 %	7 907	90 %
MRC de L'Île-d'Orléans	2 467	1 834	74 %	633	26 %
MRC de Portneuf	17 062	11 866	70 %	5 197	30 %
Ville de Lévis	11 031	9 617	87 %	1 414	13 %
Total	**65 221**	**31 318**	**48 %**	**33 903**	**52 %**

Source : CMQuébec, compilation de données, 2024.

L'importance qu'occupent les milieux humides en zone agricole varie considérablement d'un territoire à l'autre (figure 5). En effet, les milieux humides occupent 4 % de la zone agricole dans la MRC de Charlevoix-Est, alors que cette proportion est de 29 % pour la Ville de Lévis. À l'échelle de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis, c'est 12 % de la zone agricole qui est constituée de milieux humides.

Figure 5 – Proportion de la zone agricole occupée par des milieux humides



Source : CMQuébec, compilation de données, 2024.

Milieux hydriques

Les milieux hydriques sont constitués des rives, du littoral ainsi que des zones inondables et de mobilité des lacs et des cours d'eau. À ce titre, le territoire est caractérisé par la présence du fleuve Saint-Laurent, un cours d'eau qui revêt une importance centrale pour tout le sud du Québec. Le fleuve Saint-Laurent longe la limite sud des MRC de Portneuf, de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est et de l'Agglomération de Québec. La Ville de Lévis est, quant à elle, délimitée au nord par le fleuve, tandis que la MRC de L'Île-d'Orléans est entourée de celui-ci. La majeure partie de la bordure du fleuve sur le territoire est occupée par la zone agricole.

De grandes rivières traversent également la zone agricole qui s'étend sur le territoire à partir du fleuve vers l'intérieur des terres. Ces rivières constituent des habitats pour la biodiversité et des lieux d'importance pour des activités récréatives. Certaines fournissent également la population en eau potable. L'eau souterraine constitue également une source importante d'eau potable à plusieurs endroits. Le maintien de la qualité de l'eau des lacs et cours d'eau ainsi que souterraine est donc essentiel. C'est pourquoi cette section porte principalement sur la présence de la zone agricole dans les aires d'alimentation des prises d'eau de surface sur le territoire et dans les bassins versants des principaux cours d'eau qui la traversent.

MRC de Portneuf

Les principales rivières qui traversent la zone agricole sont les rivières Sainte-Anne, Portneuf et Jacques-Cartier. Deux prises d'eau de surface municipale de catégorie 1 se trouvent dans la zone agricole de Portneuf. Celle de Donnacona, qui se situe dans la municipalité du même nom, est installée dans la rivière Jacques-Cartier à l'exutoire du ruisseau des Prairies. L'autre alimente la municipalité de Saint-Casimir et se situe dans la municipalité de Saint-Thuribe, dans un lac du bassin versant de la rivière Niagarette, un tributaire de la rivière Sainte-Anne.

MRC de La Jacques-Cartier

La zone agricole de la MRC de La Jacques-Cartier est partagée entre les bassins versants des rivières Jacques-Cartier, Portneuf et Saint-Charles. À l'exception de la portion dans le bassin versant de la rivière Portneuf, la zone agricole de la MRC de La Jacques-Cartier se trouve principalement dans l'une ou l'autre des aires d'alimentation des prises d'eau de la rivière Saint-Charles ou de la rivière Jacques-Cartier à Donnacona.

Agglomération de Québec

La zone agricole de l'Agglomération de Québec, qui se concentre principalement dans la partie sud-ouest, occupe la totalité de la superficie des bassins versants du ruisseau des Îlets et de la rivière des Roches. Elle occupe également des proportions importantes dans la partie en amont des bassins versants des rivières du Cap Rouge et Lorette et également une partie des bassins versants de la rivière Charland et de la décharge du lac Saint-Augustin. Une autre portion de la zone agricole (la deuxième en importance) est répartie entre les bassins versants du ruisseau du Moulin et de la rivière Beauport. D'autres plus petites portions de la zone agricole sont dispersées dans le bassin versant de la rivière Saint-Charles. Une faible proportion de l'aire d'alimentation de la prise d'eau de la rivière Saint-Charles, sur le territoire de l'agglomération de Québec, est située en zone agricole, soit 2,8 %.

Ville de Lévis

La zone agricole du territoire de la Ville de Lévis recoupe partiellement ou entièrement la superficie de l'ensemble des bassins versants que l'on y retrouve. La totalité ou la quasi-totalité des bassins versants des ruisseaux suivants est occupée par la zone agricole : Couture, Rondeau, Saint-Claude et de l'Église. La zone agricole à Lévis s'étend également dans les bassins versants des rivières Aulneuse, Chaudière, Etchemin, à la Scie et des ruisseaux Michel, Rouge et Lallemand. Les prises d'eau municipales de surfaces de Lévis ne se trouvent pas en zone agricole. Cependant, 84,3 % de la superficie de l'aire d'alimentation de la prise d'eau potable de la rivière Chaudière est situé en zone agricole.

MRC de L'Île-d'Orléans

L'Île-d'Orléans est occupée par plusieurs petits cours d'eau, dont les bassins versants sont tous dans la zone agricole. Aucune prise d'eau municipale de surface ne se trouve sur l'Île d'Orléans, mais plusieurs sources d'approvisionnement en eau souterraine occupent la zone agricole.

MRC de La Côte-de-Beaupré

Deux rivières d'importances se trouvent dans la zone agricole de la MRC de La Côte-de-Beaupré. On retrouve, à l'ouest, la rivière Montmorency et à l'est, la rivière Sainte-Anne. Plusieurs rivières de moindre envergure sillonnent le secteur compris entre Boischatel et Beaupré. Ces rivières détiennent un pouvoir érosif relativement important et traversent la zone agricole de La Côte-de-Beaupré. On retrouve plusieurs autres petites rivières à Saint-Joachim dans la zone agricole.

La zone agricole de la municipalité de L'Ange-Gardien se trouve en partie dans les aires d'alimentation de deux prises d'eau. L'une est située à Boischatel dans la rivière Ferrée, un tributaire de la rivière Montmorency, l'autre se trouve dans l'Agglomération de Québec, dans la rivière Montmorency. La portion de l'aire d'alimentation de la prise d'eau de la rivière Ferrée, située sur le territoire de la MRC, est occupée à 49 % par la zone agricole.

La zone agricole de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges et une portion importante de la zone agricole de Saint-Tite-des-Caps se trouvent dans l'aire d'alimentation de la prise d'eau de Beaupré, installée dans la rivière Sainte-Anne. La portion de l'aire d'alimentation de la prise d'eau de la rivière Sainte-Anne, située sur le territoire de la MRC, est occupée à 12,3 % par la zone agricole.

Deux prises d'eau de surface sont situées directement dans la zone agricole, celle de Château-Richer, dans la rivière du Sault à la Puce et celle de Sainte-Anne-de-Beaupré, dans la rivière aux Chiens. Les portions des aires d'alimentation de ces deux prises d'eau, situées sur le territoire de la MRC, sont occupées respectivement à 17,9 % et 10,2 % par la zone agricole, qui se situe principalement dans la portion en aval de ces aires d'alimentation de prises d'eau.

MRC de Charlevoix

Une grande partie de la zone agricole de Charlevoix est traversée par le bassin versant de la rivière du Gouffre. Plusieurs autres bassins versants de plus petite taille se succèdent le long de la bordure du fleuve, dont ceux des rivières du Moulin, des Boudreault et du Seigneur. Le bassin versant de la rivière Jean-Noël est un autre bassin versant d'importance qui chevauche les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est.

La zone agricole sur L'Isle-aux-Coudres est traversée par plusieurs cours d'eau, dont le plus important est le ruisseau Rouge. Une prise d'eau de surface est installée dans la zone agricole dans le ruisseau de la Mare.

MRC de Charlevoix-Est

La zone agricole de Charlevoix-Est se répartit en portions détachées dans divers bassins versants. Le plus grand de ceux-ci est celui de la rivière Malbaie. Tout comme dans Charlevoix et La Côte-de-Beaupré, de plus petits bassins versants sont répartis le long de la bordure du fleuve.

La MRC comporte une seule prise d'eau de surface située à Saint-Irénée dans le ruisseau Saint-Antoine, un tributaire de la rivière Jean-Noël. La prise d'eau ne se situe pas directement dans la zone agricole, mais celle-ci occupe une portion de son aire d'alimentation.

Tableau 39 – Proportion des aires d'alimentation des prises d'eau potable municipales de surface de catégorie 1 situées dans la zone agricole

Localisation des prises d'eau potable municipales de surface	Superficie			Proportion de l'aire d'alimentation en zone agricole
	En zone agricole (ha)	En dehors de la zone agricole (ha)	Total de l'aire d'alimentation (ha)	
Agglomération de Québec	**290,4**	**12 863,0**	**13 153,4**	**2,2 %**
Rivière Montmorency	0,0	1 699,9	1 699,9	**0,0 %**
Rivière Saint-Charles	290,4	10 197,4	10 487,8	**2,8 %**
Lac Bégon	0,0	739,8	739,8	**0,0 %**
Lac des Roches	0,0	226,0	226,0	**0,0 %**
MRC de Charlevoix	**0,0**	**53 018,7**	**53 018,7**	**0,0 %**
Rivière Montmorency	0,0	86,4	86,4	**0,0 %**
Rivière Sainte-Anne (du Nord)	0,0	52 932,3	52 932,3	**0,0 %**
MRC de La Côte-de-Beaupré	**11 249,6**	**151 482,4**	**162 732,0**	**6,9 %**
Rivière Ferrée	2 650,3	2 760,6	5 410,9	**49,0 %**
Rivière Montmorency	339,1	91 272,1	91 611,2	**0,4 %**

Localisation des prises d'eau potable municipales de surface	Superficie			Proportion de l'aire d'alimentation en zone agricole
	En zone agricole (ha)	En dehors de la zone agricole (ha)	Total de l'aire d'alimentation (ha)	
Rivière Sainte-Anne (du Nord)	6 697,0	47 956,8	54 653,8	**12,3 %**
Rivière du Sault à la Puce	1 015,6	4 657,3	5 672,9	**17,9 %**
Rivière aux Chiens	547,7	4 835,6	5 383,2	**10,2 %**
MRC de La Jacques-Cartier	**1 225,6**	**58 241,2**	**59 466,8**	**2,1 %**
Rivière Ferrée	0,0	1 015,9	1 015,9	**0,0 %**
Rivière Montmorency	0,0	13 925,8	13 925,8	**0,0 %**
Rivière Saint-Charles	1 225,6	22 678,0	23 903,5	**5,1 %**
Rivière du Sault à la Puce	0,0	38,7	38,7	**0,0 %**
Lac Saint-Joseph	0,0	20 582,9	20 582,9	**0,0 %**
MRC de Portneuf	**0,0**	**1 729,8**	**1 729,8**	**0,0 %**
Lac Saint-Joseph	0,0	1 729,8	1 729,8	**0,0 %**
Ville de Lévis	**9 564,4**	**1 782,8**	**11 347,2**	**84,3 %**
Rivière Chaudière	9 564,4	1 782,8	11 347,2	**84,3 %**
Total	**22 330,0**	**279 117,9**	**301 447,9**	**7,4 %**

Source : CMQuébec, compilation de données, 2024.

Des prises d'eau souterraine municipales en zone agricole sont installées dans de nombreuses municipalités sur le territoire. Il n'est pas possible de toutes les localiser, mais des analyses de vulnérabilités doivent avoir été effectuées pour celles qui alimentent plus de 500 personnes et au moins une résidence (catégorie 1). Ces analyses définissent des aires de protection immédiates, intermédiaires et éloignées autour des sites de prélèvement et le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) impose des mesures minimales de protection dans ces aires.

Effets des changements climatiques sur l'agriculture

Évolution du climat et effets en agriculture

Par de nombreuses activités de réflexion collective réalisée entre 2017 et 2020, les travaux du projet Agriclimat, pilotés par le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ), ont exposé les effets directs de l'évolution du climat sur l'agriculture des régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches. Ces travaux font état des événements climatiques récents ayant démontré sans équivoque la sensibilité des activités agricoles aux aléas climatiques : canicules et sécheresses en 2018, printemps 2019 très pluvieux, gel et neige précoces à l'automne 2019, sécheresses au printemps 2020 (CDAQ, 2021). D'autres exemples ont suivi avec un nouvel épisode de sécheresse en 2021, la chaleur extrême et les fortes pluies en 2023, etc.

Globalement, à l'horizon 2025, les changements climatiques attendus sont une augmentation des températures moyennes annuelles d'environ 2,8 °C et une hausse moyenne des précipitations totales annuelles de près

de 86 mm pour la Capitale-Nationale et de près de 75 mm pour Chaudière-Appalaches par rapport aux valeurs observées historiquement (CDAQ, 2021).

Les éléments suivants résument les faits saillants des projections climatiques et effets en agriculture pour les deux régions. Ces informations proviennent des plans d'adaptation de l'agriculture du projet Agriclimat, des fermes adaptées pour le futur (CDAQ, 2021, Capitale-Nationale et CDAQ 2021, Chaudière-Appalaches) :

- La hausse des précipitations l'automne, l'hiver et au printemps;
- La diminution du couvert de neige accentuant les risques pour la survie des plantes pérennes (fourrages et petits fruits) et cultures d'automne;
- La hausse des températures hivernales pourrait augmenter la survie des insectes ravageurs des cultures, mais aussi des parasites des animaux;
- L'été, les épisodes de canicule seront plus fréquents, risquant de faire souffrir plus fréquemment les animaux de stress thermique;
- Les températures estivales élevées pourraient aussi être dommageables à la productivité de plusieurs cultures maraîchères et fruitières de climat frais (crucifères, fraises d'automne, etc.). Elles pourraient également amener des défis pour la gestion de la chaleur en serriculture et augmenter les besoins en eau pour les plantes et les animaux;
- Les effets déjà observés ou anticipés et la capacité des entreprises agricoles à s'adapter aux nouvelles réalités climatiques se manifestent à différents égards sur la productivité et la rentabilité agricoles, tout comme sur le dynamisme régional des activités agricoles :
    - pertes de rendement occasionnées par des conditions climatiques extrêmes;
    - investissement pour adapter les pratiques et être résilient aux changements climatiques;
    - charge de travail additionnelle et adaptation des conditions de travail, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre;
    - pression et stress accrus sur les exploitants agricoles;
    - enjeu de sécurité alimentaire et pression sur le système alimentaire territorialisé.

Analyse de risques climatique du territoire : volet agriculture

De 2021 à 2024, la CMQuébec a réalisé un diagnostic des vulnérabilités climatiques et du potentiel d'adaptabilité aux conséquences des changements climatiques à l'échelle du territoire métropolitain. L'étude de la dimension agricole a mis en lumière le risque élevé relié à la production végétale et la pression que cela engendre sur les populations agricoles et la vitalité économique municipale, de même que sur l'enjeu de sécurité alimentaire et de renforcement des systèmes alimentaires territorialisés. Les prélèvements d'eau accrus en raison de l'augmentation des besoins en irrigation (chaleur et sécheresse) et la diminution de la qualité de l'eau de surface sont aussi des risques élevés soulevés en lien avec le partage de la ressource en eau entre les différents usagers. Somme toute, l'appui à l'adaptation de la production agricole locale est ressorti comme enjeu prioritaire de l'adaptation du territoire aux conséquences des changements climatiques.

Adaptation aux changements climatiques

Le secteur agricole et les producteurs au premier plan auront à s'adapter pour la résilience de leurs activités agricoles, de même que pour faire face aux enjeux préexistants qui sont aussi influencés par les changements climatiques. Les Plans d'adaptation de l'agriculture issus du projet d'Agriclimat ont fait ressortir des mesures

d'adaptation pour les entreprises agricoles à l'échelle de la ferme, des mesures d'adaptation collectives à l'échelle régionale et des mesures d'adaptation provinciales en soutien à cette transition.

Des initiatives comme celle d'Agriclimat et des programmes comme Prime-Vert du MAPAQ appuient la mise en œuvre de mesures d'adaptation.

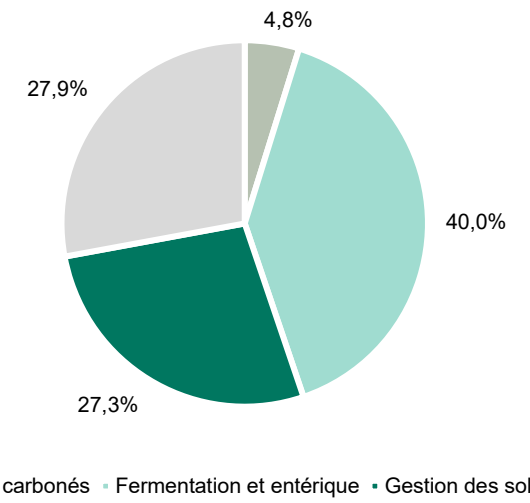
Entre 2021 et 2024, six exploitations agricoles identifiées comme « fermes pilotes » sur le territoire ont reçu un diagnostic ainsi qu'un bilan carbone. Les résultats obtenus permettront de réaliser un guide afin d'aider les conseillers sur le terrain à établir des diagnostics d'adaptation aux changements climatiques, de dresser un bilan carbone, et de guider les producteurs agricoles vers des pratiques durables et résilientes. Les travaux d'Agriclimat entrent actuellement dans la troisième phase, dont l'objectif est, entre autres, d'approfondir les connaissances sur les changements climatiques.

Contribution de l'agriculture à la décarbonation et l'atteinte de la carboneutralité

Il est possible de diminuer l'ampleur des changements climatiques à venir en limitant considérablement la quantité de gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère par les activités humaines, dont les émissions provenant des activités agricoles. Une production agroalimentaire locale intégrée dans un système alimentaire territorialisé contribue fortement à la réduction des gaz à effet de serre émis par le transport des aliments provenant d'autres territoires plus éloignés. En ce sens, le soutien de l'adaptation, de la pérennisation et du développement durable de l'agriculture locale est primordial.

À l'échelle provinciale, la production agricole est responsable de 10 %[57] des émissions de GES, répartis tels que présentés à la figure 6.

Figure 6 – Contribution de l'agriculture à la décarbonation et l'atteinte de la carboneutralité



Source : Tiré de Gouvernement du Québec, 2024. GES 1990-2022 Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2022 et leur évolution depuis 1990.

Le programme *Solutions agricoles pour le climat – Fonds d'action à la ferme pour le climat* du gouvernement fédéral vise le soutien des pratiques de gestion bénéfiques pour la réduction des émissions de GES des exploitations agricoles. Dans un sondage effectué par l'UPA en 2022, sur 220 producteurs répondants ayant participé au programme, seulement six provenaient de la Capitale-Nationale, soit une proportion de 4,5 % des répondants.

Initiatives en agroenvironnement

Depuis les dernières années, les initiatives en soutien aux producteurs agricoles pour l'atteinte d'objectifs visant une agriculture plus durable se multiplient. Il n'y a jamais eu autant d'investissement, tant du gouvernement que des organismes concernés par l'atteinte de ces objectifs. Entre autres, le gouvernement a lancé en 2020 son plan d'agriculture durable (2020-2030), qui constitue une enveloppe de 125 M$ afin d'accélérer l'adoption de pratiques agroenvironnementales. Notons également l'initiative du MAPAQ pour le programme de rétribution des pratiques agroenvironnementales (RPA) dont l'administration a été confiée à la Financière agricole du Québec. Ce programme vise à reconnaître, à encourager et à offrir du financement pour l'adoption de pratiques culturales ayant le moins de répercussions possible sur l'environnement.

Dans un sondage effectué par l'UPA auprès de plus de 3 000 producteurs[58], 22 % des répondants affirmaient participer à la RPA en 2022. Parmi les répondants provenant de la Capitale-Nationale, 17,2 % de ceux-ci ont adhéré à ce programme, ce qui est un peu moins que le portrait provincial.

Le programme Prime-Vert du MAPAQ, qui vient en appui à la réalisation du Plan d'agriculture durable, vise aussi à accroître la pratique agroenvironnementale afin d'améliorer la performance environnementale du milieu agricole. Aussi, 30,8 % des producteurs répondants affirment participer à ce programme au niveau provincial. Parmi les répondants provenant de la Capitale-Nationale, 30,6 % de ceux-ci affirmaient participer à ce programme, ce qui respecte la tendance provinciale. C'est au point de vue de la participation au Programme services-conseils que les répondants de la Capitale-Nationale ont un taux plus élevé que la province avec un taux de 54,5 % par rapport à un taux provincial de 52,9 %.

Bien qu'en général, la proportion des producteurs de la région utilisant les soutiens disponibles en matière d'agroenvironnement semble respecter le portrait provincial, ces subventions méritent d'être promues et plus amplement utilisées afin de maximiser les effets sur le territoire agricole.

Des initiatives privées ont aussi vu le jour depuis quelques années, notons entres autres le programme ALUS[59] Chaudière-Appalaches dont les producteurs de la Ville de Lévis peuvent bénéficier. Ce programme privé apporte un soutien financier et technique pour les agriculteurs qui produisent des services écosystémiques, entretiennent et maintiennent ces projets sur leurs terres. Au plan provincial, il existe six communautés ALUS. Cependant, ce programme n'est toujours pas implanté sur le territoire de la Capitale-Nationale.

Plastiques agricoles

Le secteur agricole québécois génère une quantité importante de plastiques utilisés dans des activités variées, telles que la culture, l'élevage et l'acériculture. En 2019, environ 11 000 tonnes de plastiques agricoles ont été mises en marché au Québec, mais seulement 20 % de ces matières ont été récupérées pour le recyclage ou la valorisation. Le reste, soit environ 80 %, a été éliminé, majoritairement par enfouissement ou incinération.

Dans une logique de responsabilité élargie des producteurs (REP), le gouvernement du Québec a étendu, en juin 2021, le champ d'application du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (RRVPE) pour y inclure les plastiques agricoles. L'objectif est de limiter l'élimination de matières résiduelles et de tendre vers le zéro déchet plastique en agriculture.

Les plastiques agricoles visés sont regroupés en six grandes catégories :

1. Plastiques pour l'ensilage et le foin : films, filets, ficelles, tubes, sacs, toiles.
2. Sacs agricoles spécialisés : pour grains, semences, moulée, engrais, amendements, etc.
3. Contenants agricoles : bidons, barils, réservoirs pour semences, pesticides, fertilisants.

4. Plastiques de culture : paillis, recouvrement de tunnels, systèmes d'irrigation.
5. Plastiques de protection : pour serres, fosses à lisier, filets, bâches, tapis.
6. Plastiques acéricoles : tubulures, raccords, chalumeaux, conduits principaux.

La mise en œuvre de cette REP se fait en deux phases, la première ayant débuté en juin 2023. Elle concerne les plastiques d'ensilage, les sacs, les contenants de pesticides, les pesticides périmés et les plastiques acéricoles. En 2025, les taux de récupération pour ces matières devront atteindre entre 45 et 50 %. L'organisme AgriRÉCUP a été désigné en 2023 par RECYC-QUÉBEC comme organisme de gestion reconnu (OGR) pour administrer le programme REP de ces catégories. Le règlement prévoit que la deuxième phase débute au plus tard le 30 juin 2025 et visera les plastiques de culture et de protection.

L'inventaire des matières résiduelles de la CMQuébec (Rive-Nord) du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2024-2031 estime à 352 tonnes le gisement annuel de plastiques agricoles générés sur le territoire. Cette estimation est basée sur des études du Conseil pour le développement de l'agriculture au Québec (CDAQ) et de RECYC-QUÉBEC, en tenant compte des superficies agricoles et du nombre d'entailles acéricoles. Pour le territoire de la Capitale-Nationale, l'étude de RECYC-QUÉBEC estime à 555 tonnes la quantité de plastiques agricoles générés. Les estimations des quantités de plastiques agricoles générés sont présentées au tableau 40.

Tableau 40 – Estimation des quantités de plastiques agricoles générés sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) et de la région administrative de la Capitale-Nationale en 2019

Entité municipale	Quantité de plastiques agricoles générée (en tonnes) Comprend les plastiques acéricoles	Quantité de plastiques acéricoles générée (en tonnes)
Agglomération de Québec	97	1,4
MRC de L'Île-d'Orléans	162	4,3
MRC de La Côte-de-Beaupré	61	2,0
MRC de La Jacques-Cartier	32	0,4
CMQuébec (Rive-Nord)	**352**	**8,1**
Capitale-Nationale	**555**	**45**

Sources : RECYC-QUÉBEC, Étude sur les plastiques agricoles générés au Québec (2019) et CMQuébec, PMGMR (2024).

Sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), excluant la Ville de Lévis, deux points de dépôt pour la récupération des plastiques agricoles sont disponibles depuis 2023 : l'un géré par Synagri à Saint-Augustin-de-Desmaures et l'autre par Sollio Agriculture sur le boulevard Champlain à Québec. Cependant, ces deux sites ne sont pas idéalement situés par rapport aux zones de production agricole, ce qui limite la participation des producteurs à la récupération des plastiques qu'ils génèrent.

Dans cette optique, la mesure 13 du PMGMR 2024-2031 prévoit le déploiement de nouveaux points de dépôt situés stratégiquement, à proximité des exploitations agricoles. Pour soutenir la mise en œuvre de cette mesure et répondre aux nouvelles exigences du gouvernement du Québec concernant la gestion des plastiques agricoles, la CMQuébec, l'UPA et AgriRÉCUP se sont mis ensemble afin de soumettre un sondage auprès des producteurs agricoles sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). Ce sondage, réalisé en 2024, visait à mieux connaître les

différentes exploitations agricoles présentes sur le territoire, ainsi que les différents types de plastiques agricoles utilisés. Les réponses obtenues allaient permettre d'identifier des endroits préliminaires pour déployer des points de dépôt en fonction des types de plastiques générés et des quantités. Voici quelques résultats du sondage :

En tout, 78 producteurs ont répondu au sondage. De ceux-ci, 44 % réalisent de la culture, 29 % de l'élevage et 20 % de l'acériculture. Selon les réponses, les trois types de plastiques les plus utilisés par ces producteurs agricoles sont, par ordre d'importance : les plastiques horticoles, les contenants de pesticides et les plastiques d'ensilage. Le tableau 41 montre le pourcentage des différents types de plastiques utilisés sur les fermes des agriculteurs. À noter que les périodes les plus propices à la récupération de ces plastiques sont l'automne (31 %) et le printemps (25 %).

Tableau 41 – Pourcentage des types de plastiques agricoles utilisés sur les fermes de la CMQuébec (Rive-Nord) selon un sondage réalisé en 2024 auprès de 78 agriculteurs

Types de plastiques	Types de plastiques utilisés sur les fermes
Plastiques horticoles	38 %
Contenants de pesticides	19 %
Plastiques d'ensilage	16 %
Sacs	12 %
Plastiques acéricoles	10 %
Contenants de pesticides non utilisés	5 %
Autres plastiques	1 %

Source : CMQuébec, compilation de données, 2024.

En conclusion, les résultats du sondage révèlent que plus de 50 % des agriculteurs sont prêts à parcourir un maximum de 5 km pour se départir de leurs plastiques agricoles, ce qui souligne l'importance de la proximité des points de dépôt pour favoriser leur utilisation. En se basant sur ces données, certains emplacements potentiels ont pu être identifiés pour l'implantation de nouveaux sites de récupération. Des rencontres avec les municipalités et les producteurs agricoles sont prévues afin de valider ces lieux et de faciliter le déploiement de points de dépôt mieux adaptés au territoire, dans le but d'augmenter significativement la récupération des plastiques agricoles sur la CMQuébec (Rive-Nord).

Pertes alimentaires

Une étude de RECYC-QUÉBEC réalisée en 2022 évalue à 3,1 millions de tonnes la quantité de résidus alimentaires jetés annuellement au Québec tout au long du système bioalimentaire, soit de la production à la consommation. En tenant compte uniquement de la population, la quantité de résidus alimentaires jetés annuellement dans la région de la Capitale-Nationale représenterait un total de 274 000 tonnes. De ces 3,1 millions de tonnes générés au Québec, 39 % (1,2 million) sont constitués d'aliments comestibles perdus ou gaspillés et 61 % (1,9 million) sont constitués de parties non comestibles associées (os, pelures, etc.). Les fruits et légumes, suivis par les cultures de plein champ, représentent la plus grande proportion des aliments comestibles perdus ou gaspillés, soit 45,4 % et 24,4 %, respectivement. La plus grande part des aliments comestibles perdus ou gaspillés

est envoyée à l'enfouissement (47 %), suivie du compostage (23 %), puis de l'alimentation animale (9 %) et seulement 2 % sont destinés à la récupération et à la redistribution pour la consommation humaine.

Plus spécifiquement, à l'étape de la production durant laquelle les produits de l'agriculture destinés à la consommation humaine sont cultivés, élevés, ou récoltés, la quantité de résidus alimentaires jetés annuellement au Québec représente près de 320 000 tonnes, soit 10 % de la quantité totale jetée tout au long du système bioalimentaire. De ces 320 000 tonnes, 54 % (174 000 tonnes) sont constitués d'aliments comestibles perdus ou gaspillés et 45 % (145 000 tonnes) sont constitués de parties non comestibles associées.

Parmi les causes pouvant expliquer les pertes alimentaires à l'étape de la production, notons : les normes de production élevées visant à répondre aux exigences des consommateurs en matière de qualité (quantité, variété et apparence), le manque de ressources pour les récoltes (coût élevé de la main-d'œuvre, manque de main-d'œuvre, etc.), les aliments imparfaits laissés dans les champs, les machineries et équipements défectueux ou mal entretenus et l'erreur humaine[60].

Les pertes alimentaires représentent des coûts économiques, environnementaux et sociaux importants pour les acteurs du système alimentaire et pour la société dans son ensemble. La responsabilité de prévenir ces pertes alimentaires doit être partagée entre tous les acteurs du système alimentaire. En considérant la hiérarchie des 3RVE (réduction, réutilisation, recyclage, valorisation, élimination), les options à privilégier sont dans l'ordre : réduire à la source les surplus et le gaspillage alimentaire, utiliser les surplus ou les résidus alimentaires pour créer des produits à valeur ajoutée pour l'alimentation humaine ou pour nourrir directement des gens, détourner les résidus alimentaires vers l'alimentation animale, utiliser les surplus ou les résidus pour produire des produits à valeur ajoutée non alimentaires (biogaz, compost) et finalement retourner la matière organique au sol[61].

Sur le territoire de la Capitale-Nationale, plusieurs interventions sont réalisées afin de prévenir les pertes alimentaires, par exemple : projets de récupération des surplus aux champs chez les producteurs agricoles, programmes de récupération des surplus en supermarchés et dans les restaurants, réseau de réfrigérateurs communautaires, conférences sur la réduction du gaspillage alimentaire.

Dans son Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2024-2031, la CMQuébec souhaite jouer un rôle actif dans la mise en place de nouvelles initiatives visant la réduction du gaspillage alimentaire, notamment en faisant un portrait des pertes alimentaires et des initiatives en place sur son territoire et en collaborant à la mise en place de nouveaux mécanismes de récupération des surplus alimentaires.

Pesticides

Les pesticides ont pour but de protéger les cultures contre les pertes occasionnées par les insectes, les mauvaises herbes envahissantes et les maladies. En agriculture, les produits utilisés sont autorisés par les agences gouvernementales et aident à assurer la quantité et la qualité des fruits, des légumes et des grains.

Les informations présentées dans cette section concernant les pesticides utilisés en agricultures sont issues des *Bilans des ventes de pesticides du Québec*. Outre ces bilans, qui permettent de suivre l'évolution des ventes de pesticides pour l'ensemble de la province et de révéler les ingrédients actifs les plus vendus, très peu d'information est disponible à l'échelle de la région.

Selon le *Bilan des ventes de pesticides au Québec* pour l'année 2023[62], les ventes totales de pesticides sont de 5,4 millions de kilogrammes d'ingrédients actifs (kg i.a.). Sur ce total, 69 % (3,8 millions de kg i.a.) sont destinés aux usages agricoles.

Au Québec, les herbicides, les fongicides et les insecticides (excluant les enrobages de semences) représentent respectivement 65 %, 16 % et 8 % des ventes destinées à l'agriculture.

Les dix ingrédients actifs les plus vendus en 2023 représentent 78 % des ventes dans le milieu agricole (tableau 42). L'huile minérale et le soufre, deux biopesticides, se retrouvent dans cette liste. Le glyphosate représente 44 % des ventes dans le secteur agricole.

Tableau 42 – Les dix ingrédients actifs les plus vendus dans le milieu agricole, 2023 (au Québec)

Ingrédient actif	Quantité 2023 (kg i.a.)	Proportion des ventes totales	Type de produit
Glyphosate	1 668 590	44 %	Herbicide
S-métolachlore	237 720	6 %	Herbicide
Mancozèbe	220 689	6 %	Fongicide
Huile minérale insecticide*	218 668	6 %	Insecticide
Chloropicrine	198 463	5 %	Stérilisant de sol
Métam-sodium	105 408	3 %	Stérilisant de sol
2,4-D	78 979	2 %	Herbicide
Soufre*	73 763	2 %	Fongicide
MCPA	63 292	2 %	Herbicide
Mélange de surfactants	61 599	2 %	Adjuvant
Total	**2 927 171**	**78 %**	**33 903**

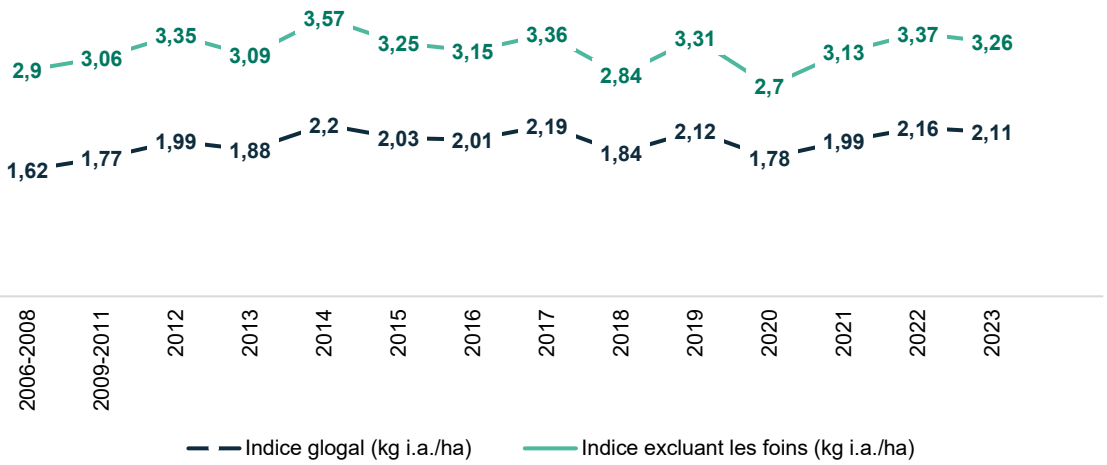
*Biopesticides

Source : Gouvernement du Québec, Bilan des ventes de pesticides au Québec (2023).

Le gouvernement du Québec évalue l'impact des pesticides sur la santé et l'environnement en utilisant un indicateur nommé « indice de pression des pesticides », qui est présenté dans les bilans annuels des ventes. L'indice de pression global représente les ventes totales du secteur de la production agricole (kg i.a.) sur la superficie totale cultivée (ha). Puisqu'environ 36 % des superficies cultivées sont consacrées à la culture des foins secs et humides, et que cette culture nécessite très peu de pesticides, un indice de pression excluant les foins est également mesuré.

Pour 2023, l'indice de pression global était de 2,11 kg i.a./ha et l'indice de pression excluant les foins était de 3,26 kg i.a./ha (figure 7). Pour ces deux indices, on constate une légère diminution entre 2022 et 2023, mais la tendance est assez stable au cours des années.

Figure 7 – Indice de pression des pesticides vendus par les grossistes dans le secteur de la production végétale, 2006 à 2023



Source : Gouvernement du Québec, Bilan des ventes de pesticides au Québec (2023).

Constats – Environnement et durabilité

Milieux humides

- Près de la moitié des superficies des milieux humides du territoire est située en zone agricole.
- Plus de 70 % des superficies de milieux humides se trouvent en milieu agricole pour la Ville de Lévis, la MRC de Portneuf et la MRC de L'Île-d'Orléans.

Milieu hydrique

- La présence d'aires d'alimentation en eau potable des municipalités situées en zone agricole démontre qu'il pourrait y avoir des conflits d'usages.

Effet des changements climatiques sur l'agriculture

- À l'horizon 2025, les changements climatiques attendus sont une augmentation des températures moyennes annuelles d'environ 2,8 °C et une hausse moyenne des précipitations totales annuelles de près de 86 mm pour la Capitale-Nationale et de près de 75 mm pour Chaudière-Appalaches par rapport aux valeurs observées historiquement.
- Les effets déjà observés ou anticipés auprès des exploitations agricoles se manifestent selon les éléments suivants :
    - Pertes de rendement occasionnées par les conditions climatiques extrêmes ;
    - Investissement pour adapter les pratiques et être résilient aux changements climatiques ;
    - Charge de travail additionnelle et adaptation des conditions de travail, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre ;
    - Pression et stress accrus sur les exploitants agricoles ;

- Enjeu de sécurité alimentaire et pression sur le système alimentaire territorialisé.

- Entre 2021 et 2024, six exploitations agricoles identifiées comme « fermes pilotes » sur le territoire ont reçu un diagnostic ainsi qu'un bilan carbone visant à réaliser un guide. Ce guide pourra aider les conseillers sur le terrain à établir des diagnostics d'adaptations aux changements climatiques, à dresser un bilan carbone, et à orienter les producteurs agricoles vers des pratiques durables et résilientes.

Initiatives en agroenvironnement

- Les producteurs du territoire semblent recourir aux programmes offrant du soutien aux pratiques agricoles durables à un taux légèrement inférieur à la moyenne provinciale.

Plastiques agricoles

- Le nombre de points de dépôt pour la récupération des plastiques agricoles n'est pas suffisant sur le territoire.
- La moitié des producteurs agricoles sont prêts à parcourir un maximum de 5 km pour se départir de leurs plastiques agricoles.

Pesticides

- Très peu de données concernant les pesticides utilisés en agriculture sont disponibles.
- À l'échelle provinciale, l'indice de pression des pesticides, qui mesure les répercussions des pesticides sur la santé et l'environnement, est en légère diminution entre 2022 et 2023, mais la tendance est assez stable au cours des années.

1.6 SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

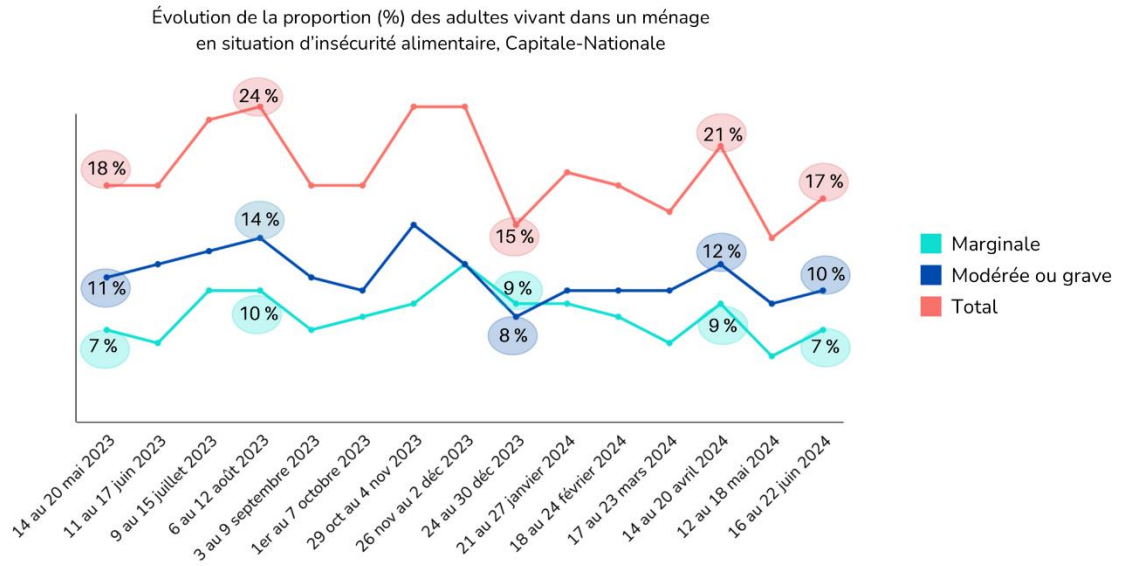
Insécurité alimentaire dans la Capitale-Nationale

La définition la plus courante de l'insécurité alimentaire consiste en « un accès inadéquat ou incertain aux aliments, principalement en raison d'un manque de ressources financières ». La mesure du panier de consommation (MPC) est la mesure officielle de la pauvreté au Québec et au Canada. Pour la Capitale-Nationale, 5,1 % des personnes de plus de 15 ans vivaient en situation de faible revenu en 2021[63].

Les ménages les plus à risque d'insécurité alimentaire peuvent présenter une ou plusieurs de ces caractéristiques : faible revenu, travail avec un faible salaire, être locataire de son logement, avoir un faible niveau de scolarité, être une famille monoparentale, être une personne seule, etc.

L'insécurité alimentaire a pris une ampleur sans précédent avec la pandémie et la récente poussée inflationniste. La figure 8 montre que, dans la région de la Capitale-Nationale, entre mai 2023 et juin 2024, la proportion totale des adultes vivant en insécurité alimentaire a fluctué entre 15 % et 24 %. Pour cette même période, la proportion d'adultes en insécurité modérée ou grave se situait entre 8 % et 14 %. En juin 2024, 17 % des adultes vivaient en insécurité alimentaire, dont 10 % en insécurité alimentaire modérée ou grave. Cela signifie que ces personnes ont dû diminuer la qualité et la quantité d'aliments consommés par jour.

Figure 8 – Évolution de la proportion (%) des adultes vivant dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire, Capitale-Nationale



Note : Il importe de ne pas comparer directement les résultats du présent sondage avec le précédent en raison d'un changement de méthodologie.

Source : Sondage sur les comportements de prévention et les habitudes de vie - volet Habitudes de vie - Insécurité alimentaire et consommation de fruits et légumes, en cours, Institut national de santé publique du Québec.

L'inflation des produits alimentaires affecte particulièrement leur accessibilité. Elle était de 3,8 % en avril 2020 et a continué d'augmenter jusqu'à 11,3 % en janvier 2023[64]. Soulignons que, pendant cette même période, l'inflation alimentaire a toujours été plus élevée que l'inflation globale.

Selon le dispensaire diététique de Montréal, le prix des aliments a augmenté de 28 % depuis 2021 pour une famille type[65].

L'augmentation de l'indice des prix des produits alimentaires de la FAO (Food and Agriculture Organization of the United Nations) a enregistré une hausse de 14,3 % en 2022 comparativement à 2021. Si la valeur moyenne de l'indice a baissé en début d'année 2023, les prix restent hauts, ce qui freine l'accès de la population à l'alimentation.

Dans la région de la Capitale-Nationale, en juin 2024, 77,7 % des adultes consommaient moins de cinq portions de fruits et légumes par jour[66], alors que la proportion était de 50,1 % en décembre 2023, une hausse de 27,7 % en moins d'un an[67]. Cette situation est très semblable à celle de l'ensemble du Québec, où on constate une hausse de 24,3 % (de 51,9 % à 75,6 %) du nombre de personnes consommant moins de cinq portions de fruits et légumes par jour entre 2023 et 2024.

Accès aux aliments sains, déserts et marais alimentaires

L'accès aux aliments sains consiste en la possibilité de disposer d'une nourriture exempte de substances nocives et acceptable culturellement, en quantité suffisante et d'une qualité propre à satisfaire ses besoins alimentaires, que cette nourriture soit produite ou importée dans le pays. L'accessibilité aux produits alimentaires est intimement liée au coût des produits alimentaires.

L'accessibilité aux aliments est dépendante de la distribution alimentaire. La distribution alimentaire se déploie principalement à travers des activités marchandes, impliquant des grandes surfaces, supermarchés, épiceries et dépanneurs, des commerces alternatifs et réseaux d'agriculture urbaine, des restaurants et des hôtels et des établissements publics. Ces établissements participent à rendre disponibles à la population des produits aux caractéristiques environnementales, sociales, sanitaires et de bien-être animal variés, mais sont plus ou moins accessibles pour la population.

La grande majorité des ménages de la grande région de Québec ont l'habitude de faire leurs courses alimentaires dans plusieurs commerces[68], notamment des grandes surfaces, des supermarchés, des épiceries et des dépanneurs. Seulement 3 % de la population de la CMQuébec fréquente, sur une base régulière, un seul commerce[69]. Les supermarchés, les épiceries et les dépanneurs constituent les principaux lieux d'approvisionnement alimentaire des Québécois[70], tandis que les commerces de grande surface sont moins visités.

En général, l'offre d'aliments nutritifs est nettement meilleure dans les épiceries que les dépanneurs. En particulier, la qualité des aliments frais vendus dans les épiceries est nettement supérieure à celle des aliments frais vendus dans les dépanneurs.

Déserts et marais alimentaires

Les déserts alimentaires peuvent être définis comme des secteurs qui procurent un faible accès à des commerces pouvant favoriser une saine alimentation et qui sont défavorisés sur le plan socio-économique[71]. Pour l'INSPQ, un désert alimentaire est « un territoire dans lequel les résidences sont jugées trop éloignées des points de vente offrant des aliments sains et nutritifs, et dans lequel une grande proportion de citoyens vit en situation de défavorisation matérielle »[72].

Les déserts alimentaires sont définis à l'échelle d'une aire de diffusion. Au Québec, en zone urbaine, une aire de diffusion correspond à l'échelle d'une petite unité géographique relativement stable formée d'un ou de plusieurs îlots avoisinants de diffusion et regroupant de 400 à 700 personnes. En zone rurale, l'aire de diffusion aux fins de la géolocalisation des déserts alimentaires regroupe davantage de personnes[73].

Pour la région de la Capitale-Nationale, en 2013, la distance médiane au commerce d'alimentation le plus proche était de 1,019 km en zone urbaine et de 6,215 km en zone rurale[74]. 2,7 % de la population habitait un secteur

qualifié de désert alimentaire[75] et 35 aires de diffusion étaient qualifiées de déserts alimentaires par RSS[76]. En 2014, une autre étude concluait sur la présence de neuf déserts alimentaires dans la région de la Capitale-Nationale dans lesquels résidaient 17 450 personnes[77]. Ces déserts alimentaires se situaient principalement dans les banlieues[78]. La banlieue la plus touchée était Val-Bélair avec 3 700 personnes concernées.

Les marais alimentaires peuvent être définis comme « des régions défavorisées où l'accès aux dépanneurs, restaurants-minute et autres sources d'aliments mauvais pour la santé est démesurément facile »[79]. Autrement dit, il s'agit de territoires dans lesquels existe un accès physique facilité à des aliments qui ne sont ni sains ni nutritifs[80].

Au Québec, l'identification des marais alimentaires est notamment issue d'une méthodologie de géolocalisation des dépanneurs et restaurants-minute identifiés à partir de la base de données sur les permis de vente du MAPAQ, et de calcul des distances. En 2013, au Québec, considérant cette méthodologie, 55 % de la population résidait à moins d'un kilomètre d'un service de restaurant-minute et 60 % des écoles étaient situées à moins de 750 m d'un tel établissement[81].

Initiatives pour favoriser la sécurité alimentaire et l'accès

Les besoins alimentaires d'un grand nombre de personnes de la grande région de Québec sont palliés par le réseau des Banques Alimentaires du Québec, la solidarité, le partage d'aliments et l'approvisionnement non marchand.

Moisson Québec est la banque alimentaire de la grande région de Québec. Sa mission est d'agir sur l'insécurité alimentaire pour améliorer la qualité de vie des personnes vivant dans des conditions socio-économiques difficiles (cf. site Internet de Moisson Québec). Son champ d'action couvre un vaste territoire, de Portneuf à Sainte-Anne-de-Beaupré, de Lévis à Lotbinière. Elle fait partie du réseau des Banques alimentaires du Québec (BAQ), un large réseau d'organismes indépendants, constitué de 19 membres *Moisson* et de 13 membres *Associés* qui approvisionnent près de 1 200 organismes communautaires à travers la province. En trois ans seulement, le nombre de demandes d'aide alimentaire fournies par Moisson Québec a bondi pour atteindre 334 460 demandes répondues chaque mois, une augmentation de 136 % dans la région. Ce qui représente 24 % de plus qu'en 2023[82].

L'observatoire québécois des inégalités rappelait en 2022 que l'offre de denrées ne rejoindrait qu'une fraction des personnes en insécurité alimentaire. D'après certaines estimations, elle atteindrait entre 20 % et 25 % des ménages vivant cette situation, constituant un dernier recours utilisé davantage par les ménages qui souffrent d'insécurité alimentaire grave. Plusieurs facteurs limitent l'accessibilité, notamment les critères d'accès à l'aide, les distances, les horaires d'ouverture, mais aussi la stigmatisation et l'humiliation qui peuvent être ressenties par certaines personnes gênées de demander de la nourriture.

Plusieurs initiatives en émergence ont pour objectif de réduire la facture d'épicerie, de développer des compétences individuelles pour l'accès à des aliments frais, la préparation de repas à prix modique, la gestion du budget et de briser l'isolement en tissant des liens sociaux et en se reconnectant à son alimentation. L'objectif est l'intégration des participants dans un réseau de pratiques qui, espère-t-on, favorisera à terme une amélioration de leur situation alimentaire.

Dans la région, 14 démarches en développement des communautés ayant comme territoire un quartier, une ville ou une MRC ont un volet en sécurité alimentaire et/ou se réunissent autour du concept de territoires nourriciers en tissant des liens avec les acteurs du système alimentaire territorialisé. Les initiatives sont multiples et diversifiées, regroupant dix initiatives de glanage aux champs ou en milieu urbain, des pôles logistiques, des plateaux de transformation, des frigos partagés, des marchés solidaires qui s'approvisionnent directement auprès des producteurs. Ne faisant pas partie des 14 démarches mais étant digne de mention, notons le projet des « petits ambassadeurs » qui constitue une initiative mobilisatrice visant à faciliter le maillage entre l'industrie bioalimentaire et les services de garde éducatifs à la petite enfance pour augmenter l'achat local institutionnel et ainsi favoriser une saine alimentation.

La tarification sociale vise à mettre en place un système de prix conforme aux principes d'équité sociale et économique pour réduire la charge financière qui pèse sur certaines catégories de personnes. La Cantine pour tous permet de faciliter l'accès à des repas sains et abordables dans les écoles et à domicile pour les aînés. Dans la région, deux traiteurs solidaires (Le Pignon Bleu et Service d'entraide de Charlevoix) sont reconnus et desservent 11 écoles primaires. D'autres traiteurs solidaires développent actuellement leurs activités. Un programme québécois d'alimentation scolaire permettrait l'injection d'au moins 184 M$ par année dans l'agriculture locale. En mars 2025, une entente Québec-Ottawa de 65 M$ a été signée pour de l'aide alimentaire pour offrir des déjeuners, des collations ou des dîners à l'école et dans les services de garde.

Littératie et choix alimentaires

L'éducation à la saine alimentation permettant de développer ses compétences et connaissances par diverses approches peut avoir un effet positif important sur les choix des consommateurs de tous âges. En effet, lorsque la population est mieux informée sur les principes de base en nutrition et sur les bienfaits d'une alimentation équilibrée, les citoyens sont plus susceptibles de faire des choix alimentaires sains, et d'avoir une relation positive avec l'alimentation.

À ce sujet, l'organisme AgrÉcoles, créé en 2019, a mis sur pied un projet-pilote dans le cadre du programme de subvention du MAPAQ « Innovation bioalimentaires ». Ce projet avait pour but de faire le pont entre l'agriculture et l'école en intégrant les différents aspects de l'agroalimentaire du préscolaire jusqu'à la sixième année du primaire[83]. Grâce à un financement de plus de 600 000 $ du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et du ministère de l'Éducation en 2022, le programme a pu être implanté dans neuf nouvelles écoles pour porter le total à 15, dont quatre se trouvent dans la région de la Capitale-Nationale, dans la MRC de Portneuf plus précisément[84]. En 2025, on retrouve cinq AgrÉcoles dans la région de la Capitale-Nationale.

Il existe aussi une plateforme nommée « La marmite éducative », qui vise à mettre « un vaste ensemble d'outils éducatifs et de services professionnels en lien avec l'alimentation »[85] à la disposition des intervenants qui travaillent avec des jeunes de 0 à 17 ans.

Une autre initiative lancée par Équiterre, il y a quelques années, prend le nom des « Écoles Enracinées ». Ce programme propose aux établissements scolaires publics de même qu'à des centres de la petite enfance une nouvelle forme de campagne de financement pour développer des projets. Plutôt que les étudiants vendent des barres de chocolat ou d'autres aliments peu sains, cette initiative propose de mettre l'établissement en contact avec des producteurs agricoles afin de vendre des paniers des légumes frais, locaux et biologiques. Le programme est maintenant sous la gouverne du Réseau des fermiers de famille depuis 2022. Le programme a plusieurs retombées directes, dont « sensibiliser les jeunes à l'importance de leurs choix alimentaires et les encourager à privilégier des aliments durables », « contribuer à la sécurité alimentaire des familles vulnérables à travers les paniers solidaires » en plus de « soutenir l'agriculture locale et biologique et le rapprochement entre les fermes et leur communauté »[86].

Constats – Sécurité alimentaire

Insécurité alimentaire dans la Capitale-Nationale

- En 2024, 17 % des adultes vivaient en insécurité alimentaire, dont 10 % en insécurité alimentaire modérée ou grave.
- Entre 2021 et 2022, l'augmentation de l'indice des prix des produits alimentaires a enregistré une hausse de 14,3 %.

Accès aux aliments sains, déserts et marais alimentaires

- En 2014, une étude concluait sur la présence de neuf déserts alimentaires dans la région de la Capitale-Nationale dans lesquels résidaient 17 450 personnes.
- Il existe peu de données récentes en matière de déserts alimentaires, celles-ci datent principalement d'avant la première stratégie, soit de 2013. De plus, les données existantes se concentrent à l'intérieur de la CMQuébec et ne couvrent pas l'ensemble du territoire que couvre la Stratégie.

Initiatives pour favoriser la sécurité alimentaire et l'accès

- Dans la région, 14 démarches en développement des communautés ayant comme territoire un quartier, une ville ou une MRC ont un volet en sécurité alimentaire et/ou se réunissent autour du concept de territoires nourriciers en tissant des liens avec les acteurs du système alimentaire territorialisé.

Littératie et choix alimentaires

- Il existe plusieurs initiatives sur le territoire qui visent l'éducation à la saine alimentation, surtout dans des établissements scolaires et des CPE :
    - Les petits ambassadeurs
    - AgrÉcoles
    - Écoles enracinées

Section 2.

Diagnostic territorial

2.1 ANALYSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES

Forces Les forces sont les caractéristiques et les éléments qui sont favorables au développement des activités agricoles et agroalimentaires. C'est ce qui est fait particulièrement bien, ou qui différencie ce secteur des autres, ou des autres régions de façon positive.	**Faiblesses** Les faiblesses sont les attributs et les caractéristiques qui font défaut, qui freinent ou compromettent le développement des activités agricoles et agroalimentaires sur le territoire.
Économie agricole du territoire - Troisième PIB bioalimentaire le plus élevé de la province (2,1 G$ en 2023, excluant la Ville de Lévis), après les régions de Montréal (6,8 G$) et de la Montérégie (5,6 G$). - Augmentation de 35 exploitations agricoles sur le territoire, passant de 1 166 exploitations en 2010 à 1 201 en 2024, contrairement à une tendance provinciale à la baisse. - Augmentation marquée en production végétale (537 exploitations en 2010 contre 720 exploitations en 2024). - La production maraîchère génère le plus de revenus sur le territoire. **Diversification des entreprises agricoles et agroalimentaires** - L'agriculture biologique est un secteur d'activité en forte augmentation dans la région (120 entreprises en 2024 par rapport à 49 entreprises en 2010). - Bien que le nombre d'entreprises agricoles urbaines soit assez faible (14 en 2021), il est en constante augmentation. **Réseau de partenaires** - La région se distingue par un important réseau de partenaires du secteur bioalimentaire, et par la présence de centres de recherche et d'organismes de soutien à l'industrie.	**Exploitation et protection des terres agricoles** - Selon des données de 2018, 4 390 ha de terres ne sont pas exploités dans la région, représentant 6,58 % de la zone agricole cultivée. - Les superficies exploitées par rapport à la zone agricole varient d'une MRC à l'autre, avec une utilisation moyenne de 51 %. - Seulement 13 % du territoire est protégé par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA). **Relève et accès à la terre** - En 2021, la plupart des entreprises agricoles de la Capitale-Nationale et de Lévis déclaraient n'avoir aucun plan de relève, soit 1 052 sur un total de 1 201 entreprises. - 61 % des exploitants sont âgés de 50 ans et plus (MAPAQ, 2024) et l'âge moyen des producteurs de la région est de 55 ans. **Santé mentale des producteurs** - Plusieurs problèmes d'ordre de la santé mentale sont vécus par les agriculteurs pour différentes raisons, comme le taux d'endettement, les aléas de la météo, la fluctuation des marchés mondiaux, etc. - Concernant l'ampleur des traumatismes physiques (lésions corporelles), le secteur de l'agriculture est l'un des secteurs économiques les plus à risque. **Infrastructures agricoles** - Manque d'abattoirs de proximité et d'abattoirs provinciaux dans la région.

Forces Les forces sont les caractéristiques et les éléments qui sont favorables au développement des activités agricoles et agroalimentaires. C'est ce qui est fait particulièrement bien, ou qui différencie ce secteur des autres, ou des autres régions de façon positive.	**Faiblesses** Les faiblesses sont les attributs et les caractéristiques qui font défaut, qui freinent ou compromettent le développement des activités agricoles et agroalimentaires sur le territoire.
Protection des terres agricoles - Bien que le nombre d'ha de superficie agricole exclu soit significatif, nous constatons une certaine stabilisation des exclusions de la zone agricole depuis la dernière stratégie. **Agroforesterie** - Troisième plus grosse superficie moyenne de production détenue par des propriétaires forestiers (222 ha/propriétaire), derrière les régions de la Côte-Nord et de la Mauricie. **Mise en marché** - Augmentation du nombre de marchés publics depuis la dernière stratégie. - Progression du nombre d'exploitations agricoles qui vendent leurs produits en kiosque entre 2010 et 2024, passant de 220 à 274. **Services-conseils** - Selon un sondage, 98 % des utilisateurs des services-conseils offerts aux entreprises agricoles et agroalimentaires de la région sont très satisfaits ou plutôt satisfaits.	- Seulement deux coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), permettant de mettre en commun différentes ressources. - Peu ou pas d'initiative de mutualisation régionale des services de transformation, de transport, d'entreposage, de congélation, etc., sur le territoire. **Secteur des HRI** - Seulement 8 % des exploitations agricoles de la Capitale-Nationale et de Lévis vendent directement aux restaurants. - C'est au niveau institutionnel qu'il semble plus difficile pour les producteurs de la région de s'implanter, puisque seulement 12 producteurs de la région déclarent vendre leur produit directement en institutions (écoles, hôpitaux, CPE, etc.) **Agroenvironnement** - Le nombre de points de dépôt pour la récupération des plastiques agricoles situé sur le territoire est insuffisant, compte tenu des distances à parcourir pour y accéder. - Les producteurs de la région semblent utiliser les programmes agroenvironnementaux dans une proportion légèrement moindre que le taux provincial. **Sécurité alimentaire** - En novembre 2024, 15 % des adultes de la région vivaient en insécurité alimentaire. - Manque de données régionales récentes sur les déserts alimentaires.

Circonstances opportunes	Menaces
Les circonstances opportunes sont des facteurs externes qui, combinés avec les bonnes décisions, peuvent faire croître le développement des activités agricoles et agroalimentaires, ou placer ces activités dans une position stratégique favorable.	Les menaces sont des forces extérieures qui constituent un risque. Ce sont des obstacles qui doivent être surmontés pour prospérer.
Bassin de population - Les perspectives démographiques démontrent une augmentation de la population de 31 % d'ici 2051. **Revenus des ménages** - Le portrait de l'économie régionale pour ce qui est des revenus des ménages entre 2015 et 2020 est plutôt positif. Le nombre de ménages dans les strates inférieures de revenus (de 5 000 $ à 49 999 $) diminue ou demeure constant, alors que les ménages dans les strates supérieures de revenus, soit de 100 000 $ à 200 000 $, augmentent au cours de cette période. **Nouveaux marchés** - La valeur des ventes en ligne de produits d'épicerie et les ventes des services de livraison de repas en ligne ont fortement augmenté entre 2018 et 2023. L'achat en ligne est largement adopté par les plus jeunes générations (29 %), les familles avec enfants (27 %) et les personnes vivant en milieu urbain (21 %). - Important potentiel de développement de l'agriculture urbaine avec le projet de l'Agro-Parc, qui représente une superficie de 203 ha au cœur de la Ville de Québec. **Potentiel dans le secteur des HRI** - Les ventes des services alimentaires du réseau des établissements hôteliers, des restaurants et des institutions (HRI) représentent environ le tiers de la valeur de la demande alimentaire des consommateurs au Québec. - En 2023, la restauration commerciale, qui réalise environ 80 % du chiffre d'affaires du réseau HRI alimentaire, a généré des ventes de 18,1 G$, une hausse de 13 % par rapport à l'année 2022.	**Conséquences de la pandémie** - Les années de pandémie ainsi que les suivantes ont été marquées par leur lot de défis, comme la rareté de la main-d'œuvre, la perturbation des marchés, notamment agricoles, causée par la guerre en Ukraine et les pressions inflationnistes. **Relève et accès aux terres** - La valeur marchande moyenne des terres agricoles a plus que doublé en cinq ans, passant de 8 549 $/ha en 2019 à 17 905 $/ha en 2024. **Prix des aliments** - Les prix des aliments et des boissons alcoolisées achetés en magasin au Québec ont augmenté respectivement de 8,3 % et de 5,3 % par rapport à l'année 2022. Le coût du panier d'épicerie des consommateurs a poursuivi son ascension en 2023. **Changements climatiques** - Risque élevé relié à la production végétale et la pression que cela engendre sur les populations agricoles et la vitalité économique municipale de même que sur l'enjeu de sécurité alimentaire et de renforcement des systèmes alimentaires territorialisés. - Les prélèvements d'eau accrus en raison de l'augmentation des besoins en irrigation (chaleur et sécheresse) et la diminution de la qualité de l'eau de surface sont aussi des risques élevés soulevés.

Circonstances opportunes Les circonstances opportunes sont des facteurs externes qui, combinés avec les bonnes décisions, peuvent faire croître le développement des activités agricoles et agroalimentaires, ou placer ces activités dans une position stratégique favorable.	**Menaces** Les menaces sont des forces extérieures qui constituent un risque. Ce sont des obstacles qui doivent être surmontés pour prospérer.
Dans la restauration non commerciale, qui représente autour de 20 % du chiffre d'affaires du réseau HRI alimentaire, les ventes se sont accrues de 20,7 % en 2023 pour atteindre 4,2 G$. **Changements réglementaires** - La modification de la LPTAA pourrait faciliter l'implantation pour des activités agrotouristiques, de transformation, de vente en kiosque, etc. **Adaptation aux changements climatiques** - Il existe plusieurs programmes de financements qui visent à soutenir les producteurs agricoles à atteindre de meilleures pratiques culturales et une résilience face aux changements climatiques.	

2.2 ENJEUX

Le développement du secteur agricole et agroalimentaire repose sur la capacité collective à relever plusieurs défis stratégiques, sociaux, économiques et environnementaux. Les enjeux présentés dans cette section découlent d'une lecture fine du portrait-diagnostic régional, enrichie par les échanges tenus avec les acteurs du milieu, et ce, tout au long d'une démarche de concertation dans le cadre de l'élaboration la Stratégie sur les activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis.

Ils mettent en lumière ce qui est à gagner ou à perdre pour l'avenir du secteur, et permettent de cibler les priorités d'action qui guideront l'élaboration de la stratégie. Ces enjeux traduisent des tensions à résoudre, des transitions à amorcer ou des opportunités pour assurer la vitalité, la résilience et l'attractivité pour le secteur des activités agricoles et agroalimentaires.

Enjeux 1 :
Capacité de renouveler les générations d'agriculteurs et de soutenir la relève

Le renouvellement des générations représente un levier essentiel pour assurer la vitalité et la résilience du secteur agricole et agroalimentaire dans la région de la Capitale-Nationale et de Lévis. Si le nombre total d'exploitations agricoles est resté stable depuis 2010 — une rareté au Québec où l'on observe plutôt une tendance à la baisse — , le vieillissement marqué des exploitants et les défis liés à l'établissement de la relève soulèvent d'importants enjeux pour les prochaines décennies.

Des constats préoccupants

Selon les données de 2024, l'âge médian des producteurs agricoles se situe à 58 ans, confirmant un phénomène de vieillissement bien implanté. La région compte peu de jeunes agriculteurs de moins de 40 ans, malgré un intérêt croissant pour des approches plus durables ou innovantes comme l'agriculture biologique, l'agriculture de proximité ou la transformation à la ferme.

Par ailleurs, bien que des hausses modestes du nombre d'entreprises aient été observées dans certaines MRC (notamment La Jacques-Cartier et Lévis), elles ne suffisent pas à inverser la tendance générale, d'autant plus que plusieurs entreprises fonctionnent avec des revenus modestes (50 % des exploitations déclarent moins de 50 000 $ de revenus annuels).

Les obstacles à l'établissement sont nombreux :

- Coût élevé des terres et des bâtiments agricoles, accentué par la spéculation foncière;
- Accès limité au financement, notamment pour les premiers investissements;
- Faible accès à l'accompagnement personnalisé, surtout en région éloignée;
- Poids administratif et réglementaire, qui peut décourager les nouvelles initiatives.

Un enjeu transversal et structurant

Le défi du renouvellement des générations touche autant l'amont que l'aval de la filière agroalimentaire. Il concerne aussi bien les producteurs que les agrotransformateurs, dont plusieurs peinent eux aussi à planifier leur relève. Or, le maintien d'une masse critique d'entreprises dynamiques est essentiel pour soutenir les circuits de distribution, les services de proximité et l'occupation du territoire.

Ce défi est d'autant plus stratégique que plusieurs créneaux en croissance (transformation à la ferme, produits biologiques, circuits courts) sont portés par des entrepreneurs de la relève. Il s'agit donc de créer les conditions favorables à leur émergence, leur établissement durable et leur développement à long terme.

Un appel à l'action collective

Favoriser le renouvellement passe par une mobilisation régionale pour :

- Soutenir l'accompagnement de la relève;
- Faciliter la mise en relation entre aspirants et producteurs cédants;
- Développer des outils d'accès au capital (fonds d'investissement, accès à la terre);
- Valoriser les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire auprès des jeunes.

La capacité de renouveler les générations agricoles conditionne la pérennité du secteur et son adaptation aux transformations économiques, sociales et climatiques à venir.

Enjeu 2 :
Accessibilité aux terres et transmission des entreprises agricoles et agroalimentaires

L'accès à la terre est une condition essentielle pour l'établissement, la consolidation et la croissance des entreprises agricoles et agroalimentaires. Dans un contexte où les coûts fonciers augmentent rapidement, où les dynamiques spéculatives s'intensifient et où la majorité des exploitants approchent de la retraite, la question de l'accessibilité aux terres et de la transmission des entreprises devient centrale pour assurer l'avenir du secteur.

Des pressions croissantes sur le foncier agricole

Selon les données du portrait-diagnostic, la valeur moyenne des terres agricoles dans la Capitale-Nationale (hors Lévis) a presque doublé depuis 2019, atteignant 17 905 $ par hectare en 2024. Cette hausse dépasse largement la moyenne provinciale et accentue les difficultés d'accès pour les jeunes producteurs. La situation est particulièrement préoccupante dans les zones en périphérie des grands centres (Lévis, Jacques-Cartier, Côte-de-Beaupré), où la pression urbaine entraîne une spéculation foncière importante.

Le taux de location des terres agricoles, en hausse dans certaines MRC (jusqu'à 46 % à Lévis), peut à la fois représenter une solution temporaire d'établissement, mais aussi une limite à l'investissement à long terme. Un producteur locataire est souvent moins enclin à améliorer le sol, construire des infrastructures ou diversifier ses activités. Par ailleurs, la location peut entraîner une dépendance vis-à-vis des propriétaires fonciers, dont les décisions sont influencées par la valeur croissante des actifs.

Des transferts d'entreprises fragiles

Le vieillissement des exploitants agricoles accentue les enjeux liés à la transmission des entreprises. Or, la transmission se fait rarement de manière planifiée. Plusieurs cédants se heurtent à l'absence de relève familiale ou à des complexités juridiques et fiscales qui freinent la vente ou le transfert à des tiers. Sans mécanismes de soutien adéquats, des entreprises viables risquent de disparaître ou d'être morcelées au profit de la spéculation.

La situation est d'autant plus préoccupante que plus de 50 % des entreprises agricoles régionales génèrent moins de 50 000 $ de revenus annuels, ce qui limite leur attractivité sur le marché et complique les scénarios de reprise. En parallèle, les repreneurs potentiels — souvent des jeunes entrepreneurs souhaitant innover — se heurtent à l'absence de terres disponibles à des prix raisonnables ou à des conditions d'achat trop contraignantes.

Un défi au croisement de l'aménagement, de l'économie et du développement rural

L'enjeu de l'accessibilité aux terres ne se limite pas à l'agriculture : il concerne aussi la préservation du patrimoine agricole, la gestion du territoire, le maintien des paysages ruraux et la sécurité alimentaire régionale. La raréfaction de la terre disponible pour l'agriculture, combinée à la montée des usages concurrents (résidentiel, récréatif, forestier), appelle une action coordonnée à l'échelle régionale.

Des leviers à mobiliser collectivement

Pour améliorer l'accessibilité aux terres et soutenir une transmission fluide des entreprises, plusieurs pistes d'action sont identifiées :

- Renforcer les programmes de jumelage entre aspirants agriculteurs et propriétaires fonciers;
- Offrir un accompagnement spécialisé en planification de la relève et en fiscalité agricole;
- Favoriser la mutualisation d'infrastructures (bâtiments, équipements, serres);
- Valoriser les terres en friche à travers des projets collectifs de remise en production

La gestion foncière et la transmission agricole sont ainsi au cœur d'une stratégie de développement durable et équitable du territoire.

Enjeu 3 :
Accès aux marchés et valorisation des produits agroalimentaires régionaux

La région de la Capitale-Nationale et de Lévis bénéficie d'un écosystème agroalimentaire dynamique, soutenu par un bassin de consommateurs important (près d'un million d'habitants en 2025) et par une forte fréquentation touristique. Toutefois, malgré la diversité et la qualité des produits locaux, plusieurs entreprises agricoles et agroalimentaires peinent à tirer pleinement profit de ces marchés, notamment en raison de barrières logistiques, de marges réduites et d'une visibilité insuffisante.

Une offre diversifiée, mais une commercialisation encore limitée

Le portrait-diagnostic indique que le **secteur végétal** est fortement représenté dans la région, avec 720 entreprises agricoles (vs 469 en production animale), dont plusieurs en maraîchage, cultures abritées, horticulture ornementale et acériculture. Ces productions sont bien positionnées pour l'approvisionnement local, notamment via les marchés publics, la vente à la ferme ou les circuits courts.

Cependant, la commercialisation des produits régionaux demeure un défi, surtout pour les plus petites entreprises. Plusieurs constats soutiennent cet enjeu :

- 15 % seulement des entreprises réalisent de la transformation à la ferme, une avenue pourtant stratégique pour augmenter la valeur ajoutée.
- La vente directe demeure marginale malgré son potentiel : en 2024, seules 240 entreprises vendent directement aux consommateurs, principalement dans les MRC de Portneuf, l'Île-d'Orléans et Charlevoix.
- L'accès aux marchés institutionnels (HRI) et aux grandes surfaces est limité par des enjeux de volume, de constance d'approvisionnement et de normes de conformité.

Des marchés à proximité… mais pas toujours accessibles

La région compte plusieurs établissements hôteliers, restaurants et institutions (HRI) intéressés par l'approvisionnement local. En 2024, 10 établissements institutionnels de la région sont reconnus pour offrir plus de 60 % de produits québécois dans leur menu et 31 restaurants sont certifiés "Aliments du Québec au menu''. Toutefois, les liens entre producteurs et acheteurs HRI demeurent fragmentés et difficiles à structurer de façon pérenne, notamment pour les petits producteurs. De plus, la transformation alimentaire industrielle est très concentrée. Les grandes entreprises dominent, alors que 90 % des établissements ont moins de 100 employés. L'espace pour les transformateurs régionaux de petite et moyenne taille est donc restreint, tant en production qu'en distribution.

Un enjeu de reconnaissance et de différenciation

Le diagnostic identifie une faible valorisation de l'identité régionale des produits alimentaires. Bien que la région soit reconnue pour sa gastronomie et ses produits de niche, l'étiquetage, la mise en marché collective et la promotion régionale demeurent peu développés. Il existe peu de mécanismes formels pour :

- Valoriser l'origine régionale des produits dans les commerces ou institutions;
- Soutenir la notoriété des producteurs et transformateurs régionaux;
- Créer une image de marque forte à l'échelle territoriale.

Ce manque de valorisation nuit à la compétitivité des entreprises, notamment face aux produits importés ou standardisés, souvent mieux distribués et commercialisés.

Des leviers à activer pour un meilleur arrimage entre l'offre et la demande

Pour renforcer l'accès aux marchés et accroître la visibilité des produits régionaux, plusieurs pistes se dégagent :

- Structurer des réseaux logistiques et de distribution régionaux (ex. : plateformes collectives de vente ou de livraison);
- Soutenir la transformation à la ferme et la mise en marché collective;
- Renforcer les liens avec les acheteurs institutionnels et HRI par des ententes ou des appels d'offres régionaux;
- Développer une marque régionale distinctive pour les produits agroalimentaires;
- Outiller les entreprises pour négocier avec les distributeurs et commerçants.

L'accès aux marchés, combiné à une meilleure valorisation des produits, constitue une clé de voûte pour le développement d'un secteur agroalimentaire durable, rentable et enraciné dans le territoire.

Enjeu 4 :
Accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive (sécurité alimentaire)

Alors que la région de la Capitale-Nationale et de Lévis possède un important bassin de production agricole et agroalimentaire, l'accès à une alimentation suffisante, saine, locale et abordable demeure un défi pour une part importante de la population. Les données du portrait-diagnostic confirment que la sécurité alimentaire est une préoccupation croissante, particulièrement dans certains quartiers urbains et territoires éloignés des services de proximité.

Une insécurité alimentaire persistante

Entre 2017 et 2023, la proportion d'adultes vivant dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire est passée de 7,8 % à 11,6 % dans la région. Cette hausse, aggravée par la pandémie, l'inflation et les tensions sur le marché de l'emploi, est symptomatique d'un accès économique insuffisant à des aliments de qualité.

Certaines populations — personnes seules, familles à faible revenu, aînés, étudiants — sont particulièrement vulnérables. L'agglomération de Québec concentre la majorité des cas, mais plusieurs MRC rurales font aussi face à un accès physique limité à des aliments frais (présence de « déserts alimentaires »).

Un accès variable selon le territoire

Les inégalités territoriales en matière d'accès aux aliments sont documentées. Des « marais alimentaires » — où l'offre est présente, mais de faible qualité nutritionnelle — sont recensés dans certaines zones, tandis que d'autres sont mal desservies par les marchés, commerces de proximité ou circuits courts.

Malgré une production locale abondante et diversifiée, plusieurs communautés demeurent déconnectées des canaux d'approvisionnement locaux. Ce paradoxe révèle un arrimage insuffisant entre la production régionale et les besoins des populations vulnérables.

Des initiatives porteuses, mais encore fragiles

Le portrait met en lumière plusieurs initiatives structurantes, telles que :

- Les banques alimentaires et cuisines collectives;
- Des projets de jardins communautaires ou d'agriculture urbaine;
- Des programmes de récupération d'aliments invendus;
- Des démarches pour intégrer les produits locaux dans les institutions.

Toutefois, ces efforts sont souvent limités par un manque de financement, de coordination ou d'infrastructures adaptées.

Vers une approche intégrée de la sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire ne peut être abordée uniquement sous l'angle de la charité ou de l'aide ponctuelle. Elle nécessite une approche territoriale intégrée, combinant :

- Un soutien à l'offre locale d'aliments sains;
- Des politiques publiques favorables à l'accès économique (prix, subventions, programmes scolaires);
- Une meilleure coordination des acteurs (municipalités, organismes communautaires, producteurs, distributeurs);
- Le renforcement de la littératie alimentaire, pour permettre à tous de faire des choix éclairés.

Enjeu 5 :
Capacité à relever les défis agroenvironnementaux et climatiques

Le secteur agricole et agroalimentaire de la Capitale-Nationale et de Lévis est directement exposé aux conséquences des changements climatiques : épisodes de sécheresse ou de pluie intense, gel printanier tardif, nouveaux ravageurs, épuisement des ressources en eau. Ces perturbations, déjà observables, s'ajoutent aux pressions environnementales structurelles comme la perte de biodiversité, l'érosion des sols, la pollution diffuse et l'usage de plastiques et de pesticides.

Des effets climatiques déjà visibles sur la production

Le portrait-diagnostic confirme que plusieurs événements récents ont eu des impacts concrets sur les exploitations :

- Perturbations de la phénologie (ex. : floraison hâtive suivie de gels);
- Problèmes d'approvisionnement en eau ou d'excès d'humidité selon les saisons;

- Prolifération de maladies et d'espèces envahissantes.

Ces aléas modifient les conditions de production, rendent les rendements plus instables et compliquent la planification des cultures.

Une nécessaire transition agroenvironnementale

Le territoire présente un bon potentiel de contribution à la carboneutralité, comme en témoigne la figure 6 du diagnostic. Toutefois, la mise en œuvre d'une agriculture plus durable se heurte à plusieurs défis :

- Utilisation persistante de plastiques agricoles : en 2019, on estime que plus de 3 000 tonnes de plastiques agricoles ont été générées dans la région, majoritairement non valorisées.
- Pertes alimentaires importantes, notamment en transformation et en distribution.
- Dépendance aux pesticides : bien que l'indice de pression ait baissé depuis 2006, les produits à risques élevés sont encore largement utilisés.
- Faible progression de la production biologique (10 % des exploitations), malgré une croissance encourageante depuis 2010.

Des initiatives en cours, mais encore fragmentées

Plusieurs producteurs participent à des programmes agroenvironnementaux : agriculture de conservation, plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF), haies brise-vent, protection des milieux humides, etc. Toutefois, ces initiatives sont encore ponctuelles et le passage à une agriculture durable demeure inégal selon les territoires, les productions et les capacités financières des entreprises.

Des leviers à mobiliser collectivement

Le renforcement de la résilience climatique du secteur agricole exige :

- Un accompagnement technique accru pour les pratiques durables;
- Un soutien à l'adaptation des infrastructures (drainage, serres, irrigation, filets, etc.);
- Des incitatifs financiers ciblés pour la transition;
- Une meilleure valorisation des services écosystémiques rendus par les entreprises agricoles;
- Une coordination régionale pour intégrer les enjeux climatiques à l'ensemble de la chaîne agroalimentaire.

Enjeu 6 :
Attraction et rétention de la main-d'œuvre agricole

Le manque de main-d'œuvre est aujourd'hui l'un des freins majeurs à la continuité des opérations agricoles dans la région de la Capitale-Nationale et de Lévis. Ce défi touche l'ensemble du secteur agroalimentaire, mais il est particulièrement aigu dans les exploitations agricoles, où les besoins sont saisonniers, spécialisés et physiquement exigeants. L'attraction et la fidélisation des travailleurs agricoles, tant locaux qu'étrangers, constituent un enjeu clé pour maintenir la production, innover et assurer la relève.

Une dépendance marquée à la main-d'œuvre étrangère

Selon les données du portrait-diagnostic, plus de 60 % des exploitations agricoles embauchent de la main-d'œuvre, et ce, principalement dans les productions maraîchères, acéricoles et de grandes cultures. On y note :

- Une proportion significative de travailleurs étrangers temporaires (TET), particulièrement dans les productions maraîchères intensives (ex. : Portneuf, L'Île-d'Orléans);
- Une rareté croissante de travailleurs agricoles locaux, liée à la pénibilité du travail, à la faible rémunération et au manque de reconnaissance professionnelle.

Des conditions de travail peu attractives

Le diagnostic souligne plusieurs obstacles à l'attraction de main-d'œuvre locale :

- Horaires exigeants et saisonnalité marquée du travail;
- Difficulté à offrir des salaires compétitifs face à d'autres secteurs;
- Logement souvent non adapté pour les travailleurs, en particulier pour les TET;
- Accès limité à des services d'accompagnement ou à des formations continues.

Ces conditions rendent la fidélisation difficile, augmentent la charge mentale des exploitants et nuisent à la stabilité des entreprises.

Des enjeux spécifiques pour les territoires ruraux

Certaines MRC (Charlevoix, Charlevoix-Est, Portneuf) cumulent les défis liés à l'isolement géographique, à la desserte en transports collectifs et à la rareté de logements abordables, ce qui limite encore davantage l'attraction de main-d'œuvre, y compris pour les agrotransformateurs ou les services connexes.

Des leviers à activer collectivement

Pour répondre à cet enjeu, plusieurs pistes d'action se dégagent :

- Bonifier l'accès à des logements adaptés et abordables pour les travailleurs agricoles;
- Valoriser les métiers agricoles auprès des jeunes et des personnes en reconversion;
- Soutenir des programmes régionaux de formation et d'accompagnement, en lien avec les besoins des producteurs;
- Créer des mécanismes de coordination régionale pour favoriser le recrutement collectif ou le partage de main-d'œuvre;
- Renforcer les services d'accueil et d'intégration pour les travailleurs étrangers.

La main-d'œuvre agricole est un pilier invisible mais vital de la chaîne agroalimentaire. Sa reconnaissance et sa stabilité sont des conditions incontournables pour bâtir un secteur durable.

Enjeu 7 :
Santé psychologique des producteurs et des agrotransformateurs

Derrière la performance du secteur agricole et agroalimentaire, se cachent des réalités humaines exigeantes : instabilité des marchés, aléas climatiques, isolement, charge mentale, précarité financière et pression constante liée à la gestion d'entreprise. Ces facteurs ont un impact direct sur la santé psychologique des productrices, producteurs et transformateurs, affectant leur qualité de vie, leur capacité à innover et même leur volonté de demeurer en activité.

Des signes préoccupants confirmés par le diagnostic

Le portrait-diagnostic met en lumière plusieurs constats alarmants à l'échelle provinciale, mais tout à fait applicables à la région :

- Près de 40 % des agriculteurs du Québec rapportent vivre un niveau de détresse psychologique élevé.
- Plus de 70 % disent vivre du stress financier ou opérationnel sur une base régulière.
- Le sentiment d'isolement est particulièrement élevé chez les propriétaires uniques et les jeunes en démarrage, qui doivent jongler avec de multiples responsabilités.

Bien que les données régionales précises soient limitées, les témoignages issus des consultations régionales (PDZA, portraits MRC) révèlent une tendance similaire dans la Capitale-Nationale et à Lévis.

Une pression exacerbée dans certains types d'entreprises

Les exploitations de plus petite taille, les entreprises en transformation à la ferme et les productions saisonnières (ex. : maraîchage, acériculture) sont particulièrement vulnérables :

- Manque de relève, surcharge administrative, pression de rentabilité;
- Défis de conciliation travail-famille, surtout pour les femmes cheffes d'exploitation;
- Solitude des travailleurs autonomes, sans équipe ou réseau de soutien.

Un enjeu transversal, encore peu pris en compte

Malgré l'importance de la question, la santé psychologique demeure un enjeu souvent tabou, peu abordé dans les plans de développement ou les formations agricoles. Le soutien psychologique est rarement intégré aux services-conseils offerts aux agriculteurs, et l'accès à des services spécialisés en santé mentale en milieu rural est limité.

Des pistes pour une approche plus humaine et durable

La santé psychologique doit être reconnue comme un facteur structurant du développement agricole, au même titre que l'accès à la terre ou à la main-d'œuvre. Pour agir concrètement :

- Intégrer des volets de prévention et d'intervention en santé mentale dans les services agricoles;
- Soutenir les initiatives de réseautage, de mentorat ou de groupes de discussion entre pairs;
- Former les intervenants du milieu agricole à détecter les signes de détresse;
- Favoriser un meilleur équilibre de vie, notamment par la mutualisation de ressources (main-d'œuvre, équipements, gestion);
- Accroître le financement et la reconnaissance des programmes d'aide spécialisés comme Au cœur des familles agricoles.

Prendre soin de celles et ceux qui nourrissent notre territoire, c'est aussi prendre soin de l'avenir de l'agriculture régionale.

Enjeu 8 :
Gestion durable des entreprises, innovation et acquisition des connaissances

La capacité des entreprises agricoles et agroalimentaires à s'adapter et à innover est plus que jamais essentielle. Cela suppose non seulement une saine gestion d'entreprise, mais aussi un accès accru à la formation, aux nouvelles technologies et à des conseils spécialisés adaptés aux réalités régionales.

Des entreprises confrontées à des pressions multiples

Le portrait-diagnostic révèle que la région compte une majorité d'exploitations à faibles revenus : 50 % génèrent moins de 50 000 $ par année. Dans ce contexte, les entreprises doivent notamment jongler avec la hausse des coûts de production (intrants, équipement, salaires), la fluctuation des marchés ou encore les attentes accrues en matière de pratiques durables et de traçabilité. Ces pressions fragilisent les entreprises qui manquent de leviers pour investir dans la modernisation ou dans des stratégies d'innovation.

Un accès inégal aux services-conseils et à la formation

Le portrait souligne une offre présente, mais inégalement répartie de services-conseils spécialisés. En 2023-2024, plusieurs entreprises de la région ont reçu un appui dans le cadre du Programme services-conseils, mais cette aide demeure concentrée dans certains types de production ou territoires.

L'acquisition de connaissances est aussi freinée par le manque de temps et de ressources humaines pour suivre des formations, la complexité des démarches administratives ainsi qu'une offre de formation parfois déconnectée des réalités locales (ex. : petites entreprises, transformation à la ferme, agriculture biologique).

Une culture d'innovation à soutenir

Certaines entreprises de la région se distinguent par leur capacité d'innovation, que ce soit en transformation à la ferme, en production maraîchère de proximité ou dans des modèles coopératifs. Cependant, ces initiatives restent souvent isolées, faute de réseaux solides pour mutualiser les apprentissages ou diffuser les bonnes pratiques. Le portrait fait aussi état d'un potentiel important d'amélioration dans :

- La gestion intégrée (finances, production, ressources humaines);
- L'utilisation des technologies numériques et de l'automatisation;
- L'adoption de pratiques agroenvironnementales novatrices.

Des pistes pour renforcer les capacités entrepreneuriales

Pour favoriser la gestion durable et l'innovation, plusieurs leviers régionaux peuvent être mobilisés :

- Renforcer l'accès à des services-conseils adaptés aux petites entreprises et à la diversité des modèles d'affaires;
- Soutenir la formation continue et les communautés d'apprentissage interentreprises;
- Favoriser le développement de groupes de relève entrepreneuriale ou de codéveloppement;

- Valoriser les entreprises innovantes régionales comme vitrines et sources d'inspiration;
- Encourager les projets collectifs (coopératives, mise en commun d'équipements, plateformes de commercialisation).

Le dynamisme du secteur agroalimentaire régional repose sur sa capacité à apprendre, à s'adapter et à innover. En soutenant ces dimensions, on renforce à la fois la viabilité économique et l'ancrage territorial des entreprises.

Enjeu 9 :
Consolidation et développement des entreprises agricoles et agroalimentaires

La région de la Capitale-Nationale et de Lévis présente un tissu d'entreprises agricoles et agroalimentaires diversifié, composé majoritairement de petites et moyennes exploitations. Toutefois, leur pérennité est menacée par une combinaison de facteurs : faible rentabilité, accès limité à la relève, dépendance à la main-d'œuvre saisonnière, contraintes d'investissement et pression foncière. Pour assurer un développement durable du secteur, il est nécessaire d'accompagner la consolidation des entreprises existantes tout en soutenant la création et l'implantation de nouvelles.

Un portrait contrasté selon les territoires et les types de production

Le portrait-diagnostic indique que :

- 50 % des exploitations génèrent moins de 50 000 $ de revenus annuels;
- Les entreprises les plus performantes sont concentrées dans certaines MRC comme Portneuf, qui génère 41 % des revenus agricoles de la région, et L'Île-d'Orléans, où près de 19 % des entreprises affichent des revenus de 500 000 $ et plus.
- Les productions animales génèrent une part importante des revenus (205 M$), en particulier dans le secteur laitier, porcin et avicole, tandis que les productions végétales sont en croissance en nombre, mais plus morcelées en revenus.

Ce déséquilibre entre le nombre d'entreprises et leur poids économique soulève la nécessité de mieux soutenir les entreprises en croissance, tout en accompagnant celles qui visent la diversification ou la transition.

Des freins structurels à la consolidation

Plusieurs obstacles ralentissent le développement des entreprises :

- Accès difficile au capital et au financement à long terme, particulièrement pour les petites entreprises ou les projets hors des modèles traditionnels;
- Main-d'œuvre instable ou insuffisante, limitant la capacité à croître;
- Manque de services spécialisés en gestion, transformation ou commercialisation, surtout en milieu rural;
- Contraintes réglementaires, notamment en zone agricole, pour l'implantation de bâtiments ou d'activités complémentaires (ex. : vente directe, agrotourisme).

Un développement à soutenir dans une logique de proximité et de durabilité

Le développement des entreprises ne doit pas uniquement être envisagé en termes de croissance économique, mais aussi à travers leur ancrage territorial, leur impact environnemental et leur contribution à la vitalité des communautés rurales. Cela inclut :

- Le développement de créneaux à valeur ajoutée (produits biologiques, transformation à la ferme, agrotourisme);
- La diversification des canaux de commercialisation;
- L'amélioration de l'autonomie énergétique ou logistique des entreprises.

Consolider les entreprises existantes et créer un environnement favorable au développement de nouvelles initiatives est essentiel pour assurer la résilience, la compétitivité et la diversité du secteur agroalimentaire régional.

Enjeu 10 :
Concertation et coordination régionales en agriculture et en agroalimentaire

La complexité croissante des enjeux agricoles et agroalimentaires – relève, main-d'œuvre, changement climatique, sécurité alimentaire, accès aux marchés – exige une coordination accrue des acteurs régionaux. Dans la région de la Capitale-Nationale et de Lévis, de nombreuses initiatives sont portées par une diversité d'intervenants : MRC, municipalités, MAPAQ, UPA, centres de recherche, organisations communautaires, entreprises, etc. Toutefois, le portrait-diagnostic révèle que cette richesse d'acteurs n'est pas encore pleinement mobilisée de manière structurée, intégrée et durable.

Un maillage existant, mais à renforcer

La région peut compter sur plusieurs outils de concertation existants :

- Des PDZA en vigueur dans la majorité des MRC;
- Une Entente sectorielle régionale (2017-2025) ayant soutenu plus de 50 projets;
- Des forums, comités et tables de concertation thématiques (circuits courts, sécurité alimentaire, innovation, etc.).

Malgré ces initiatives, le diagnostic souligne que :

- Les espaces de coordination sont peu pérennes et souvent dépendants du financement ponctuel;
- Le partage d'information est inégal entre les territoires et les acteurs;
- Certaines organisations agissent en silo, ce qui nuit à la cohérence régionale des interventions.

Une mobilisation hétérogène selon les enjeux

Les dynamiques de concertation sont fortes pour certains enjeux (ex. : sécurité alimentaire, gestion du foncier agricole), mais moins structurées pour d'autres (ex. : agroenvironnement, développement des circuits courts à l'échelle régionale). De plus, la participation des milieux communautaires, économiques ou de la santé publique pourrait être renforcée afin de décloisonner les approches.

Un besoin d'outils communs et de vision partagée

Le portrait-diagnostic met en lumière l'absence d'outils communs pour :

- Suivre l'évolution des indicateurs agricoles et agroalimentaires à l'échelle régionale;
- Mutualiser les données sur les projets ou les entreprises;
- Faire circuler les expertises entre territoires.

En bref, la concertation régionale est bien identifiée comme un enjeu stratégique dans le diagnostic, tant en ce qui concerne les mécanismes existants (PDZA, entente sectorielle) que les limites actuelles (vision partagée, gouvernance, coordination inter-MRC).

Une vision régionale partagée serait un levier pour prioriser les actions, éviter les dédoublements et maximiser l'impact des investissements.

La concertation régionale est un fondement pour structurer une agriculture vivante, durable et cohérente à l'échelle de la Capitale-Nationale et de Lévis.

Références

RÉFÉRENCES

1 Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2025.

2 MAPAQ. Bioalimentaire économique 2023.

3 MAPAQ. Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec. Estimations pour l'année 2023.

4 Gouvernement du Canada (2013), Description des classes de potentiel agricole des terres. En ligne : https://sis.agr.gc.ca/canis/nsdb/cli/classdesc.html.

5 MAPAQ et ISQ. Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire 2021.

6 MAPAQ et ISQ. Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire 2014.

7 Portail BioQuébec.

8 MAPAQ. Bioalimentaire économique 2023.

9 MRNF. Plan stratégique 2023-2027. En ligne : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/plan-strategique/PL_strategique_2023-2027_MRNF.pdf.

10 FPFQ. Rapport d'activité 2022-2023. FPFQ. En ligne : https://www.foretprivee.ca/wp-content/uploads/2023/06/Forets_RA_2022-2023_Complet-Web.pdf.

11 Groupe AGÉCO 2024. EcoTec Consultants (2022). Statistique Canada. PPAQ.

12 Boulianne, M. et al. (2019). Vers une alimentation territorialisée et durable. Le système alimentaire de la grande région de Québec, de la production agricole à la gestion des résidus : enjeux, questions, portrait. Rapport de recherche. Québec, Université Laval. Sur Internet : Vers une alimentation territorialisée et durable.

13 Cohen, A., É. Duchemin. (2022). Portrait de l'agriculture urbaine marchande au Québec en 2021. Carrefour de recherche d'expertise et de transfert en agriculture urbaine / Laboratoire sur l'agriculture urbaine. 29 p. En ligne : 1_Portrait_entreprises_agricoles_urbaines_du_Québec_2021_F+(1).pdf.

14 Projet d'Agro-parc

15 Portrait général des coopératives d'utilisation de matériel agricole au Québec 2023. MAPAQ.

16 Carte CUMA publiée le 11 novembre 2024. MAPAQ. En ligne : https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=1wXw9_9wX8ZxJfWKUqi0x4jM08LNiCb0&ll=46.65021632421975 %2C-71.34584445014849&z=10

17 Portrait financier des coopératives d'utilisation de matériel agricole au Québec 2011 à 2019. MAPAQ 2023.

18 La Terre de chez nous. Édition du 12 février 2025.

19 INSPQ. Politiques publiques et santé - Avis de santé publique sur la prévention des traumatismes à la ferme au Québec : synthèse 2011.

20 Bureau d'information et d'études en santé des populations (2022). Données statistiques sur les hospitalisations attribuables à une blessure à la ferme (2011-2012 à 2020-2021). Données produites à la suite d'une demande spéciale. Fichier des hospitalisations Med-Écho. Institut national de santé publique du Québec.

21 Bureau d'information et d'études en santé des populations (2022). Données statistiques sur les décès attribuables à une blessure à la ferme (2000-2019). Données produites à la suite d'une demande spéciale. Fichier des décès. Institut national de santé publique du Québec.

22 Bureau d'information et d'études en santé des populations (2020). Données statistiques sur les lésions professionnelles déclarées et acceptées par la CNESST pour un traumatisme chez les travailleurs agricoles. Données produites à la suite d'une demande spéciale. Institut national de santé publique du Québec.

23 Bioclips, Actualité bioalimentaire, vol. 32, no 10, 9 avril 2024.

24 Statistique Canada, compilation du MAPAQ.

25 Bioclips, Actualité bioalimentaire, vol. 32, no 10, 9 avril 2024.

26 Id

27 Bioclips, Actualité bioalimentaire, vol. 32, no 10, 9 avril 2024.

28 Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec – Estimations 2023.

29 Bioclips, Actualité bioalimentaire, vol. 32, no 10, 9 avril 2024.

30 Id.

31 Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec – Estimations pour 2023.

32 Le bioalimentaire économique – Bilan de l'année 2023.

33 Journal Les Affaires. Les 25 plus grandes entreprises de transformation alimentaire au Québec; compilation du MAPAQ.

34 Wikipedia, l'encyclopédie libre – Biscuits Leclerc.

35 Maison Orphée. www.maisonorphee.com – À propos.

36 L'Actualité alimentaire cahier spécial Recherche et Innovation, vol. 14, no 5.

37 Boulianne, M. et al., Vers une alimentation territorialisée et durable. Le système alimentaire de la grande région de Québec, de la production agricole à la gestion des résidus : enjeux, questions, portrait, Rapport de recherche. Québec, Université Laval, 2019, C 27, en ligne : https://www.systemealimentairequebec.info/sites/systemealimentairequebec.info/files/Rapport%20final%20volet%20consommation_30_10_2019.pdf.

38 Mesure de l'environnement alimentaire au Canada, Santé Canada, Gouvernement du Canada, 2013, p. 20, en ligne : https://publications.gc.ca/collections/collection_2013/sc-hc/H164-155-2012-fra.pdf.

39 Le bioalimentaire économique. Bilan de l'année 2023. MAPAQ.

40 Le bioalimentaire économique. Bilan de l'année 2023. MAPAQ.

41 Passport by Euromonitor. Grocery E-commerce in Canada (Retail Value RSP). Tiré du rapport : Un regard approfondi sur les environnements alimentaires au Canada. Résultats d'INFORMAS Canada; Centre NUTRISS et École de nutrition, Université Laval.

42 Passport by Euromonitor. Third-Party Delivery - Foodservice E-commerce in Canada (Retail Value RSP)

43 CIRANO, compilation MAPAQ, Bioclips, Vol. 31, no 5, février 2023.

44 Le bioalimentaire économique – Bilan de l'année 2023. MAPAQ.

45 Bottin. Consommation et distribution alimentaires en chiffres. Direction de l'accès au marché. MAPAQ, 2022, p. 74, en ligne : https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Bottin_consommation_distribution.pdf.

46 Id.

47 Id pp. 27 et 29.

48 Aliments du Québec, Aliments du Québec au menu – Restaurant. Aliments du Québec. En ligne : https://alimentsduquebecaumenu.com/au-restaurant/le-programme/.

49 Bottin. Consommation et distribution alimentaires en chiffres, Direction de l'accès au marché, MAPAQ, 2022, p. 61, en ligne : https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Bottin_consommation_distribution.pdf.

50 Robitaille, J. (2023). La restauration : la valeur des ventes en 2022 a dépassé celle enregistrée avant la pandémie. Bioclips Vol. 31 n° 16. En ligne : https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Bioclips/BioClips2023/Volume_31_no16.pdf.

51 Bottin consommation et distribution alimentaire en chiffres. Édition 2022.

52 Bioclips, vol. 32 no 31, nov. 2024.

53 Bottin consommation et distribution alimentaire en chiffres. Édition 2022.

54 MAPAQ 2020.

55 Vers une alimentation territorialisée et durable –Le système alimentaire de la grande région de Québec, de la production agricole à la gestion des résidus : enjeux, questions, portrait. 2019 Distribution alimentaire P. D16 https://www.systemealimentairequebec.info/sites/systemealimentairequebec.info/files/RAPPORT%20REPSAQ_2019_erratumD26.pdf.

56 Réseau Agriconseils Capitale-Nationale. Rapport annuel 2023-2024

57 Gouvernement du Québec, 2024. En ligne : https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2022/inventaire-ges-1990-2022.pdf.

58 Portrait des pratiques d'Agriculture durable des fermes du Québec, 2022, UPA, édition 2024

59 En ligne : https://alus.ca/fr/

60 Table québécoise sur la saine alimentation. 2017

61 RECYC-QUÉBEC. 2022

62 Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), 2025. Bilan des ventes de pesticides au Québec, année 2023, Direction des matières dangereuses et des pesticides (DMDP). Sur internet : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/environnement/pesticides/bilan-ventes-pesticides-quebec.pdf.

63 Statistique Canada, Recensement 2021, Tableau de données géocodées ; Population dans les ménages privés, la situation de pauvreté de la personne fondée sur la Mesure du Panier de consommation (MPC).

64 Source : tendances des prix : 1914 à aujourd'hui. En ligne : https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-607-x/2018016/cpilg-ipcgl-fra.htm.

65 Centre de nutrition sociale périnatale Alima, 2024, Rapport 2023-2024 sur le coût du Panier à provisions nutritif et économique de Montréal. En ligne : ppne_rapportsynthese_2024.pdf.

66 Insécurité alimentaire et alimentation, INSPQ janvier 2025. En ligne : https://www.inspq.qc.ca/covid-19/sondage-prevention-habitudes-de-vie/nutrition-17aout2024.

67 Insécurité alimentaire et consommation de fruits et légumes, INSPQ 30 déc. 2023. En ligne : https://www.inspq.qc.ca/en/node/659111.

68 Boulianne, M. et al., Vers une alimentation territorialisée et durable. Le système alimentaire de la grande région de Québec, de la production agricole à la gestion des résidus : enjeux, questions, portrait, Rapport de recherche. Québec, Université Laval, 2019, C 27. https://www.systemealimentairequebec.info/sites/systemealimentairequebec.info/files/Rapport%20final%20volet%20consommation_30_10_2019.pdf.

69 Id.

70 Plamondon, L. et Paquette, M.C., Caractériser l'offre alimentaire dans les magasins d'alimentation : une analyse des instruments de mesure existants. Synthèse de la littérature existante, Direction du développement des individus et des communautés, INSPQ, 2015. En ligne : https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2473223.

71 Accessibilité géographique aux commerces alimentaires au Québec : analyse de situation et perspectives d'interventions, INSPQ, juillet 2013. En ligne : https://www.inspq.qc.ca/es/node/3932.

72 M. Duguay, M. Girard-Gadreau, D. Noreau et C. Oberlé, L'identification des déserts alimentaires en milieu rural, Sous la direction d'Alexandre Lebel, Gouvernement du Québec et Université Laval, 2015. En ligne : https://www.esad.ulaval.ca/files/esad/Feuillet_deserts_alimentaires_2015-03-27-VF.pdf.

73 M. Duguay, M. Girard-Gadreau, D. Noreau et C. Oberlé, L'identification des déserts alimentaires en milieu rural, Sous la direction d'Alexandre Lebel, Gouvernement du Québec et Université Laval, 2015, en ligne : À l'échelle de la CMQuébec. En ligne : https://www.esad.ulaval.ca/files/esad/Feuillet_deserts_alimentaires_2015-03-27-VF.pdf.

74 Accessibilité géographique aux commerces alimentaires au Québec : analyse de situation et perspectives d'interventions, INSPQ, juillet 2013, pp. 12-13. En ligne : https://www.inspq.qc.ca/es/node/3932.

75 Id., p. 13.

76 Id., p. 14.

77 Boulianne, M. et al., Vers une alimentation territorialisée et durable. Le système alimentaire de la grande région de Québec, de la production agricole à la gestion des résidus : enjeux, questions, portrait. Rapport de recherche. Québec, Université Laval, 2019, C15.

https://www.systemealimentairequebec.info/sites/systemealimentairequebec.info/files/Rapport%20final%20volet%20GRA_30_10_2019.pdf ; Iniquités d'accès géographique aux aliments sains et nutritifs dans les zones urbaines de défavorisation de la région de la Capitale-Nationale : le point sur les déserts alimentaires, Direction régionale de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Direction régionale de santé publique. http://www.santecom.qc.ca/Bibliothequevirtuelle/Quebec/9782896162598.pdf.

78 Iniquités d'accès géographique aux aliments sains et nutritifs dans les zones urbaines de défavorisation de la région de la Capitale-Nationale : le point sur les déserts alimentaires, Direction régionale de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Direction régionale de santé publique, p. 33. http://www.santecom.qc.ca/Bibliothequevirtuelle/Quebec/9782896162598.pdf.

79 Morissette-Desjardins, A., Soutenir la concertation dans l'élaboration d'interventions intersectorielles favorables à la sécurité alimentaire et adaptées à la Municipalité régionale de comté de Portneuf, Mémoire de maîtrise, Université Laval, Québec, 2018, p. 21.

80 Boulianne, M. et al., Vers une alimentation territorialisée et durable. Le système alimentaire de la grande région de Québec, de la production agricole à la gestion des résidus : enjeux, questions, portrait, Rapport de recherche. Québec, Université Laval, 2019, C 14. https://www.systemealimentairequebec.info/sites/systemealimentairequebec.info/files/Rapport%20final%20volet%20consommation_30_10_2019.pdf.

81 Boulianne, M. et al., Vers une alimentation territorialisée et durable. Le système alimentaire de la grande région de Québec, de la production agricole à la gestion des résidus : enjeux, questions, portrait, Rapport de recherche. Québec, Université Laval, 2019, C 17. https://www.systemealimentairequebec.info/sites/systemealimentairequebec.info/files/Rapport%20final%20volet%20consommation_30_10_2019.pdf. citant Grenier, F., « La montée de l'obésité au Québec : d'hier à aujourd'hui » (2018), 100°, en ligne : Repéré à https://centdegres.ca/magazine/sante-et-societe/la-montee-de-lobesite-au-quebec-dhier-a-aujourdhui

82 Moison Québec. En ligne : https://moissonquebec.com/wp-content/uploads/2024/10/baqc-006_Bilan-faim_2024_complet3.pdf p. 27.

83 Laboratoire d'Innovations Bioalimentaires », AgrÉcoles. En ligne : https://agrecoles.com/le-lib/.

84 Éducation alimentaire – Les élèves de neufs écoles supplémentaires bénéficieront du programme l'Agroalimentaire s'invite à l'école », Gouvernement du Québec. https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/education-alimentaire-les-eleves-de-neuf-ecoles-supplementaires-beneficieront-du-programme-lagroalimentaire-sinvite-a-lecole-41543#:~:text=Le%20programme%20a%20 %C3%A9t%C3%A9%20mis,d'un%20projet%2Dpilote.&text=%C2 %AB%20Depuis%20trois%20ans%2C%20avec%20l,les%20%C3%A9coles%20primaires%20du%20Qu%C3%A9bec.

85 À propos. La marmite éducative. En ligne : https://www.lamarmiteeducative.ca/fr/a-propos/.

86 Écoles enracinées. Équiterre. En ligne : https://www.equiterre.org/fr/initiatives/ecoles-enracinees#solutions.

Portrait-Diagnostic

du territoire et des activités agricoles
et agroalimentaires de la région de la
Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis